

# METZ

Service des Marchés Publics,  
des Délégations de Service Public  
et Institutions

# RAPPORTS ANNUELS 2005

des délégataires de  
des délégataires de  
service public  
service public



et rapport des SAEMIL  
et rapport des SAEMIL

# SOMMAIRE

## I - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

### 1.1 - DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

#### . Les parkings

<i>Parking Cathédrale</i>	<i>p</i>	4
<i>Parking République</i>	<i>p</i>	7
<i>Parking St Thiébault</i>	<i>p</i>	11
<i>Parking Arsenal</i>	<i>p</i>	14
<i>Parking du Théâtre</i>	<i>p</i>	17
<i>Parking Coislin</i>	<i>p</i>	20
<i>Parking Gare-Charles De Gaulle</i>	<i>p</i>	23
<i>Parking Maud'huy</i>	<i>p</i>	26

#### . Autres délégations

<i>Stationnement sur voirie</i>	<i>p</i>	29
<i>Chauffage urbain de Metz-Est</i>	<i>p</i>	34
<i>Les Arènes</i>	<i>p</i>	38

### 1.2 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

(Rapport annuel sur la qualité du service)

*p* 44

## II – RAPPORT DES SERVICES GERES EN REGIE

### 2.1 - RAPPORT 2005 SUR LE FONCTIONNEMENT DU CAMPING MUNICIPAL

*p* 57

## III - RAPPORTS PRODUITS PAR LA CA2M

### 3.1 - RAPPORT DE LA CA2M SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

### 3.2 - RAPPORT D'ACTIVITE D'HAGANIS

### 3.3 - RAPPORT D'ACTIVITE DE SOMERGIE DU SMAM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## **IV - RAPPORT D'ACTIVITE DES SOCIETES ANONYMES D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) FIM ET SOMERGIE**

### **4.1 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE METZ**

### **4.2 - RAPPORT D'ACTIVITE DE SOMERGIE**



# PARKING CATHEDRALE

---

## 1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### 1.1 -LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la société VINCI PARK domiciliée 61, avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE. Le concessionnaire VINCI PARK a sous-traité l'exploitation de ce parc à la société PARCS GFR domiciliée 1, avenue Ney par contrat de prestations de services conclu le 16 février 2004.

### 1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Convention de concession en date du 22 décembre 1975 entre la Ville de Metz et le concessionnaire. Date de prise d'effet du contrat : mai 1977.

### 1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

31 décembre 2006 (décidé d'un commun accord entre les parties).

## 2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2005

### 2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La Société VINCI PARK, par son sous-traitant PARCS GFR, est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 387 emplacements de stationnement souterrains.

### 2.2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OUVRAGE

Le parking comporte 387 places dont 349 places publiques et 38 places de garages disposées sur 4 niveaux. Le parc Cathédrale comprend une entrée, deux sorties voitures et deux accès piétons. Un ascenseur dessert les quatre niveaux mais ne débouche pas au niveau de la place du Marché Couvert.

### 2.3 - HORAIRES D'OUVERTURE

Le parc est accessible aux usagers horaires du lundi au samedi de 7h à 24h, les dimanches et jours fériés de 9h à 22h.

Les usagers horaires peuvent récupérer leur véhicule pendant la nuit grâce aux lecteurs de tickets. Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

## 2.4 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

5 personnes sont affectées au service d'exploitation et d'entretien sous la direction du responsable d'exploitation.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

Les opérations de maintenance spécialisée sont confiées à des entreprises, Schindler pour les ascenseurs, Portis pour les portails automatiques ...

## 2.5 - LES TRAVAUX REALISES EN 2005

*Travaux d'entretien :*

- remplacement d'extincteurs,
- remplacement de détecteurs d'incendie,
- curage et nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures,
- marquage et signalisation peinture,
- peinture des cages d'escalier,
- remplacement des tubes d'éclairage - remplacement des blocs de secours,
- nettoyage de la peinture du local chef de parc,
- réfection des sols aux niveaux -2 et -3,
- curage du regard collecteur des pompes de relevage,
- débouchage par combine d'hydrocureur - réparation canalisation eau froide.

*Travaux de rénovation en 2005 :*

Néant.

## 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE – CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements et locations : 426 en 2005 (417 en 2004 soit +2,12%)

	2002	2003	2004	2005	Evolution 2004/2005
Nombre de sorties horaires	160 911	153 709	148 009	148 847	+ 0,1%

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 - LES TARIFS (en € TTC)

Augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2004, le tarif horaire est de 1,50 € TTC avec fractionnement à la demi-heure.

Tarifs des abonnements :		depuis le 01/12/2004
Mensuel	91,50	98,00
Trimestriel	256,10	275,00
Annuel	914,70	980,00

#### 4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € H.T)

	2003	2004	2005	2004/2005
Chiffres d'affaires	696 973	666 740	777 83	+ 16,66 %
dont recette horaires	393 077	387 175	379 318	- 2,53 %
recette abonnés	299 008	234 593	322 510	+ 37,48 %
Excédent brut d'exploitation	339 199	355 922	418 433	+ 17,56 %

La baisse de la clientèle horaire est compensée par un plus grand nombre d'abonnés. Cette baisse du tarif moyen est consécutive à la modification de la grille tarifaire : paiement à la demi-heure pour les 3 premières heures.

#### 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC

Au cours de l'année 2005, la mise en place de services gratuits associés s'est poursuivie : parapluies, cabas.. .

La Ville de Metz a organisé un point de location vélos à 3 €/ jour près de l'entrée voiture du parc.

Le confort d'utilisation du parking est à améliorer en solutionnant le problème d'odeurs nauséabondes survenant périodiquement avec les eaux d'infiltrations normales.

Monéo reste à implanter.



# **PARKING REPUBLIQUE**

---

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE**

Il s'agit de la SAS PARCS GFR implantée à Metz 1, avenue Ney.

### **1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT**

Une concession d'occupation de la place de la République en date du 28 avril 1964 conclue initialement pour 30 années - du 1<sup>er</sup> mai 1964 au 30 avril 1994 - a été renouvelée jusqu'au 30 avril 2004 : le concessionnaire était la SAS PARCS GFR 1, avenue Ney METZ

Un nouveau contrat d'affermage relatif à l'exploitation du parc de stationnement de surface situé place de la République à Metz en date du 15 avril 2004 a été signé avec la SAS PARCS GFR 1, avenue Ney METZ.

Date d'effet de ce nouveau contrat : 1<sup>er</sup> mai 2004.

### **1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT EN COURS**

30 avril 2007.

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2005**

### **2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE**

Le concessionnaire assure la gestion de 440 emplacements de stationnement en surface sur la place de la République.

Jusqu'au 30 avril 2004, ce parc est exploité par paiement manuel en sortie auprès de caissiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004, le parc dispose du nouveau système de péage ASCOM par caisses automatiques.

### **2.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE**

Jusqu'au 30 avril 2004, 8 personnes sont affectées au service exploitation/péage  
A compter du 1<sup>er</sup> mai 2004, 4 personnes sont présentes.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, le nettoyage a été assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien préventif et les interventions représentent 830 heures réparties entre le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériel de péage - serrurerie - travaux de voirie - aménagement intérieur - téléphonie - électricité.

La surveillance est assurée par les gardiens du parking. Des rondiers sont présents lors de l'absence des gardiens et lorsque le parc fonctionne en automatique.

Depuis août 2004, la surveillance est également assurée dans les zones entrées/sorties VL ainsi qu'aux caisses par des caméras avec enregistrement sur disque dur.

Des rondes permanentes sont effectuées les mercredis et samedis de 10h à 19h par un agent. Un renfort est assuré par un second agent en périodes de tension (vendeurs de journaux agressifs, vols d'autoradios...)

### **2.3 - LES TRAVAUX REALISES EN 2005**

Il est à rappeler que dans le cadre du nouveau contrat d'affermage en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2004, d'importants travaux de rénovation et de modernisation ont été effectués en juillet et août 2004 : nouveaux revêtements en enrobés dans les allées de circulation, élargissement du cheminement piétonnier, péages automatiques mis en place, éclairage...

Fin 2004, début 2005, un système de sécurisation des personnels de surveillance a été mis en place (PASS PTI). En outre, les travaux d'entretien réalisés en 2005 ont porté sur les nouveaux matériels d'accès et de péage (entretien préventif principalement), les spots les caméras et la réfection de potelets.

### 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

#### 3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

	2002	2003	2004	2005	Evolution 2004/2005
Nombre de sorties horaires	827 661	828 042	821 058	821 494	Non significatif

Période de saturation du parc : le nombre d'heures de remplissage est de

790 heures	en 2005 soit 2,63 h par jour en moyenne (hors dimanches et jours fériés)
915 heures	en 2004 soit 3,05 h par jour en moyenne (hors dimanches et jours fériés)
933 heures	en 2003
858 heures	en 2002
830 heures	en 2001

#### 3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS

Généralement favorables.

### 4) INFORMATIONS FINANCIERES

#### 4.1 - LES TARIFS (en €TTC)

Au 1er janvier 2003 le tarif horaire a été porté à 1,40 € TTC  
Au 1<sup>er</sup> septembre 2004, le tarif horaire est passé à 1,50 € TTC.

A partir de 20 h le tarif est particulièrement réduit : 0,60 € TTC pour 1 heure et 1 € TTC pour 2 h. En 2005, ces tarifs sont restés inchangés. Aucun abonnement sur le parking République.

#### 4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € H.T)

	2003	2004	2005	004/2005
Recettes d'exploitation	1 771 305	1 803 564	1 871 533	+ 3,68 %
Total des charges d'exploitation	982 016	1 625 530	2 053 390	+ 26,32 %
<i>Dont redevance à la Ville</i>	468 254	1 089 316	1 403 650	+ 28,85 %
Résultat d'exploitation	789 289	178 034	- 187 857	- 202 %

L'importante baisse (- 202 %) du résultat d'exploitation 2005 s'explique par la forte hausse des charges d'exploitation par rapport en 2004, hausse déjà constatée en 2004 par rapport à l'année précédente.

Parmi les charges d'exploitation, la redevance d'exploitation versée à la Ville sur l'exercice 2004 est de 1 403 650 € e contre 1 089 316 € en 2004, soit + 28, 85 %

Cet écart important s'explique par le fait que 2005 est la première année complète d'exploitation concernée par cette D.S.P. dont le contrat stipule de meilleures conditions financières en faveur de la Ville de Metz (redevance = 75 % des recettes d'exploitation HT).

## **5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC**

Les usagers semblent très satisfaits des améliorations apportées en 2004 pour rénover et moderniser le parking République : aucun changement important n'est actuellement envisagé, le terme du contrat échéant dans le courant de l'année 2007.



# PARKING ST THIEBAULT

---

## 1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### 1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la Société VINCI PARK domiciliée 61, avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE.

### 1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Convention de concession en date du 22 décembre 1975 entre la Ville de Metz et le concessionnaire.

Date d'entrée en vigueur du contrat : mai 1977.

### 1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT :

Mai 2007.

## 2) EXPLOITATION DU SERVICE EN 2005

### 2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La société VINCI PARK est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 445 emplacements de stationnement disposés sur 4 niveaux.

Il convient de noter que par contrat conclu le 16 février 2004, le concessionnaire VINCI PARK a sous-traité l'exploitation de ce parc à la société PARCS GFR 1, avenue Ney METZ.

### 2.2 – DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OUVRAGE

Le parc se compose de 445 places dont 385 places publiques et 60 garages. Il est doté d'une entrée et de deux sorties voitures ainsi que de deux sorties piétons.

Un ascenseur dessert les 4 niveaux mais ne débouche pas sur la place Saint Thiébault.

### 2.3 - HORAIRES D'OUVERTURE

Le parc est accessible aux usagers horaires tous les jours de 7h à 22h sauf les dimanches et jours fériés.

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

## **2.4 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE**

4 personnes sont affectées au service d'exploitation et d'entretien sous la direction du responsable d'exploitation.

L'entretien quotidien du parking Saint Thiébault est assuré par une entreprise spécialisée. Les nettoyages ponctuels sont effectués par le personnel d'exploitation.

## **2.5 - LES TRAVAUX REALISES EN 2005**

En 2005 ont été effectués les travaux d'entretien suivants :

- contrôle des extincteurs avec mise en place de 2 nouveaux et remplacement des extincteurs anciens,
- remplacement des détecteurs ioniques incendie,
- travaux de sécurité sur les portails automatiques : barres palpeuses, etc...
- clapets de retenue sur conduite refoulement des pompes de relevage et réparation d'un flotteur,
- curage du séparateur à hydrocarbures et nettoyage des caniveaux, regards, débouchage d'une canalisation,
- emplacement du téléphone "APPEL DE NUIT " en sortie,
- désinsectisation et dératisation préventives,
- remplacement tubes fluos,
- création d'un regard décanté au niveau -4 dans le radier B4 (problème de bouchage),
- rebouchage de nids de poule,
- réfection diverses de peinture,
- nettoyage et peinture du local du chef de parc.

## **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

### **3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE**

Nombre d'abonnements : 547 en 2005

451 en 2004 soit + 17,6 %

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Evolution 2004/2005</b>
Nbre de sorties horaires	48 805	45 633	43 931	39 351	- 10,43 %

La bonne tenue des abonnements, en progression de 21,29 %, a permis de compenser la faiblesse de la fréquentation horaire, en assurant une progression des recettes.

## **4) INFORMATIONS FINANCIERES**

### **4.1 - LES TARIFS (en € TTC)**

Le tarif horaire en vigueur depuis le 1er décembre 2004 est de 1,10 € avec fractionnement à la demi-heure les trois premières heures.

	Montant depuis le 01/12/2004
Abonnement mensuel	91,00
Abonnement trimestriel	256,00
Abonnement annuel	911,00

#### 4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € HT)

	2003	2004	2005	2005/2004
Chiffres d'affaires net	421 419	308 249	358 327	+ 4,97 %
dont recette horaires	98 226	85 743	90 006	+ 20,08 %
Recette abonnés	295 386	266 890	266 890	+16,25 %
Excédent brut d'exploitation	113 634	50 711	43 426	-14,37 %

La progression des charges directes d'exploitation, en hausse de 18,46 %, affecte le résultat d'exploitation.

### 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC

MONEO reste à implanter.



# PARKING ARSENAL

---

## 1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### 1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la société par actions simplifiée Parcs GFR dont le siège social est situé 1, avenue Ney à METZ.

### 1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Convention en date du 19 août 1963 concernant la construction et l'exploitation d'un parc à voitures automobiles et d'un centre commercial souterrain à l'Esplanade de Metz : la présente convention est conclue pour la durée du bail c'est-à-dire 99 années qui commenceront le 1<sup>er</sup> avril 1963 pour finir le 31 mars 2062.

### 1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

31 mars 2062.

## 2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2005

### 2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La S.A.S. Parcs GFR assure l'exploitation des 1650 emplacements de stationnement souterrains du parc Arsenal ainsi que la gestion des 28 cellules commerciales de la galerie marchande qui fait la liaison entre le parking et les Galeries Lafayette.

### 2.2 - ACCESSIBILITE AU PARC

Du lundi au samedi inclus : de 7 h à 22 h et plus lors de spectacles à l'Arsenal.

Dimanches et jours fériés : de 14 h à 20 .

Hors horaires d'ouverture : ce parc est doté des automatismes permettant de sortir sa voiture 24 h/24 h avec le ticket d'entrée

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

## 2.3 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

7 personnes sont affectées au service exploitation et au péage.  
Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance ont représenté 2 110 heures en 2005 réparties entre le personnel du délégataire et les interventions d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériels de péage – serrurerie, portails ... - réfection des sols - sécurité (incendie, extincteurs...) - vidéosurveillance - pompes de relevage – travaux de peinture - électricité - OTIS pour escalators.

La surveillance est assurée dans les zones entrées et sorties des véhicules avenue Ney et Boulevard Poincaré par des caméras haute définition.

La galerie commerciale et les accès piétons vers le centre ville sont sous surveillance caméras mais bénéficient également de la présence d'un gardien.

Une caméra est également présente à l'accès piétons Arsenal.

Le gardiennage est renforcé par la présence d'un agent les mercredis et samedis de 10 h à 19 h. Cet effectif est maintenu tous les jours selon l'insécurité constatée, notamment durant les foires ou les congés scolaires.

## 2.4 - LES TRAVAUX REALISES EN 2005

Travaux d'entretien :

- entretiens préventifs normaux et de sécurité : pompes, chauffage, climatisation, curage
- des fosses de relevage et du séparateur à hydrocarbures au niveau - 3
- travaux de peinture aux entrées et sorties V.L
- nettoyage des gaines de ventilation
- vitres des portes aux sorties piétons
- entretiens usuels et contrôles effectués par les diverses entreprises et organismes de contrôle
- reprise de béton sur les caniveaux et le sol
- gros entretien sur les escalators
- travaux de sécurité sur les portails automatiques
- désinfection et dératisation biannuelle par entreprise spécialisée
- travaux extraction air accès piétons
- travaux sur système de lutte contre l'incendie (surpresseur, nettoyage des canalisations, contrôle des vannes...)
- mise en place d'un débitmètre

Travaux de renouvellement

- signalisation intérieure
- matériel informatique de gestion, téléphonie
- extincteurs
- détecteur de Co remplacés (1/3)
- blocs éclairage de secours,
- onduleurs des caisses automatiques
- remplacement de la centrale de détection Co
- remplacement magnétoscope
- remplacement platine interphonie
- remplacement des tubes néons

Travaux de modernisation :

- poursuite de l'informatisation, logiciels, formation
- travaux de renforcement de la sécurité électrique
- travaux de dégazage des anciennes cuves de carburant

### 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

#### 3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements 1065 dont 191 places réservées au 31/12/2005 contre 1021 en 2004

	2002	2003	2004	2005	Evolution 2004/2005
Nombre de sorties horaires	899 678	891 779	890 923	812 188	- 8,84 %

Période de saturation du parc en 2005, le parc est rempli à 100 % durant 225 h sur l'année (hors dimanches et jours fériés) soit 0h45 par jour en moyenne  
saturation : 2 à 3 h les samedis après-midi et 1 h les mercredis après-midi

#### 3.2 – MESURES EN FAVEUR DU PUBLIC

Les usagers de ce parc ont généralement une appréciation favorable en raison de :

- vidéosurveillance et surveillance renforcée
- nettoyage fréquent
- programme de rénovation continu, éclairage renforcé, sonorisation et musique d'ambiance...

### 4) INFORMATIONS FINANCIERES

#### 4.1 - LES TARIFS

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le tarif horaire est passé à 1,40€.

Le fractionnement des deux premières heures en tranches de 30 minutes est en vigueur dans ce parc.

Tarif des abonnements au le 1er juillet 2005 :

Abonnement mensuel	88€
Abonnement trimestriel	250€
Abonnement annuel	932€

#### 4.2 - COMPTE DE RESULTAT :

(en e)	2003	2004	2005	2005/2003
Chiffres d'affaires	3 243 052	3 260 252	3 238 716	- 0,66 %
dont recette horaires	2 114 899	2 126 012	2 036 483	- 4,21 %
dont recette abonnés	874 829	877 366	914 396	+ 4,22 %
Résultat d'exploitation	1 962 997	1 948 888	1 613 975	- 17,18 %

### 5) ADAPTATIONS POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Le parking se trouve dans un bon état général. Une rénovation d'ensemble est programmée en même temps que l'extension de 621 places. L'ouverture du chantier est prévue en septembre 2005 et son achèvement en octobre 2007.



# **PARKING DU THEATRE**

---

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE**

Il s'agit de la S.N.C. Parking de la Comédie 1, avenue Ney, avec l'assistance de la SAS PARCS G.F.R.

### **1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT**

11 septembre 1992

### **1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT EN COURS**

10 septembre 2022

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2005**

### **2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE**

Dans le cadre du contrat de concession susvisé, le concessionnaire qui a construit l'ouvrage d'une capacité de 620 places en assure l'exploitation.

### **2.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE**

4 personnes sont affectées au service exploitation – péage.

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 835 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent les interventions d'entreprises spécialisées : contrôle d'accès, ascensoriste, groupe électrogène, détection CO et incendie, extincteurs, portails automatiques, station de pompage..

La surveillance est assurée par un gardien présent tous les jours de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés (11 h 30 à 20 h 30) ayant à sa disposition caméras, interphones et liaisons téléphoniques (Police, siège, ..)

Pendant la fermeture du parc, un système de télésurveillance fonctionne en dehors des heures de présence du gardien. Des rondes sont assurées systématiquement pendant la nuit.

## **2.3 - LES TRAVAUX REALISES EN 2005**

En matière d'entretien et de maintenance, ces travaux ont consisté en :

- Peinture de signalisation
- Canalisation de refoulement des pompes de relevage
- Curage des caniveaux, vérification des pompes et fosses de relevage
- Curage du séparateur à hydrocarbure
- Portes coupe-feu
- Portail automatique et grille d'entrée
- Maçonnerie intérieure et extérieure
- Dératisation
- Changement des néons
- Travaux sur canalisation d'eaux usées.

Les travaux de renouvellement ont porté sur les détecteurs ioniques et détecteurs CO.

Les travaux de modernisation ont concerné :

- le remplacement de sols des escaliers extérieurs par des emmarchements et paliers en pierre naturelle massive et antidérapante (accord de l'ABF)
- la sonorisation en juillet 2005
- la mise en place d'un système de sécurisation des personnels de surveillance (PASS PTI).

## **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

### **3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE**

- Nombre d'abonnements : 524 contre 516 au 31/12/2004
- Nombre de places amodiées : 300
- Nombre de sorties horaires : 151 349 en 2005 contre 158 952 en 2004 (baisse de 4,79% expliquée par les travaux sur l'A31 l'été 2005,
- Période de saturation du parc : Le parc a été saturé pendant 152 heures contre 162 heures en 2004.

### **3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS**

Ce parc semble apprécié des usagers en raison de sa clarté, une grande facilité pour y circuler, la présence tardive des gardiens après les spectacles ou manifestations.

Cependant, il est à noter que les fréquentes manifestations devant la Préfecture rendent l'accès au parking difficile.

## **4) INFORMATIONS FINANCIERES**

### **4.1 - LES TARIFS**

Au 1er janvier 2004 le tarif horaire était de 1,30 €. Il est passé à 1,40 € le 01/07/2005, avec fractionnement à la ½ heure les 2 premières heures.

A partir de 20 h et jusqu'à 7 h le tarif est réduit : 0,60 € pour 1 heure et 1 € pour 2 h  
De 20 h à 24 h : tarif spectacle : 2,10 €

Jusqu'au 30 juin 2005, les tarifs d'abonnement étaient restés inchangés depuis l'ouverture du parc.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, ils ont été redéfinis comme suit (en € TTC):

	Jusqu'au 30/06/2005	à partir du 01/07/2005
Abonnements permanents		
- hebdomadaire	30,00	31,00
- mensuel	85,00	88,00
- trimestriel	242,00	250,00
- annuel	900,00	932,00

#### 4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € H.T)

	2003	2004	2005	2005/2004
Chiffre d'affaires	974 143	957 342	987 153	+ 3,11 %
Dont recettes horaires	393 605	396 475	392 165	- 1,09 %
Dont recettes abonnés	405 224	385 694	400 484	+ 3,83 %
Résultat courant avant impôts	295 817	381 203	540 291	+ 41,73 %
Résultat net	296 461	382 153	540 448	+ 41,42 %

### 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC

Le problème de l'accès avec la sortie Préfecture lors des représentations n'est pas résolu, il est provisoirement solutionné grâce à du personnel en renfort pour réguler.



# PARKING COISLIN

---

## 1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### 1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la société SANEMA, sise 44, avenue Daumesnil, 75012 PARIS

### 1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

1er novembre 2004

### 1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

31 octobre 2009

## 2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2005

### 2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La Société SANEMA exploite dans le cadre d'un contrat d'affermage 438 emplacements de stationnement en surface place Coislin.

### 2.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE :

3 personnes de la Société SANEMA sont affectées à l'exploitation du parc dont 2 agents d'exploitation.

Ces agents sont chargés de l'accueil et de l'information de la clientèle, du dépannage dit de première urgence (ticket coincé, mauvaise introduction des tickets,...), de l'assistance des usagers en cas de panne de leurs véhicules, du nettoyage du matériel et sa maintenance, du nettoyage quotidien (matin et soir) du parc.

La surveillance est assurée par le personnel de la Société SANEMA qui effectue des rondes à l'intérieur du parc. Il est également fait appel à la société SECURISITE en cas de besoin, la nuit ou les jours fériés.

## 2.3 - TRAVAUX REALISES EN 2005

### Travaux de maintenance

- inspection annuelle de l'étalement du parking souterrain situé dans l'emprise du parc Coislin assuré par le bureau spécialisé NORISKO, les travaux recommandés ont été réalisés en novembre 2005, pendant les travaux d'aménagement du parc
- contrôle des installation électriques
- contrôle des extincteurs
- entretien du matériel de péage

### Travaux d'aménagement et de modernisation

Selon un programme mené conjointement avec les Services de la ville, l'Architecte des Bâtiments de France et la Mission Handicap, des travaux d'aménagement et de modernisation ont débuté en septembre 2005, tout en maintenant le parking ouvert au public. Les travaux entrepris sont :

- réalisation d'un chemin piétonnier protégé traversant le parc
- réfection du local d'accueil et poubelles
- étalement du parking souterrain
- reprise des accès piétons
- réalisation d'un ensemble de vidéosurveillance
- renouvellement du matériel de péage
- mise au norme du local de surveillance
- renouvellement du matériel informatique
- renouvellement des caisses automatiques
- reprise de l'ensemble de la signalisation et du jalonnement
- reprise du marquage au sol
- reprise et modernisation des entrées et sorties

## 2.4 - LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Le parc est ouvert 7 jours/7 et 24h/24.

## 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

### 3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements : une moyenne de 13 abonnements par mois.

	2002	2003	2004 Janv.à oct. QPark	2004 nov. à déc Sanema	2005
Nombre de sorties horaires	431 673	423 934	338 440	96 744	521 239

Période de saturation du parc : tous les jours de 10 H à 11 H 30 et de 14 H à 17 H.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 - LES TARIFS

Au 1<sup>er</sup> novembre 2005, le tarif horaire de jour passe de 1,40€ à 1,50€ et le montant de l'abonnement de nuit + week-end + jours fériés est de 40€ à 44€ par mois.

#### 4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en e H.T)

	<b>2004</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
	<b>Janv. à Oct.</b>	<b>nov. à déc.</b>	
Chiffre d'affaires	672 504	202 632	1 144 484
Dont recette horaire	795 942	201 428	1 139 438
recette abonnés	3 280	1 204	5 046
Résultat net d'exploitation	- 88 542	8 234	33 525

#### 5) ADAPTATIONS POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Les travaux au cours de l'année 2005 représentent une amélioration tangible de la qualité de service, tant sur la facilité d'accès en entrée et en sortie, la circulation mieux matérialisée, ainsi que la sécurité du parc renforcée par le système de vidéosurveillance.



# **PARKING GARE / DE GAULLE**

---

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE**

Il s'agit de la SNC Parking Gare - Charles de Gaulle 1, avenue Ney 57000 METZ dont l'actionnaire principal est la SAS Parcs GFR 1, avenue Ney 57000 METZ.

### **1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT**

Le 7 juin 1995 qui correspond à la date de mise en service du parc.  
Contrat de concession d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle en date du 29 décembre 1993.

### **1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT**

6 juin 2025.

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004**

### **2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE**

La réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement intérieurs du parc de stationnement souterrain ainsi que son exploitation ont été concédés.

### **2.2 – DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OUVRAGE**

Le concessionnaire assure la gestion des 585 emplacements de stationnement. Le parc comporte 3 niveaux et dispose d'un ascenseur.

### **2.3 – ACCESSIBILITE AU PARC**

Entrée et sortie des voitures (horaires et abonnés) permanentes par détection électronique des voitures lorsque les portails automatiques sont en position fermé (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

Entrée et sortie des piétons par l'édicule verre, porte avec digicode et lecteur de ticket magnétique lorsque la porte est fermée (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

## 2.4 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

5 personnes sont affectées au service exploitation - péage.  
Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 961,50 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : contrôle d'accès - ascensoriste - groupe électrogène - détection CO et incendie - extincteurs - portails automatiques - station de pompage - électricité.

La surveillance est assurée par un gardien présent 24h / 24h. Une ronde à l'intérieur du parc est effectuée toutes les demi-heures.

## 2.5 - LES TRAVAUX REALISES EN 2005

Travaux d'entretien :

- Travaux de maintenance divers
- Essais hebdomadaires du groupe électrogène, batteries, ...
- Portes coupe-feu automatiques
- Remplacement de 1/3 des détecteurs Co

Travaux de renouvellement :

- Totalité des tubes fluo du parc
- Chargeur de batteries du groupe électrogène
- 1 moniteur vidéo
- remplacement de la centrale de détection CO

Travaux de modernisation

- sonorisation en juillet 2005
- mise en place d'un système de sécurisation des personnels de surveillance (PASS PTI)

## 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

### 3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements 501 au 31/12/2005 contre 488 en 2004 et 460 en 2003

Nombre de locations 10 en 2005, 2004 et 2003

Nombre de places amodiées 195

	2002	2003	2004	2005	Evolution 2004/2005
Nombre de sorties horaires	147 489	125 787	130 040	112 165	- 13,75 %

Période de saturation 86 heures de remplissage en 2005 contre 212 en 2004, 492 en 2003, 222 en 2002

### 3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS

La clientèle apprécie de manière générale le parking pour sa circulation facile, sa clarté, la largeur des places de stationnement et les diverses facilités offertes par l'informatique pour le paiement.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 - LES TARIFS (en € TTC)

A noter la gratuité du stationnement inférieur à 20 minutes : ce mode de stationnement est utilisé par environ 17 % du nombre de clients.

Le tarif horaire est de 1,30 € au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et passe à 1,40 € le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le tarif des abonnements en application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 :

Abonnement mensuel :	88,00
Abonnement trimestriel :	250,00
Abonnement annuel :	932,00

### 4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € HT)

	2003	2004	2005	2005/2004
Chiffres d'affaires	819 619	868 160	877 085	+ 1,02 %
dont recette horaires	418 737	447 762	447 251	- 0,11 %
Recette abonnés	323 342	342 569	350 306	+ 2,26 %
Résultat courant avant impôts	25 531	80 327	114 760	+ 42,87 %
Résultat net	26 396	80 559	115 211	+ 43,01 %

Au vu de ces chiffres, l'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2005 a compensé la diminution du nombre de sorties de véhicules.

## 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC

Dans le cas de ce parking, il s'agit surtout de mesures pour renforcer la surveillance de la police municipale dans ce quartier afin de réduire le stationnement sauvage.



# PARKING MAUD'HUY

---

## 1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### 1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la SAS Parcs GFR implantée à Metz 1, avenue Ney.

### 1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le contrat d'affermage concernant l'exploitation de ce parking est entré en vigueur le 10 avril 2001 date de la remise de l'ouvrage au Fermier, pour une durée de 12 ans.

### 1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT EN COURS

9 avril 2013.

## 2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2005

### 2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La Ville de Metz qui a construit l'ouvrage, a mis les installations à disposition du Fermier en lui confiant l'exploitation des 378 emplacements de stationnement répartis sur trois niveaux.

### 2.2 – ACCESSIBILITE AU PARC

Horaires :

- du lundi au samedi inclus : de 7 h à 22 h et plus lors de matchs de football au stade Saint Symphorien,
- les dimanches et jours fériés : de 13 h à 20 h.

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

Les abonnés horaires peuvent sortir leur véhicule 24h/24h avec le ticket d'entrée. L'ascenseur est accessible 24 h/24 h avec ticket.

### 2.3 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

5 personnes à temps complet plus un salarié à temps partiel sont affectés au service exploitation – péage.

Le nettoyage quotidien est assuré par une entreprise spécialisée, le nettoyage ponctuel par le personnel du délégataire.

L'entretien et la maintenance représentent 393,50 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent les interventions d'entreprises spécialisées : matériel de péage, serrurerie, portails, électricité, sécurité (détection CO et incendie, extincteurs), vidéosurveillance, téléphonie.

La surveillance est assurée par un gardien présent tous les jours de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés (13 h à 20 h).

Pendant la fermeture du parc, des rondes sont effectuées et un système de télésurveillance fonctionne en dehors des heures de présence du gardien.

## 2.4 - LES TRAVAUX REALISES EN 2005

Ces travaux ont consisté en des travaux d'entretien et de maintenance :

- mises au point diverses : panneau extérieur, ascenseur, autocom
- changement de détecteurs incendie et détecteur CO au niveau -2
- réparation du portail automatique d'entrée VL
- travaux de réfection divers (matériel de vidéosurveillance, interphonie, éclairage de secours au sol selon rapport APAVE, gâches électriques, tubes néon
- enlèvement de tags.

Aucun travaux de renouvellement ou de modernisation n'ont été entrepris en 2005.

## 3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

### 3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

- Nombre d'abonnements : 369 contre 354 au 31/12/2004
- Nombre de places amodiées : 60 grevées d'un droit permanent d'occupation au profit du CHR pour une durée de 50 ans.

	2002	2003	2004	2005	Evolution 2004/2005
Nombre de sorties horaires	75 686	56 764	56 781	53 099	- 6,78 %

Le parc a été saturé 4 heures lors de matchs.

Son remplissage a été amélioré grâce aux abonnements. Il reste cependant près de 70 à 100 places disponibles en pointe de remplissage.

### 3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS

Deux problèmes majeurs sont à signaler :

- la mauvaise tenue des bandes collées sur les sols des escaliers n'a pas résolu de façon satisfaisante le problème des sols glissants des escaliers par temps de pluie (1 chute en 2005)
- par ailleurs, on peut relever une accessibilité difficile des lecteurs de carte aux bornes d'entrée la nuit pour les abonnés.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 - LES TARIFS (en € TTC)

Au 1er janvier 2005 le tarif horaire était de 1 €. Il est passé à 1,10 € le 01/07/2005.

A partir de 20 h et jusqu'à 7 h le tarif est réduit : 0,60 € pour 1 heure et 1 € pour 2 h

Jusqu'au 30 juin 2005, les tarifs d'abonnement étaient restés inchangés depuis l'ouverture du parc.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, ils ont été redéfinis comme suit (en € TTC) :

	Jusqu'au 30/06/2005	à partir du 01/07/2005
<b>Abonnements permanents</b>		
- hebdomadaire	22,90	24,00
- mensuel	68,60	71,00
- trimestriel	205,80	213,00
- annuel	754,70	781,00
<b>Abonnements travail (5 j./semaine)</b>		
- mensuel	58,00	60,00
- trimestriel	173,80	180,00
- annuel	637,30	660,00
<b>Abonnements nuit, week-end, jours fériés</b>		
- mensuel	45,70	48,00
- trimestriel	137,20	142,00
- annuel	503,10	520,00
Location annuelle	969,60	1 000,00

### 4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € H.T)

	2003	2004	2005	2005/2004
Chiffre d'affaires	296 103	313 479	323 507	+ 3,20 %
Dont recettes horaires	104 400	104 860	105 654	+ 0,76 %
Dont recettes abonnés	170 958	187 165	195 410	+ 4,41 %
Charges d'amodiation	19 647	20 202	21 361	+ 5,74 %
Résultat d'exploitation	25 195	- 2 131	- 19 541	- 817 %

## 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC

Aucune proposition n'est présentée.



# STATIONNEMENT SUR VOIRIE

---

## 1) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

### 1.1. – LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Le délégataire est la Société Anonyme SANEMA (Société Autonome de Nettoyage et de Manutention)

### 1.2. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le contrat est entré en vigueur à la date du 14 février 2004

### 1.3. DATE DE FIN DE CONTRAT

Le contrat prendra fin le 13 février 2010.

## 2) L'ACTIVITE DU SERVICE

### 2.1. – POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DU SYSTEME DE CENTRALISATION

Cette deuxième année contractuelle et première année complète d'exploitation par la SANEMA démarre dans les conditions d'optimisation mises en place en 2004 (remplacement de 88 horodateurs obsolètes, mise en réseau du parc d'horodateurs, réfection complète de la signalisation horizontale).

En cette année 2005, une liaison informatique a été établie entre le local d'exploitation de la SANEMA en Nexirue et l'armoire de brassage du poste de la Police Municipale, afin de mettre à la disposition de la Ville un terminal relié au serveur principal de centralisation des horodateurs et installé dans les bureaux de la Mairie rue Teilhard de Chardin (observatoire du stationnement). Ce poste de travail permet de visualiser en temps réel les états du parc d'horodateurs et de réaliser des analyses financières et statistiques complètes.

## **2.2 – TRAVAUX INDUITS PAR LES MODIFICATIONS DU PLAN DE STATIONNEMENT**

### ***Extension du stationnement dans le secteur Belle-Isle/Piscine du Luxembourg***

Rue Belle-Isle, en face de l'hôpital, 13 places gratuites sont transformées en stationnement payant, zone tarifaire B.

Devant l'hôpital, les 32 places payantes sont transformées en 18 places longitudinales payantes.

Rue de la Piscine, sur le parking entre la piscine et le Square du Luxembourg, 31 places gratuites sont transformées en stationnement payant, zone tarifaire B.

Côté Square du Luxembourg, 26 places gratuites sont transformées en stationnement payant, zone tarifaire B.

Du côté de l'Allée de Metz Plage, 5 places de stationnement « 20 mn gratuites » ont été créées.

Au total, pour résumer, ce sont 14 places payantes qui ont été supprimées et 70 nouvelles qui ont été créées dans ce secteur ainsi que 5 emplacements « 20 mn gratuites ».

Cette extension a nécessité la mise en place de 4 nouveaux horodateurs dont 3 payants et 1 « 20 mn gratuites » (horodateur vert).

### ***Modifications relatives à des travaux d'aménagement de voirie***

Rue Saint-Gengoulf, 4 places ont été supprimées suite au réaménagement de la place Saint Martin, zone tarifaire A entraînant la remise d'un horodateur.

Rue Henry Maret, 8 places ont été supprimées, en zone tarifaire B, suite au réaménagement de la placette rue Henry Maret.

## **2.3. – ENTRETIEN ET MAINTENANCE**

Au nombre de 2274, les opérations de maintien en bon état de fonctionnement des appareils, ainsi que les opérations de nettoyage ont été effectuées conformément aux engagements du prestataire.

En outre 184 pannes (contre 552 en 2004) ont été dénombrées ; cette baisse s'explique par le fait qu'en 2004, le parc a encore fonctionné pendant 2 à 3 mois avec les 88 anciens horodateurs remplacés.

Le délai de remise en service des pannes recensées par la centralisation a été de l'ordre d'une heure.

## **2.4. LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE**

L'exploitation du stationnement sur voirie est assuré par 3 personnes employées à temps complet, dont un responsable qui assure également les fonctions de régisseur.

Les services basés au siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation ainsi que la gestion administrative et financière.

Les relations avec la Ville, la supervision de l'exploitation, le concours aux évolutions potentielles du stationnement à Metz sont assurées par le Directeur de l'activité « Stationnement » de la Société délégataire qui se rend à METZ au minimum une fois par mois. Ces visites mensuelles permettent une bonne coopération Délégataire/Délégant.

L'agence de la SANEMA basée à Metz est située au 24, en Nexirue.

## **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

### **3.1. LES TARIFS**

Les tarifs en vigueur n'ont pas été modifiés depuis leur mise en application en avril/mai 2002. Ils s'élèvent à :

**Zone A** : 1,20 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à une heure

**Zone B** : 1,00 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à deux heures

**Zone C** : 1,20 € pour une heure pour une durée de stationnement limitée à une heure.

### **3.2. LES RECETTES (COMPARAISON DES ANNEES 2004 ET 2005)**

Globalement, toutes zones confondues, le montant de la recette encaissée du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 s'est élevée à 2 476 751,89 €.

L'année 2005 est la première année d'exploitation sur 12 mois par la SANEMA

Au vu du tableau comparatif ci-dessous, la forte augmentation des cinq premiers mois de l'année fait ressortir le faible rendement de l'ancienne délégation (janvier, février) et met en évidence l'efficacité des moyens mis en place par le nouveau délégataire de mars à mai, période au-delà de laquelle le rendement se stabilise (juin à décembre).

	2004 (en Euros)	2005 (en Euros)	Ecart en %
JANVIER	117 925	207 526	+ 75,98
FEVRIER	127 745	194 508	+ 52,26
MARS	159 962	208 291	+ 30,21
AVRIL	161 987	218 887	+ 35,13
MAI	161 070	210 184	+ 30,49
JUIN	209 435	221 873	+ 5,94
JUILLET	185 653	199 383	+ 7,94
AOUT	166 727	182 898	+ 9,70
SEPTEMBRE	204 727	221 801	+ 8,34
OCTOBRE	217 981	201 073	- 7,76
NOVEMBRE	191 172	214 830	+ 12,38
DECEMBRE	217 910	195 492	- 10,29

### 3.3 – ANALYSE DE LA FREQUENTATION

Le taux de fréquentation, désigné taux de respect par le délégataire, se situe selon la période de l'année entre 32,06 % (août) et 40,64 % (octobre), le taux moyen annuel étant de l'ordre de 38 % (35 % en 2004).

Le taux de fréquentation est également exprimé par le chiffre d'affaires d'une place par jour. La moyenne annuelle de ce rendement se situe selon les secteurs entre 2,86 € et 3,87 €. Le rendement maximum théorique d'une journée par place étant de 8 € à 10 € selon le tarif du secteur, le rapport du rendement constaté à ce maximum représente effectivement entre 32 % et 40 % (30 à 35 % en 2004).

Le taux de rotation, qui représente le nombre de voitures occupant une place en moyenne par jour, se situe selon la période de l'année entre 2,95 véhicules (août) et 3,62 véhicules (avril), soit un taux moyen annuel de 3,41 véhicules.

La durée moyenne de stationnement a été évaluée entre 51 et 56 minutes, selon la période de l'année. Cette durée ne varie pas par rapport à 2004.

## 4) ANALYSE FINANCIERE

Le compte de résultat 2005 du stationnement sur voirie présenté par la SANEMA met en balance des produits pour un montant de 509 850,85 € et des charges pour un montant de 437 766,49 €.

L'activité dégage ainsi un excédent de 72 337, 36 €.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les données de ce résultat avec celles du compte de l'année 2004 :

	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<i>Taux de rémunération Moyen sur la période</i>	<i>27 %</i>	<i>24 %</i>
PRODUITS <i>(dont rémunération)</i>	453 880 € <i>(440 000)</i>	509 850 € <i>(488 408)</i>
CHARGES	360 542 €	437 766 €
RESULTAT	93 338 €	72 084 €

L'exploitation 2004 n'ayant porté que sur 10 mois et demi, cette comparaison faisant ressortir un écart de - 22,77 % est à relativiser et il est à considérer que la SANEMA, au vu de ses comptes de l'année 2005, a réussi à maintenir l'équilibre financier de l'exploitation.

## **5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC**

En conclusion, les moyens mis en place la première année d'exploitation ont permis à la SANEMA, grâce à une gestion rigoureuse, de poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, et d'envisager ainsi la perspective des améliorations restant à concrétiser au regard de ses obligations contractuelles : remplacement des panneaux de signalisation, mise en place des cartes électroniques étrangères.

Ces bons résultats 2004 et 2005 devraient permettre, en plus, à la société délégataire de faire face aux aléas de la fréquentation si besoin était, en pérennisant un service de qualité jusqu'au terme de la délégation.



# CHAUFFAGE URBAIN

---

## **PREAMBULE**

Pour des raisons liées aux conditions de production de chaleur, le rapport annuel du délégataire porte sur le chevauchement d'exercices. Le présent rapport concerne donc la saison 2004/2005 (1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005).

## **1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE**

Il s'agit de la Société Technique d'Exploitation du chauffage à distance de Metz-Borny (STEB) rue des Nonnetiers, SARL au capital social de 150.000€.

### **1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT**

30 août 1964.

### **1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT**

30 juin 2005 (avenant n°11 du 18 mars 2004).

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004**

### **2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE**

Le Concessionnaire est chargé de gérer les ouvrages qu'il a réalisés dans le cadre de la concession du 30 août 1964. Ces ouvrages comportent la réalisation d'une centrale, de canalisations, de sous-stations et la fourniture des matériels et appareils nécessaires à la production et à la distribution de chaleur dans la ZUP de Borny.

## **2.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE**

14 personnes sont affectées au service (1 chef de district, 1 chef de secteur, 1 responsable central, 2 électriciens, 1 spécialiste entretien-soudeur, 1 chauffagiste, 6 chauffeurs et 1 secrétaire à mi-temps).

## **2.3 - LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES (ETAT DE L'EQUIPEMENT)**

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

### 1) pour la chaufferie

- remplacement de deux distributeurs charbon,
- remplacement des barreaux de grille et une partie du réfractaire sur la chaudière 5,
- réfection de la grille de la chaudière 3,
- remise en état du dépoussiéreur cyclonique de la chaudière charbon N°5 ,
- remise en peinture de la cheminée principale,
- mise en place d'un cône d'éjection sur la cheminée principale,
- remplacement de la pompe de recyclage de la chaudière 5.

### 2) pour les sous-stations

- requalification d'échangeurs nouvellement soumis (décret 15/03/2000),
- remplacement de la calotte de l'échangeur de la sous station 15 A,
- remplacement d'un échangeur haute pression dans la sous station Bridoux,
- remplacement de cinq échangeurs non conformes,
- remplacement d'échangeurs de chauffage primaires dans les sous stations 5, 5A, 8A, 8B, 9, 14, 15, 0, et Aurélia.

### 3) pour le réseau

- réfection du réseau suite à des fuites dans les rues du Fort des Bordes, de Flandres, du Dauphiné, du Languedoc, d'Alsace et à l'intersection des rues d'Anjou et Claude Chappe.

## **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

### **3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE**

La chaufferie est équipée de deux générateurs fioul (total de 36MW) et de deux générateurs charbon (total de 38,3 MW).

Le nombre d'Unités de Répartition Forfaitaires (URF) a légèrement augmenté en 2004/2005 passant de 103 298 à 103 591 du fait du raccordement de la sous station de l'IPeM. Le nombre total de logements desservis est resté stable à 5 166 en 2004/2005.

La saison moyenne de chauffage s'est étendue du 19 septembre 2004 au 07 juin 2005 ce qui représente 262 jours.

Le rendement global de l'installation (chaufferie et réseau) est de 68% pour la saison 2004/2005. Ce rendement est en baisse de 13% par rapport à la saison précédente revenant à la valeur constatée lors de la saison 2002/2003, en raison des tests sur les charbons.

### **3.2 - OBSERVATIONS SUR LES CONSOMMATIONS**

La consommation de chaleur de l'ensemble des abonnés, pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, représente 110 428 MWh en hausse de 2 449 MWh par rapport à la saison 2003/2004.

Cette variation s'explique par :

- la hausse des DJU (Degrés Jours Unifiés)
- le raccordement de la sous station de l'IPEM

Le ratio d'énergie pour le chauffage par logement et par DJU est de 3,46 kWh (stable par rapport à la saison 2003/2004).

La consommation moyenne d'eau chaude sanitaire par logement est de 33,71 m<sup>3</sup> (34,49 m<sup>3</sup> pour la saison 2003/2004, soit -2,2%).

## **4) INFORMATIONS FINANCIERES**

### **4.1 - TARIFS ET CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les tarifs variables pour la saison 2004/2005 étaient :

- 1) 21,69 € HT par MWh pour le chauffage (contre 21,28 € HT en 2003/2004) soit une légère hausse de 1,9%.
- 2) 2,74 € HT par m<sup>3</sup> pour l'eau chaude sanitaire (contre 2,77 € HT en 2003/2004) soit une diminution de 1,1%.

A ces tarifs dits variables s'ajoutent un tarif forfaitaire R2 pour le renouvellement des équipements. Ce prix de 21,41 € HT par URF est en légère hausse (+1,7%) par rapport à la saison précédente du fait principalement de l'augmentation de l'indice ICHTTS1 traduisant l'évolution du coût horaire de la main d'œuvre charges comprises, qui intervient pour 55 % dans la formule de révision du terme R2.

Le coût moyen TTC par logement en chauffage et production d'eau chaude s'est donc élevé à 696,24 € (contre 679,87 € pour 2003/2004) soit une hausse de 2,4%.

Le chiffre d'affaires du délégataire sur la saison 2004/2005 est de 5.514 K€ TTC, soit une hausse de + 2,8% par rapport à la saison 2003/2004.

## 4.2 - COMPTE DE RESULTAT (2005)

Le compte de résultat 2005 (en €HT) se décompose comme suit :

- Chiffre d'affaires net	2 983 566
- Production immobilisée	0
- Reprise sur amortissements	5 356
- Autres produits d'exploitation	525 669
TOTAL	3 514 591
- Achats matières premières	1 608 662
- Autres achats externes (personnel)	1 303 198
- Impôts	80 435
- Dotation aux amortissements	59 738
- Dotations aux provisions	0
- Autres charges	335 123
TOTAL	3 387 156
Résultat d'exploitation	127 435

## 4.3 - BILAN FINANCIER

Le délégataire présente pour 2005 un résultat d'exploitation de 127 435 €.

Autres indicateurs économiques

- Résultat net (en €)	25 715
- Capitaux propres (en €)	178 164
- Rentabilité en %	14,4

## 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC

Le service venant à échéance le 30 juin 2005, le Conseil Municipal a décidé le 26 mai 2005 de confier à l'Usine d'Electricité de METZ une nouvelle Délégation de Service Public pour la production et de distribution de chaleur à Metz Borny à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 pour une durée de 10 ans avec une réduction du tarif de 5 %.



# **LES ARENES DE METZ**

---

## **PREAMBULE**

Conformément aux articles 25 à 28, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document les comptes rendus technique et financier. Ce rapport présente l'exploitation du palais omnisports "les Arènes" du 1er janvier au 31 Décembre 2005.

## **1) LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT**

### **1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE**

Il s'agit de la SNC (Société en Nom Collectif) LES ARENES, dont le siège social est situé aux Arènes. La SNC est une filiale de la société VEGA qui gère d'autres structures équivalentes en France (dont Antarès au Mans, les Docks au Havre, les Zénith de Nancy et de Rouen).

### **1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT**

1er août 2002.

### **1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT**

1er août 2008.

## **2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2005**

### **2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE**

Le Fermier est chargé de gérer l'équipement des Arènes en y organisant des manifestations à vocation sportives, culturelles ou artistiques et en réservant à la Ville une vingtaine de journées gratuites (conformément à l'avenant n°1 du 17 Mai 2002) et à certains de ses partenaires l'accès à certaines salles de l'équipement pour leur besoin propre ou ceux d'utilisateurs particuliers.

## **2.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE**

Au 31 décembre 2005, 15 personnes sont affectées au site dont 1 directeur, 1 adjoint au directeur, 1 coordinateur technico-commercial et communication, 1 coordinateur d'exploitation, 1 secrétaire comptable, 1 directeur technique - régisseur général, 1 responsable salles annexes, 3 agents accueil des sportifs, 2 agents techniques, 3 agents d'entretien. Lors de manifestations importantes, le délégataire se fait assister par du personnel extérieur (cela correspond à 8,5 emplois équivalents temps plein).

## **2.3 - LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES (ETAT DE L'EQUIPEMENT)**

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

- l'acquisition du logiciel AUTOCAD dernière génération qui permet de réaliser des plans de configuration pour vérifier la faisabilité d'une manifestation,
- l'acquisition d'une auto laveuse auto portée qui permet d'optimiser le temps de travail de l'équipe d'entretien sans faire appel à une société extérieure,
- l'acquisition d'une rotowash afin de remplacer le nettoyage manuel et d'améliorer son efficacité.
- l'acquisition de mobilier pour aménager l'espace " tapis rouge "
- l'acquisition de téléviseurs et paraboles pour répondre à la demande des clients

Les travaux réalisés en 2005 ont porté sur :

- l'aménagement du dépôt nord (création d'étagères et achat de caisses de rangement de grande capacité)
- la peinture du couloir du sous-sol

Certains travaux urgents ou nécessaires prévus en 2005 n'ont pas été réalisés :

- l'installation d'un clavier sur la centrale de détection incendie pour neutralisation des zones (activation et désactivation automatique des zones de détection incendie qui sont actuellement réalisées de manuellement)
- la modification de l'alimentation de la distribution d'eau sanitaire
- la motorisation du portail électrique à l'entrée de la cour de service (installé en 2005)

L'entretien des Arènes s'effectue conformément au plan de charge prévu par le cahier des charges. Le gérant, outre son action propre par son équipe d'entretien et le couple de gardiens, a passé 4 contrats d'entretien : un contrat de nettoyage, un contrat de dératisation et désinsectisation, un contrat de maintenance générale, un contrat de télésurveillance.

## **2.4 - LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE MODERNISATION**

Ces travaux sont imputés sur le compte intitulé " Gros Entretien et Réparations " qui permet de faire face aux dépenses de renouvellement des équipements d'exploitation et de gros entretien de l'équipement. Le montant de ces dépenses s'élève en 2005 à 112 922 €.

### **3) L'ACTIVITE COMMERCIALE**

#### **3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE**

Durant l'année 2005, 58 manifestations publiques se sont déroulées aux Arènes avec un total de 191 690 spectateurs contre 152 939 en 2004 soit une progression de 25,34% (95 094 en 2003).

Les manifestations se répartissent comme suit :

- spectacles/concerts : 28 pour 82 667 spectateurs
- sports : 23 pour 100 760 spectateurs
- évènements : 7 pour 8263 spectateurs

Par rapport à l'année 2004, on peut constater que le nombre de spectateurs continue d'évoluer fortement (+38,34%) en ce qui concerne les concerts et spectacles. En matière de sport, on enregistre un ralentissement dans la progression qui est de 16,67% contre 45,44% en 2004.

Les salles annexes ont été occupées par les scolaires et les clubs pendant 9491 heures. Elles ont été fréquentées par 243 070 personnes. En 2004, on recensait 98 553 personnes.

Toutefois, la méthode de calcul a été modifiée à compter du mois de juillet 2005, ce qui explique la disparité entre les chiffres de fréquentation 2004/2005. Le recensement prend désormais en compte le nombre de personnes par heure et non plus par créneau horaire attribué.

#### **3.2 - LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Les principales manifestations qui se sont déroulées au cours de l'année 2005 sont :

- pour ce qui concerne le spectacle, l'année 2005 a été marquée par le passage de nombreux comiques parmi lesquels on peut citer Eric et Ramzy, Muriel Robin ou encore Gad Elmaleh.
- on peut aussi noter que les 2<sup>ème</sup> et troisième date de CALOGERO ont affiché complet.
- pour ce qui concerne le sport, on soulignera l'organisation de grandes manifestations nationales permettant l'implication des clubs utilisateurs des salles annexes comme les Championnats de France de Gymnastique ou encore le Championnat de France de Judo. Parmi les grandes manifestations, les Arènes ont accueilli à nouveau la 3ème édition de l'Open de Moselle ainsi que les matchs qualificatifs pour l'Euro de handball et de basket masculin.
- en matière d'événementiel, outre l'élection de la reine de la Mirabelle, les Arènes ont accueilli de nombreux arbres de Noël

### 3.3 - OBSERVATIONS DE LA CLIENTELE

Elles sont recensées dans le rapport et portent principalement sur un manque d'information générale sur les activités proposées, des problèmes techniques (eau chaude, nettoyage) et des difficultés matérielles rencontrées par les usagers. Un grand nombre de doléances trouvent leur solution par des aménagements successifs réalisés par le Délégué.

## 4) INFORMATIONS FINANCIERES

### 4.1 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

OPÉRATIONS	2003	2004	2005	Ecart en % 2005/2004
location des clubs résidents	76 600 €	95 800 €	74 256 €	22,49
Evénements (location VIP, hall ...)	5 780 €	25 089 €	49 923 €	98,98
Spectacles/concerts	80 558 €	132 225 €	201 523 €	52,41
Prestations facturées	1 107 727 €	1 107 727 €	1 178 808 €	6,42
Restauration/buvettes	67 507 €	96 856 €	140 702 €	45,27

La contrainte particulière pour service public versée en 2004/2003 par la Ville est de 1 366 537,64 €.

## 4.2 - COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat 2005 se décompose comme suit :

OPÉRATIONS	2003 17 mois d'expl.	2004	2005	Ecart en % 2005/2004
Chiffre d'affaires net	604 048 €	775 205 €	996 836 €	28,59
Autres produits d'exploitation	1 598 837 €	1 170 493 €	1 329 797 €	13,61
<b>TOTAL</b>	<b>2 202 885 €</b>	<b>1 945 698 €</b>	<b>2 326 633 €</b>	<b>19,58</b>
Achats	372 195 €	298 078 €	473 385 €	58,81
Services extérieurs	864 969 €	739 999 €	877 534 €	18,58
Frais de personnel	489 034 €	422 341 €	481 092 €	13,91
Impôts, taxes et versements assimilés	45 223 €	48 073 €	45 707 €	-4,92
Dotations aux amortissements	145 626 €	75 302 €	65 829 €	-12,58
Autres charges	185 544 €	211 352 €	223 554 €	5,77
<b>TOTAL</b>	<b>2 102 591 €</b>	<b>1 795 145 €</b>	<b>2 167 101 €</b>	<b>20,72</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>100 294 €</b>	<b>150 554 €</b>	<b>159 532 €</b>	<b>5,96</b>

Il convient de préciser que, conformément à la demande de la Ville, es comptes annuels 2003 sont présentés sur une période de 17 mois reprenant ainsi l'exploitation depuis son démarrage en août 2002.

## 4.3 - BILAN FINANCIER

OPÉRATIONS	2003 17 mois d'exploitation	2004 Sur 12 mois	2005
Résultat d'exploitation	100 294 €	150 554 €	159 532€
Résultat financier	9 693 €	7 907 €	10 180€
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>656 €</b>	<b>- 92 €</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>110 644 €</b>	<b>158 369 €</b>	<b>169 711€</b>

## 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC

Les pistes de réflexion envisagées par le délégataire pour l'exercice 2006 portent toujours sur l'amélioration de l'accueil du public et de la qualité du service. Pour mémoire, on peut rappeler la mise en place d'un questionnaire de satisfaction pour

les organisateurs et pour le public permettant de corriger les aspects négatifs relevés lors des manifestations et d'envisager des pistes de progrès pour les années à venir :

- compléter la programmation par des soirées et après-midi thématiques en semaine
- améliorer l'offre de produits de petite restauration proposée au public
- envisager une solution aux problèmes de stationnement et de desserte du palais omnisports
- améliorer la communication en la ciblant d'avantage et en utilisant des médias spécialisés et de proximité
- développer des services d'accompagnement aux spectacles pour fidéliser la clientèle (point billetterie sur place, séances de dédicaces, visites guidées de l'équipement en période de montage/démontage, réceptions "VIP d'un soir", billets couplés...)

Pour 2006, il s'agit également :

\* Pour les salles annexes :

- de continuer à améliorer l'accueil des enfants par des animations (carnaval d'enfants, remerciements des clubs en fin d'année, fête d'Halloween (défilé d'enfants et concours du meilleur déguisement), Saint Nicolas, arbre de Noël et organisation de mercredis récréatifs,
- de poursuivre la mise en œuvre d'une billetterie pour les manifestations se déroulant dans la grande salle chaque mercredi après-midi avec tarifs préférentiels pour les adhérents des clubs.

\* Pour la grande salle :

S'agissant des objectifs commerciaux, le Délégué souhaite développer le nombre de ses partenaires et développer la partie événementielle d'entreprise dans les salles annexes non-sportives.

Pérenniser et augmenter le nombre de clients sur les opérations Tapis Rouge constitue également pour le Délégué un objectif à atteindre en 2006.

Les objectifs de communication devraient porter essentiellement sur :

- l'insertion du marque page dans un support touchant un large public type magazine TV gratuit en plus de l'insertion existante dans le magazine Repères.
- l'aménagement de la salle de réception pour plus de convivialité tant pour les accompagnateurs des utilisateurs des salles annexes que pour les tournées ou encore pour les cocktails du club de Handball.
- l'organisation d'une soirée TAM TAM en fin de saison pour remercier les clients, fournisseurs et partenaires.



# EAU POTABLE

---

## I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

### 1.1. DESCRIPTION

Le Service des Eaux de la Ville de METZ assure l'alimentation en eau potable des 191 248 habitants des communes suivantes

- ARGANCY-OLGY-RUGY
- AY-SUR-MOSELLE
- LE BAN-ST-MARTIN (PARTIELLEMENT)
- CHARLY-ORADOUR (PARTIELLEMENT)
- CHIEULLES (PARTIELLEMENT)
- ENNERY
- FAILLY
- FLEVY
- HAUCONCOURT
- JURY (PARTIELLEMENT)
- LONGEVILLE-LES-METZ
- LORRY-LES-METZ (PARTIELLEMENT)
- MAIZIERES-LES-METZ
- MALROY
- METZ
- MEY
- MONTIGNY-LES-METZ
- MOULINS-LES-METZ
- NORROY LE VENEUR
- PELTRE
- PLAPPEVILLE
- SAINT-JULIEN
- SANRY-LES-VIGY - MECHY
- SCY-CHAZELLES
- TREMERY
- VANTOUX
- VANY (VILLERS L'ORME)
- WOIPPY

et la fourniture d'eau en gros de manière continue ou en secours, aux collectivités suivantes :

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - ARS-SUR-MOSELLE<br>MONTIGNY | - SERVICE DES EAUX DE       |
| - HAGONDANGE<br>FLANVILLE     | - SYNDICAT DE MONTOY-       |
| - LA MAXE<br>DE               | - SYNDICAT DE GRAVELOTTE ET |
| - UCKANGE                     | LA VALLÉE DE L'ORNE         |
| - SYNDICAT DES EAUX DE VERNY  | - SYNDICAT DE FLORANGE      |
| - THIONVILLE                  | - MONTREQUIENNE             |
| - GUENANGE                    |                             |

La gestion du service d'alimentation en eau potable de Metz a été confiée à la Société Mosellane des Eaux par un contrat de type affermage en date du 23 juin 2003 pour une durée de 15 années avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003

En application du contrat du 23 juin 2003, les missions de la Société Mosellane des Eaux sont ainsi définies :

- Assurer la production, le transport et la distribution de l'eau potable nécessaire aux besoins de 30 671 abonnés en 2005 qui se répartissent sur 28 communes pour la fourniture au détail 12 collectivités publiques ou établissements publics situés à l'extérieur du périmètre d'affermage (vente d'eau en gros de manière continue ou en secours)
- Assurer l'exploitation notamment l'entretien et la surveillance des installations
- Réaliser les travaux mis à la charge du Fermier par le contrat
- Conduire les relations avec les usagers du service
- Assurer le financement et la réalisation de travaux concessifs

L'agence de Metz située 9, rue Teilhard de Chardin à Metz comprend 3 unités distinctes :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| - l'unité Eau            | Production et distribution de l'eau potable |
| - l'unité Assainissement | Gestion des Services Assainissements        |
| - l'unité Travaux        | Travaux neufs et réparations des fuites.    |

L'agence de Metz est composée de 75 agents.

La Société Mosellane des Eaux est rattachée à VEOLIA EAU – Région Est, laquelle est présente dans les régions Champagne-Ardennes, Lorraine et Alsace

La Direction Régionale Est de VEOLIA EAU est située à Metz 103, rue aux Arènes.

**L'eau distribuée provient des installations de production suivantes :**

Usine de traitement des eaux de Moulins les Metz	60 000 m <sup>3</sup> /jour
Station de pompage de Hauconcourt	7 500 m <sup>3</sup> /jour
Usine Sud	6 000 m <sup>3</sup> /jour
Station de pompage de Saint-Eloy	7 500 m <sup>3</sup> /jour
Source de Gorze	12 000 m <sup>3</sup> /jour
Sources de Lorry les Metz	400 m <sup>3</sup> /jour

**La capacité totale de stockage des 12 réservoirs ou châteaux d'eau est de 84200 m<sup>3</sup>.**

Noms des principaux réservoirs	Capacité des réservoirs (m <sup>3</sup> )
Haut de Wacon (semi enterré)	30 000
Haut de Bevoye (semi enterré)	20 000
Borny (semi enterré)	20 000
Plappeville bas (enterré)	2 500
Grimont (sol)	3 000
Maizières les Metz (tour)	1 000

Il y a **755 778 mètres linéaires** de canalisations (réseau d'adduction + réseau de distribution) soit 11 117 mètres linéaires supplémentaires par rapport à 2005.

**30 691 clients** ont été recensés au 31.12.2005 (417 clients supplémentaires par rapport à l'année 2004 soit +1,4 %).

**18 681 338 m3** d'eau ont été vendus par la Société Mosellane des Eaux en 2005 soit une légère augmentation de la consommation d'eau en 2005 (+ 0,20 % par rapport à 2004).

Répartition des 18 643 482 m3 d'eau vendus en 2005 :

3 %	vendus à une clientèle municipale
67 %	vendus à des particuliers
30 %	vendus à d'autres collectivités.

## **1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Réalisation des travaux prévus au contrat (1/7/2003)

### **\* Travaux achevés**

- Rénovation de la station de St ELOY
- Automatisation de l'Usine de Moulins
- Protections dans le cadre de VIGIPIRATE
- Attestation du système HACCP
- Sectorisation du réseau
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Extension du réseau rive droite de AY-SUR-MOSELLE à Uckange
- Unité de déshydratation des boues de l'usine de MOULINS-LES-METZ

### **\* Travaux en cours**

- Restructuration de l'usine de production d'Hauconcourt
- Pose de compteurs chez les particuliers pour les radios relève des index
- Traçabilité de la qualité de l'eau

## **1.3. QUALITE DU SERVICE**

### **\* Accueil de la clientèle**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de la Société Mosellane des Eaux 9 rue Teilhard de Chardin à METZ.

De plus, a été mis en service en avril 1999 le Centre Service Client " région Est » au 0 810 463 463 à l'écoute des clients : ce centre offre la possibilité aux clients d'effectuer directement l'ensemble de leurs démarches par téléphone, sans avoir à se déplacer ou à écrire.

Generale-des-eaux.com : le site internet client permet aux clients

- . D'accéder en direct aux informations (prix, qualité de l'eau, travaux ...)
- . De gérer leur compte-client, régler leur facture
- . De communiquer avec les conseillers clientèle par e-mail
- . De souscrire les différents " services plus " comme la mensualisation.

#### \* Eau potable et qualité de l'eau

Le décret 2001-1220 du 20/12/2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est entré en application le 24/12/2003.

La nouvelle réglementation vise à accroître encore davantage la sécurité sanitaire des eaux distribuées.

#### \* Qualité de la desserte

Il n'y a pas eu d'interruption de la distribution en 2005.

La pression de distribution permet une bonne distribution sur l'ensemble du réseau.

La qualité de l'eau est conforme aux normes et d'excellente qualité...

### 1.4. ECHEANCE DU CONTRAT

Un nouveau contrat d'affermage a été passé avec la Société Mosellane des Eaux pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003. Le contrat s'achèvera le 30 juin 2018.

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 ORIGINE DE L'EAU

Installations de production ( en m3)	2004	2005	A/A-1
Usine de traitement de Moulins	16 874 833	16 138 812	- 4,4
Usine Sud	2 007 600	1 837 002	- 8,5
Sources de Gorze	1 951 617	2 171 557	+ 11,3
Usine de Hauconcourt	2 189 032	2 135 637	- 2,4
Usine de Saint Eloy	2 065 606	2 319 687	+ 12,3
Sources de Lorry	9 371	212	- 97,7
Montigny eau brut	499 716	434 427	- 13,1
<b>VOLUME PRODUIT TOTAL (m3)</b>	<b>25 597 775</b>	<b>25 037 334</b>	

Les Sources de Lorry n'ont pas été utilisées en 2005 (surveillance de la qualité de l'eau). Un traitement complémentaire sur ce site vulnérable est à l'étude.

## 2.2. RECAPITULATIF DES CHIFFRES CLES

	2004	2005	Evolution
Nombre de clients	30 274	30 691	+ 1,37 %
Nombre d'habitants	176 753	191 248	+ 8,20%
Volumes produit (eau potable) en m3	25 597 775	25 037 334	- 2,2 %
Volumes consommés (en m3)	18 643 482	18 681 338	+ 0,2 %
Rendement du réseau	73,8 %	75, 3 %	

Le rendement du réseau doit atteindre 83 % en cours d'exécution du contrat.

## 2.3. NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE

	2004	2005
ARGANCY-OLGY-RUGY	489	489
AY-SUR-MOSELLE	552	567
BAN-SAINT-MARTIN	801	810
CHARLY-ORADOUR	213	217
FLEVY	200	206
CHIEULLES	133	134
ENNERY	680	687
FAILLY	111	109
HAUCONCOURT	303	311
JURY	311	337
LONGEVILLE-LES-METZ	859	878
MAIZIERES-LES-METZ	2 471	2 627
MALROY	156	160
METZ	16 376	16 480
MEY	66	66
PLAPPEVILLE	777	779
PELTRE	636	638
ST-JULIEN-LES-METZ	1 073	1 086
SANRY-LES-VIGY	186	189
TREMERY	439	441
VANTOUX	328	329
VANY	136	137
WOIPPY	2 160	2 191
LORRY (desserte partielle)	120	120
MONTIGNY-LES-METZ (desserte partielle)	1	1
MOULINS (desserte partielle)	214	213
NORROY-LE-VENEUR (desserte partielle)	28	28
SCY-CHAZELLES (desserte partielle)	441	441
<b>TOTAL</b>	<b>30 260</b>	<b>30 671</b>

## 2.4. EVOLUTION DES VOLUMES VENDUS (en m3)

	2004	2005
- Particuliers	9 409 481	9 491 155
- Industriels	2 243 573	2 172 719
- Administrations (Municipalités, Services d'Etat, Hôpitaux ...)	1 352 220	1 386 115
- Ventes en gros (clientèle autres collectivités + sociétés)	5 638 208	5 631 349
<b>TOTAL</b>	<b>18 643 482</b>	<b>18 681 338</b>

Il est précisé que la commune de La Maxe bénéficie d'un abattement de 10 000 m3 à titre gratuit.

## 2.5. QUALITE DE L'EAU

Le code de la Santé Publique (articles R. 1321-1 à R. 1321-66 et annexes 13-1 à 13-3) applicable depuis le 25 décembre 2003 vise à accroître encore davantage la sécurité sanitaire des eaux distribuées :

- Le contrôle de la conformité des eaux se fait désormais au robinet du consommateur (et non plus seulement au compteur de l'abonné)
- Les paramètres sont définis sur la base d'objectifs sanitaires plus précis et stricts
- Au contrôle sanitaire réalisé par les autorités sanitaires (DDASS) s'ajoute la surveillance sanitaire que tout exploitant est tenu de mettre en oeuvre
- Les processus de gestion des situations de non-conformité sont précisés et l'information des consommateurs est renforcée
- L'obligation de résultats concernant la qualité de l'eau s'accompagne également d'obligations de moyens :
  - \* disposer d'une ressource de qualité
  - \* établir et faire respecter les périmètres de protection
  - \* utiliser des produits, procédés de traitement et matériaux agréés
  - \* surveiller en permanence

Les tableaux suivants présentent le nombre de résultats d'analyse obtenus sur l'ensemble des ressources, unités de production et de distribution

\* Nombre de résultats d'analyse et conformité des analyses sur les ressources

	<b>Contrôle officiel</b>	<b>Contrôle officiel</b>	<b>Surveillance du Délégué</b>	<b>Surveillance du Délégué</b>
	Nb total de Résultats D'analyses	Conformes	Nb total de résultats d'analyses	Conformes
Microbiologie	45	45	633	633
Physico-chimie	2192	2183	1725	1724

\* Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée

Limite de qualité	<b>Contrôle officiel</b>	<b>Contrôle officiel</b>	<b>Surveillance du délégué</b>	<b>Surveillance du délégué</b>
	Nb total de résultats d'analyses	Conformes aux limites	Nb total de résultats d'analyses	Conformes aux limites
Microbiologie	722	721	1009	1009
Physico-chimie	1432	1429	387	387

Référence de qualité	<b>Contrôle officiel</b>	<b>Contrôle officiel</b>	<b>Délégué</b>	<b>Délégué</b>
	Nb total de résultats d'analyses	Respect des références	Nb total de résultats d'analyses	Respect des références
Microbiologie	388	384	968	960
Physico-chimie	1984	1977	3828	3774

#### Qualité de la desserte en 2005 :

- Il n'y a pas eu d'interruption de la distribution
- La pression de distribution permet une bonne distribution sur l'ensemble du réseau
- La qualité de l'eau est conforme aux normes et d'excellente qualité.

### **Faits marquants et améliorations à prévoir :**

Les teneurs en chlore libre mesurées sur le réseau de distribution sont globalement élevées et par endroits supérieures aux consignes VIGIPIRATE.

Ces teneurs en chlore en excès engendrent des odeurs et des saveurs désagréables au robinet des consommateurs.

Les chlorations intermédiaires réalisées aux points de stockages ont permis d'améliorer la situation. Mais compte tenu des distances entre ces réservoirs et les points de distributions les plus éloignés, il est nécessaire de chlorer abondamment.

Une meilleure répartition des points de chloration sur le territoire (y compris réseau) serait à étudier. Elle favoriserait une homogénéisation de la teneur en chlore total dans l'eau distribuée.

## **III - INDICATEURS FINANCIERS**

### **3.1. TARIFS**

La tarification et ses modalités sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

### **3.2. FACTURE TYPE**

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 31/12/2005 d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

	M3	Prix unitaire HT au 31/12/05	Montant HT au 31/12/05	Montant HT au 31/12/04	% 2005/ 2004
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>					
<b>Abonnement</b> (part SME)			15,84	15,36	+3,03 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur) 1 à 10 m3	10	0,9709	9,71	9,45	
Consommation (part distrib.) 11 à 500 m3	110	0,6028	66,31	64,56	
Consommation (part communale) Préser. des ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,1159	13,91	13,91	
	120	0,0277	3,32	3,11	
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			<b>109,09</b>	106,39	+ 2,5 %
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
<b>Consommation</b>					
Consommation assainissement (part du Synd. Mixte Agglomération Messine)	120	0,9700	116,40	112,80	
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			<b>116,40</b>	112,80	+3,2%
<b>ORGANISMES PUBLICS (taxes et redevances)</b>					
Taxe sur les consommations d'eau (Etat)	120	-	-	2,56	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,5040	60,48	54,72	
Redevance Voies Navigables de France	120	0,0003	0,04	0,04	+5,6%
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			<b>60,52</b>	57,32	
TOTAL HT de la facture en €			286,01	276,51	+3,32%
TOTAL TTC de la facture			301,74	291,72	+3,4%
Prix TTC du m3 hors abonnement			<b>2,38 €</b>	<b>2,30 €</b>	+3,5%

### 4.3. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

#### BUDGET ANNEXE DES EAUX DE LA VILLE DE METZ

\* Recettes d'exploitation 2005

Surtaxe : 1 568 282 €

\* Dettes du Service des Eaux

En-cours total de la dette au 31.12.05 : 1 130 397 €

Montant des annuités (capital + intérêts)  
payés au cours de l'exercice 2005 : 547 813 €

### IV - TRAVAUX REALISES EN 2005

#### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité :

<u>Lieu ou ouvrage</u>	<u>Description</u>
PLAPPEVILLE	renforcement réseau rue de l'église
WOIPPY	extension réseau rue Jean Jaurès
HAUCONCOURT	extension réseau lotissement derrière l'église
METZ	renforcement réseau rue G. Ducrocq
METZ	extension réseau rue Louis Bertrand
MEY	renforcement réseau dans la commune
SAINT JULIEN	extension réseau route de Malroy
METZ	extension réseau rue le Goulon
ARS-LAQUENEXY	détournement réseau RD 999

**Travaux réalisés par le délégataire :**

<u>Lieu ou ouvrage</u>	<u>Description</u>
AY SUR MOSELLE	renouvellement du réseau d'eau rue de Metz DN 150
CHAMPS CAPTANT N.	renouvellement de 4 vannes
FLEVY	renouvellement 5 vannes DN 80
HAUCONCOURT	armoires BT et automatismes
LONGEVILLE-LES-METZ	renouvellement 2 vannes DN 100 et 1 vanne DN 150
METZ	renouvellement 1 vanne DN 100 avenue Blida
METZ SABLON	renouvellement 1 vanne DN 150 et 3 vannes DN 100
METZ	renouvellement 1 vanne DN 400 rue de Belletanche
METZ	renouvellement 308 ML DN 200 rue Rabbin Elie Bloch
METZ	renouvellement 74 ML DN 50 rue des Trois rois
METZ	renouvellement 78 ML DN 63 rue des remparts
METZ	renouvellement 840 ML DN 400 Fonte rue G. Ducrocq
METZ BORNAY	réservoir/renouvellement 1 vanne DN 600
USINE DE MOULINS	éclairage usine
	remplacement conduite extraction des boues décanteurs
	remplacement diffuseurs tours de contact
	renouvellement charbon actif en grains 2 filtres A et B
PELTRE	renouvellement 50ML DN 50 – impasse de la Horgne
WOIPPY	renouvellement 1 vanne DN 600 74 route de Thionville
RESERVOIR H. GRIMONT	remplacement de 5 vannes au réservoir
RESERVOIR H. WACON	peinture des réservoirs
STATION SCY-CHAZELLES	remplacement transformateur
UCKANGE	renouvellement de 3 vannes DN 400

## 5) PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC

### INSUFFISANCES

Des aménagements devront être engagés par le service des eaux de la Ville de Metz dans les prochaines années afin de satisfaire aux évolutions réglementaires en matière de distribution d'eau potable et de garantir un niveau de service élevé.

Une liste de travaux non exhaustive ci-dessous a été établie par la Société Mosellane des Eaux sur le principe de la prévention des risques sanitaires, de sécurité des hommes et des biens et du service.

Elle constitue une base de réflexion à l'élaboration du plan pluriannuel de travaux de la Ville pour son service.

Parmi cette liste, les opérations suivantes sont prioritaires :

#### \* La production

- Sécurisation de la conduite d'adduction en DN 900 mm entre Arnaville et l'Usine de Moulins-lès-Metz
- Installation de capteurs de pression intersticielle pour la surveillance du barrage d'Arnaville
- Installation d'un barrage flottant sur le plan d'eau du barrage d'Arnaville
- Traitement UV des eaux de Gorze, du champ captant sud et des sources de Lorry
- Augmentation de la capacité d'exhaure du champ captant sud (mise en service d'anciens puits) et du champ captant nord
- Augmentation des capacités de traitement des filtres CAG à l'usine de Moulins

#### \* La distribution

- Renouvellement du contournement d'Argancy (100 ML DN 400)
- Renouvellement de la route de Lorry (1600 ML DN 200)
- Renouvellement de la conduite d'alimentation distribution du réservoir d'Uckange (1000 ML DN 300 et DN 400)
- Sécurisation de la liaison entre les réseaux Nord Rive Droite et Rive Gauche à Uckange
- Renouvellement de la conduite de refoulement du haut de Bevoye (500 ml DN 600)
- Régulation du chlore sur le réseau de la Ville.



# GESTION DU CAMPING

---

Le Camping « Quatre Etoiles » de Metz fait partie des éléments dynamiques favorisant l'attractivité de la Ville par l'hébergement des touristes de passage, des mois de mai à septembre.

Le Camping est géré en régie direct par un Budget Annexe, réglementairement, cette gestion devant dégager le coût réel du service, celui-ci étant financé par les usagers.

Le Compte Administratif 2005 du Camping s'établit de la façon suivante (Instruction comptable M4) :

En section d'investissement, les dépenses réelles sont de 15 009,22 euros et les recettes réelles de 896,32 euros, soit un besoin d'autofinancement de 14 112,90 euros

En section d'exploitation, les dépenses réelles sont de 111 495,92 euros et les recettes réelles de 118349.63 euros, soit un excédent de 6 853,71 euros.

Si l'on tient compte des opérations d'ordre et des résultats reportés, le bilan global est de 15 009,22 euros pour les dépenses d'investissement, 126 0916,96 euros pour les recettes d'investissement, 111 495,92 euros pour les dépenses d'exploitation et 131 657,74 euros pour les recettes d'exploitation, soit un bilan global excédentaire de 132 069,56 euros.

En 2005, le nombre d'arrivées est de 13 357 et le nombre de nuitées est de 23 395.

A noter les tarifs municipaux 2005 ci-joints.

Afin de conforter cet équipement d'importance, il est proposé d'établir un plan de communication afin de mieux faire connaître l'existence du Camping auprès des professionnels du tourisme, et d'étudier un programme d'investissement permettant de maintenir les qualités environnementales et touristiques de l'équipement.

## FREQUENTATION CAMPING PAR ANNEE : 2002 À 2006

	MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPT.		TOTAL	
	Arrivées	Nuitées										
<b>2002</b>	1304	2086	3135	4549	5875	9087	5010	8238	1553	2407	16877	26367
<b>2003</b>	1308	2486	2752	5285	4896	8687	5066	8559	1849	3323	15871	28340
											-0,96%	7,48%
<b>2004</b>	1269	2604	3147	5041	5233	8216	5049	8401	1864	3025	16562	27287
											4,35%	-3,71%
<b>2005</b>	1237	2061	2270	4071	4121	7362	4348	7365	1381	2536	13357	23395
											-	-
<b>2006</b>	1183	1928	3070	4473	5557	7620	5077	7293	1940	2808	16827	24122
											25,97%	3,11%

### Location de la salle de réunion en piscine

Piscine Square du Luxembourg	la journée	45,75	45,75
Piscine de Belletanche	la journée	48,80	48,80

Monsieur le Maire se réserve le droit d'accorder la mise à disposition gratuite de ces équipements

### **TERRAIN DE CAMPING**

1 Emplacement tente - catégorie "Tourisme" (plaque d'identification de couleur v	HT		2,27
	TVA		0,13
	<b>TTC</b>	2,40	<b>2,40</b>
1 Emplacement camping-car de moins de 3,5 tonnes sans branchement électrique	HT		4,17
	TVA		0,23
	<b>TTC</b>	4,40	<b>4,40</b>
(secteur réservé)			
1 Emplacement caravane ou camping-car - catégorie "Tourisme". Branchement	HT		5,40
	TVA		0,30
	<b>TTC</b>	5,70	<b>5,70</b>
électrique. Uniquement 8 emplacements (de 73 à 80 inclus) (plaque d'identification de couleur jaune)			
1 Emplacement caravane ou camping-car - catégorie "Confort". Branchement	HT		6,07
	- TVA		0,33
	<b>TTC</b>	6,40	<b>6,40</b>
électrique, eau et assainissement. 72 emplacements (plaque d'identification de couleur rouge)			
1 Emplacement pour caravane à 2 essieux ou de plus de 6 m	HT		7,96
	TVA		0,44
	<b>TTC</b>	8,40	<b>8,40</b>
1 Emplacement pour camion ou autocar aménagé de plus de 3,5 tonnes	HT		10,90
	TVA		0,60
	<b>TTC</b>	11,50	<b>11,50</b>

1 Entrée visiteur (selon dispositions du règlement intérieur)

HT	2,27
TVA	0,13
<b>TTC</b>	<b>2,40</b>

1 Personne de plus de 10 ans

HT	2,27
TVA	0,13
<b>TTC</b>	<b>2,40</b>

1 Enfant de plus de 4 ans à moins de 10 ans (la gratuité est accordée aux enfants de moins de 4 ans)

HT	1,14
TVA	0,06
<b>TTC</b>	<b>1,20</b>

1 Personne invalide ou à mobilité réduite

HT	1,42
TVA	0,08
<b>TTC</b>	<b>1,50</b>

1 Voiture VL ou 1 4X4 (hauteur < 2 m)

HT	1,61
TVA	0,09
<b>TTC</b>	<b>1,70</b>

1 Camionnette (hauteur > 2 m) ou 1 mini-bus de moins de 9 places

HT	3,03
TVA	0,17
<b>TTC</b>	<b>3,20</b>

1 Motocyclette ou scooter

HT	0,76
TVA	0,04
<b>TTC</b>	<b>0,80</b>

1 Véhicule de transport en commun de + 9 places ou 1 camion de + 3,5 tonnes

HT	8,72
TVA	0,58
<b>TTC</b>	<b>9,20</b>

1 Animal domestique (chien ou chat) selon dispositions du règlement intérieur	HT		0,47
	TVA		0,03
	<b>TTC</b>	0,50	<b>0,50</b>
1 Branchement électrique supplémentaire (sous réserve de disponibilités)	HT		2,94
	TVA		0,16
	<b>TTC</b>	3,10	<b>3,10</b>
1 Jeton pour utilisation d'une machine à laver le linge	HT		3,32
	TVA		0,18
	<b>TTC</b>	3,50	<b>3,50</b>
1 Jeton pour utilisation du sèche-linge	HT		1,90
	TVA		0,10
	<b>TTC</b>	2,00	<b>2,00</b>
Acompte ou caution pour réservation d'un emplacement selon les dispositions du règlement intérieur  (pour une journée de réservation, somme déduite ou restituée à l'issue du séjour)	HT		18,96
	TVA		1,04
	<b>TTC</b>	20,00	<b>20,00</b>
1 Perte de plaque d'identification d'un emplacement	HT		7,20
	TVA		0,40
	<b>TTC</b>	7,60	<b>7,60</b>

\* Remise de 10 % sur frais de séjour en basse saison - période du 5 Mai au 14 Juin et du 1er au 30 Septembre (doit permettre de développer la fréquentation du terrain en basse saison)

\* Remise de 50 % accordée au personnel de la Ville de Metz sur présentation de la carte d'amicaliste (séjour limité à 28 jours)

\* Les tarifs définis ci-dessus intègrent une TVA de 5,5 %



RAPPORT ANNUEL 2005

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

## INTRODUCTION

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit que chaque collectivité territoriale compétente produise un rapport annuel que le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport, outre sa fonction de communication et de transparence avec les usagers, permet à la collectivité de présenter la vie du service et les indicateurs techniques et financiers qui la caractérise.

### Contenu du rapport :

- 1. *Indicateurs techniques* - page 2
  - collecte
  - traitement
- 2. *Indicateurs financiers* - page 27
  - collecte
  - traitement
- 3. *Régie de traitement HAGANIS* - page 32
  - introduction
  - l'incinération
  - le tri des matériaux recyclables
- 4. *Synthèse* - page 36
  - principaux indicateurs
  - prestations rémunérées à des entreprises sous contrat
  - synthèse 2005 et perspectives 2006

## INDICATEURS TECHNIQUES

## INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1 Le périmètre

Au 01 janvier 2005, la CA2M a assuré le service de collecte des ordures ménagères sur le territoire de 38 communes représentant 220 413 habitants.

Amanvillers	Méry
Ars Laquenexy	Montigny lès Metz
Ars sur Moselle	Moulins lès Metz
Augny	Nouilly
Ban Saint Martin	Noisseville
Châtel Saint Germain	Plappeville
Chieulles	Pouilly
Coin lès Cuvry	Pournoy la Chétive
Coin sur Seille	Rozérieulles
Cuvry	Saulny
Gravelotte	Saint Julien lès Metz
Jussy	Saint Privat La Montagne
La Maxe	Sainte Ruffine
Laquenexy	Scy Chazelles
Lessy	Vantoux
Longeville lès Metz	Vany
Lorry lès Metz	Vaux
Marly	Vernéville
Metz	Woippy

## 1.2 L'organisation

### *Ordures ménagères*

En 2005, la CA2M a assuré en régie la collecte des ordures ménagères sur tout son territoire.  
La collecte est assurée d'une à six fois par semaine, en fonction de la commune (population, habitat collectif, ...)

### *Collecte sélective*

Chaque habitant de la CA2M bénéficie d'une collecte sélective par semaine.  
Cette collecte est assurée en régie pour toutes les communes, sauf pour Metz.  
Ce service est assuré par la Société SOMERGIE, titulaire d'une délégation de service public, sur le territoire de la Ville de Metz.

### *Autres services*

Tous les habitants de la CA2M ont accès aux déchèteries de l'agglomération.  
Ils bénéficient tous du service d'enlèvement des encombrants et de la distribution des sacs poubelles.  
Des composteurs sont également mis à leur disposition, sur inscription.

## **INDICATEURS TECHNIQUES - LE TRAITEMENT**

Depuis le 01 janvier 2005, la CA2M a transféré la compétence traitement à sa régie HAGANIS.

Les ordures ménagères de la CA2M sont acheminées sur le centre de valorisation énergétique

La collecte sélective est amenée sur le centre de tri

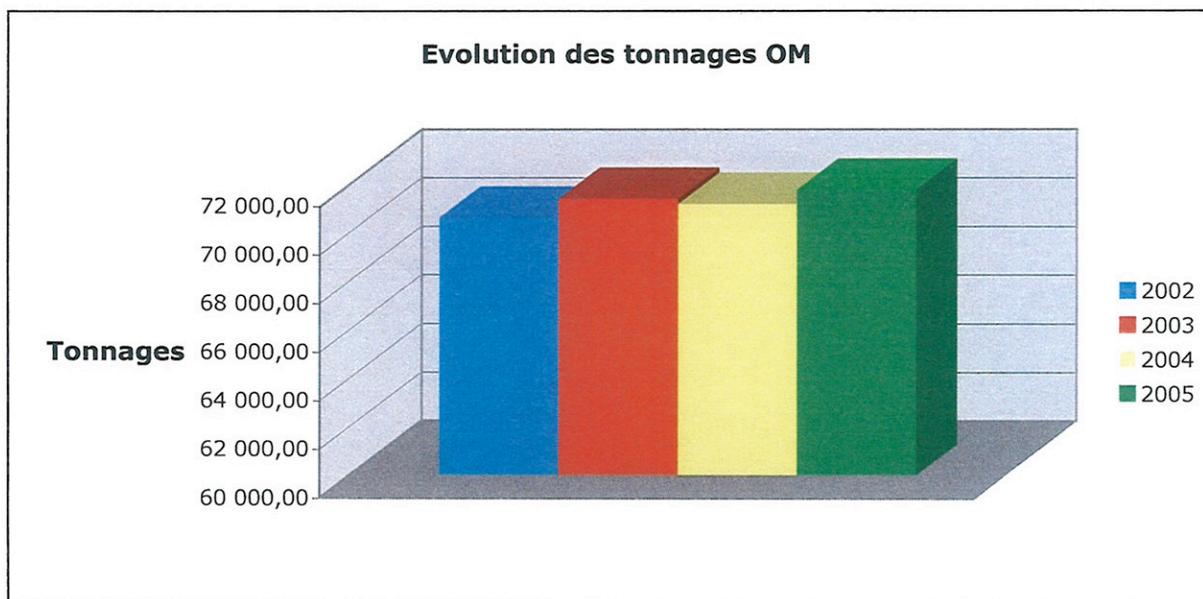
Une partie des objets encombrants transitent également par les installations de la régie, tout comme certains journaux magazines.

## INDICATEURS TECHNIQUES

### 2. Données chiffrées

#### 2.1 Ordures ménagères

Années	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Variation 05/04</b>
Tonnages	<b>70 608,34</b>	<b>71 392,80</b>	<b>71 169,93</b>	<b>71 751,98</b>	<b>+ 0,82 %</b>
Nbre communes	28 communes	35 communes	37 communes	38 communes	

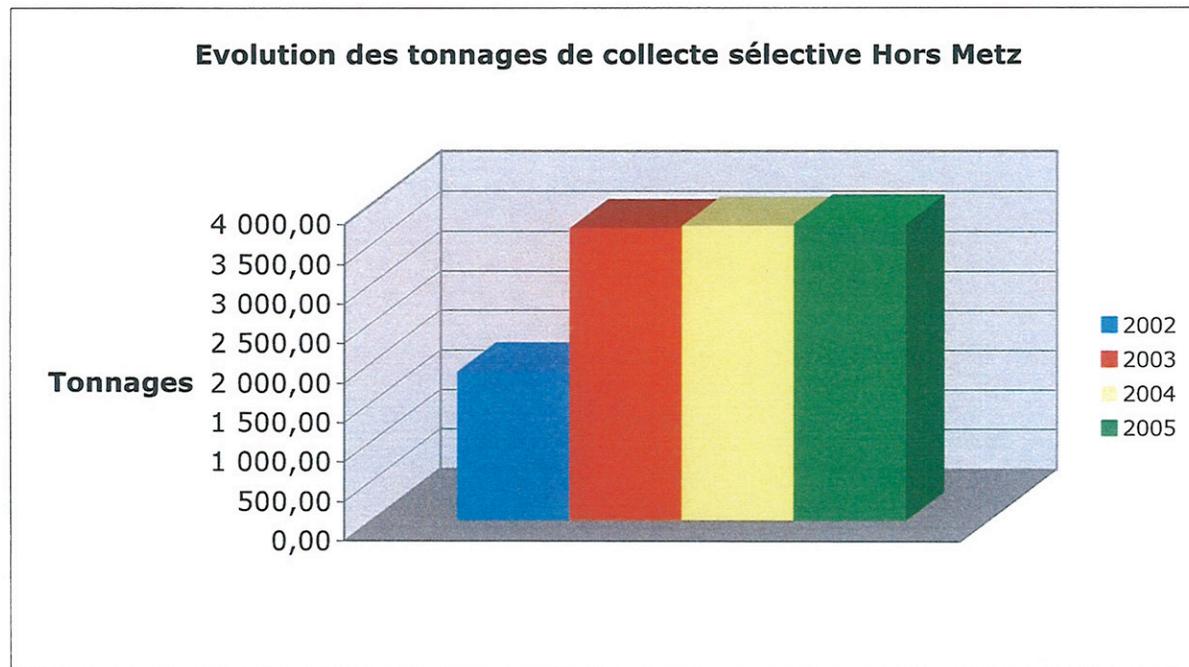


Le tonnage d'ordures ménagères collectées en 2005 a augmenté de 0,82 %,  
Cette évolution peut s'expliquer par l'intégration de la commune d'Ars-sur-Moselle.

## 2.2 Collecte sélective

### Hors Metz

Années	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Variation 05/04</b>
Tonnages	<b>1 871,20</b>	<b>3 677,67</b>	<b>3 710,22</b>	<b>3 729,04</b>	<b>+ 0,51 %</b>
Nbre communes	27 communes	34 communes	36 communes	37 communes	



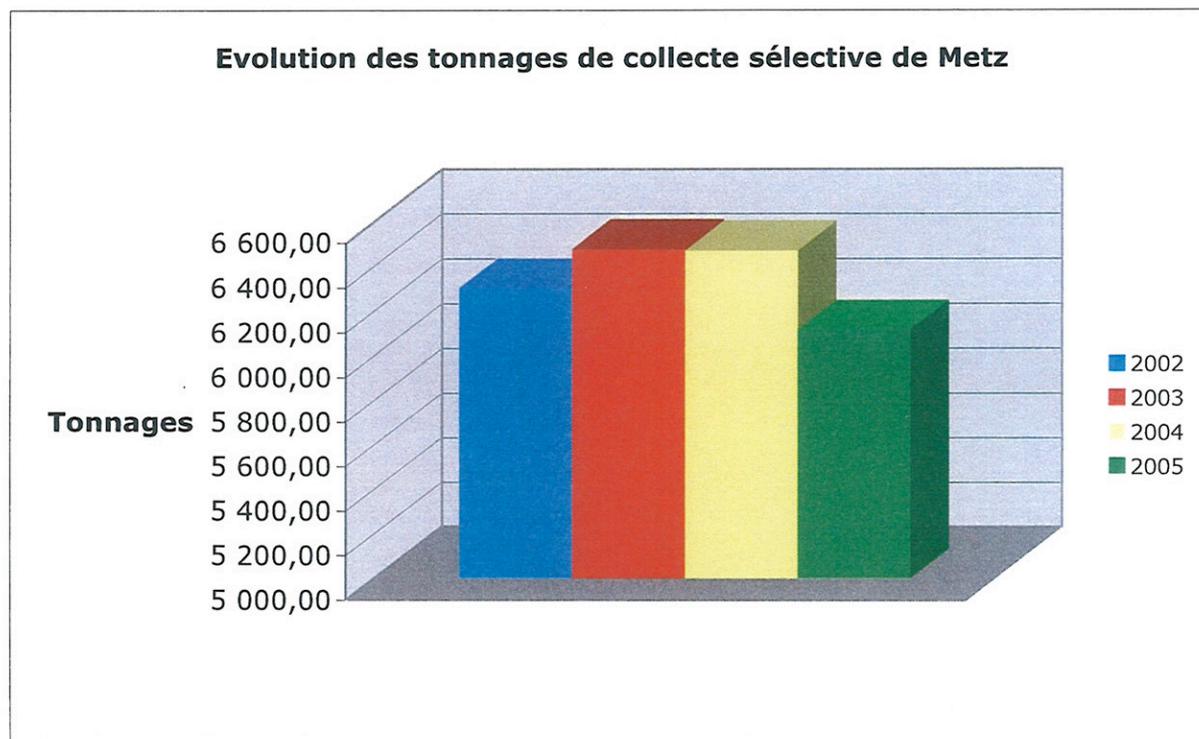
Le tonnage lié à la collecte sélective a progressé de 0,51 % par rapport à 2004.  
Cette augmentation peut correspondre à l'intégration de la communes d'Ars-sur-Moselle.

Ville de Metz

Années

Tonnages

2002	2003	2004	2005	Variation 05/04
6 303,00	6 475,28	6 469,68	6 117,83	- 5,44 %



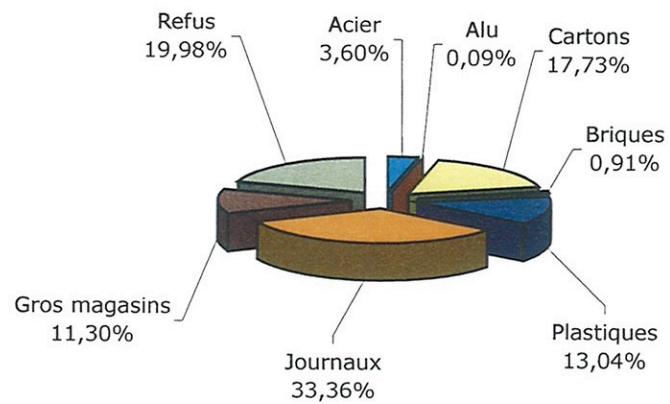
Le tonnage afférent à la collecte sélective a sensiblement diminué entre 2004 et 2005. Cette baisse peut être la résultante d'une recherche de meilleure qualité.

Résultats de la valorisation matière en tonnes

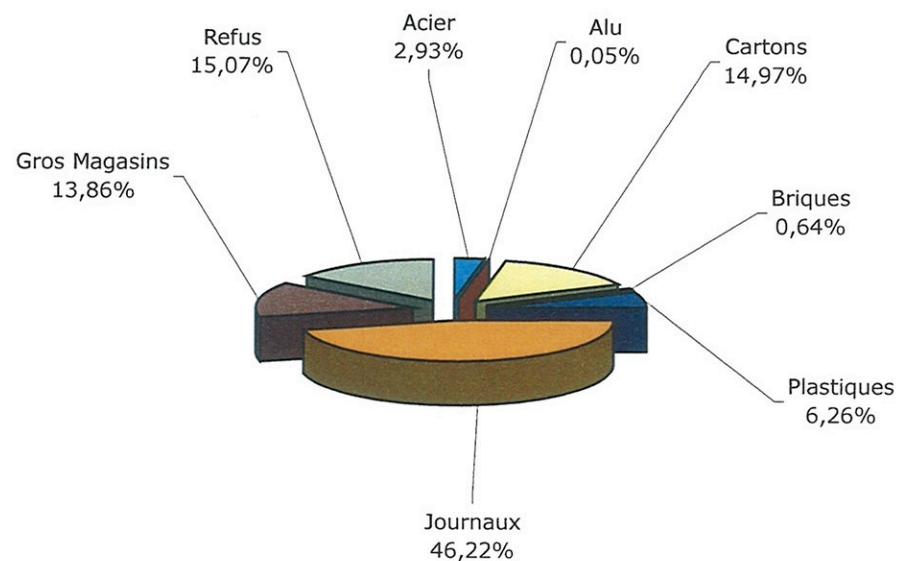
Matériaux	CA2M sans Metz			% évolution	Ville de Metz			% évolution
	2003	2004	2005		2003	2004	2005	
Acier	119,64	121,75	55,13	-54,72	119,30	131,78	112,16	-14,89
Alu	3,08	2,14	1,66	-22,62	2,90	4,42	4,84	9,50
Cartons	589,59	622,58	508,28	-18,36	604,28	655,05	751,06	14,66
Briques	30,10	26,78	17,94	-33,01	34,05	23,16	0,00	-100,00
Plastiques	433,51	260,47	260,99	0,20	212,58	208,00	255,40	22,79
Journaux	1 109,20	1 922,10	1 517,85	-21,03	1 992,30	1 963,15	2 701,43	37,61
Gros magasin	375,87	576,32	225,08	-60,95	331,10	374,68	664,08	77,24
Refus	664,24	626,79	647,42	3,29	3 085,18	2 521,24	2 471,35	-1,98
<b>Total</b>	<b>3 325,23</b>	<b>4 158,93</b>	<b>3 234,35</b>	<b>-22,23</b>	<b>6 381,69</b>	<b>5 881,48</b>	<b>6 960,32</b>	<b>18,34</b>
Verre	2 780,11	2 784,50	2 790,54	0,22	3 134,62	3 207,56	3 372,88	5,15
<b>Total</b>	<b>6 105,34</b>	<b>6 943,43</b>	<b>6 024,89</b>	<b>-13,23</b>	<b>9 516,31</b>	<b>9 089,04</b>	<b>10 333,20</b>	<b>13,69</b>

Matériaux	TOTAL CA2M			% évolution
	2003	2004	2005	
Acier	238,94	253,53	167,29	-34,02
Alu	5,98	6,56	6,50	-0,98
Cartons	1 193,87	1 277,63	1 259,34	-1,43
Briques	64,16	49,94	17,94	-64,08
Plastiques	646,09	468,47	516,39	10,23
Journaux	3 101,50	3 885,25	4 219,28	8,60
Gros magasin	706,97	951,00	889,16	-6,50
Refus	3 749,42	3 148,03	3 118,77	-0,93
Total	<b>9 706,93</b>	<b>10 040,41</b>	<b>10 194,67</b>	<b>1,54</b>
Verre	5 914,73	5 992,06	6 163,42	2,86
Total	<b>15 621,66</b>	<b>16 032,47</b>	<b>16 358,09</b>	<b>2,03</b>

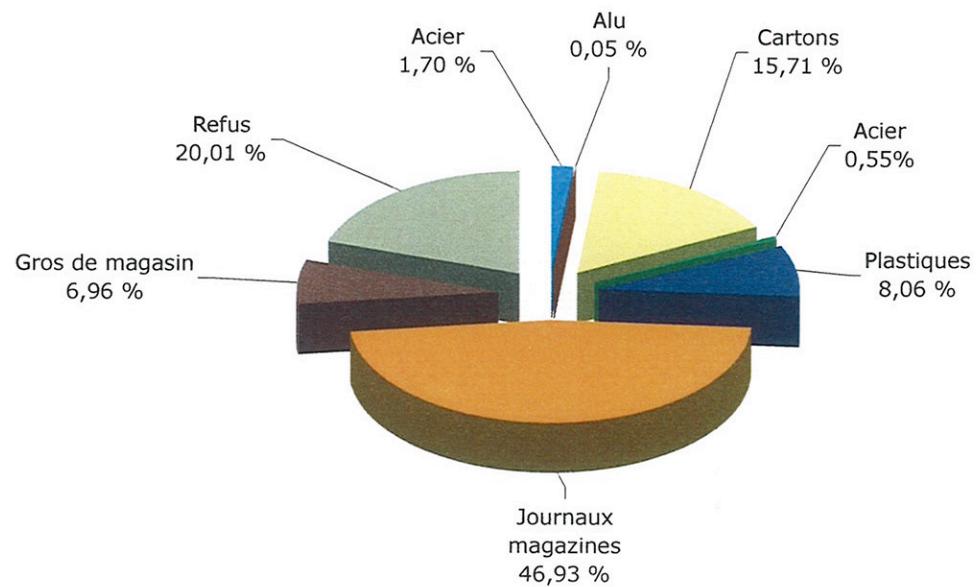
**Répartition par matières CA2M sans Metz -  
Année 2003**



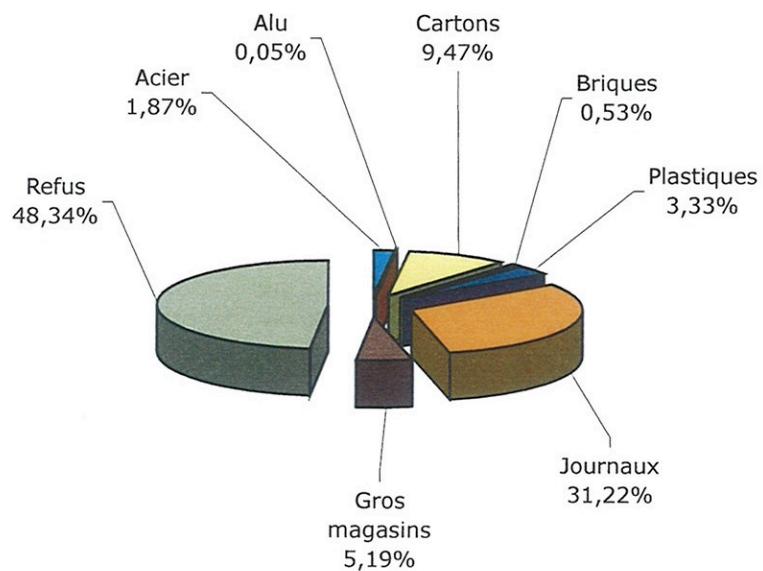
**Répartition par matières CA2M sans Metz -  
Année 2004**



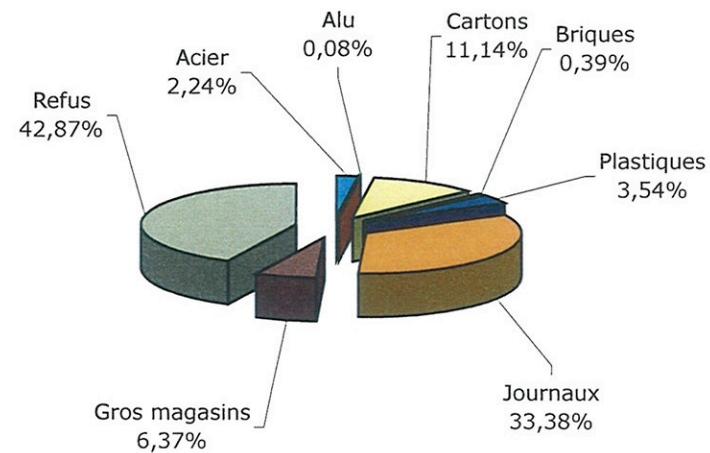
### Répartition par matières Hors Ville de Metz Année 2005



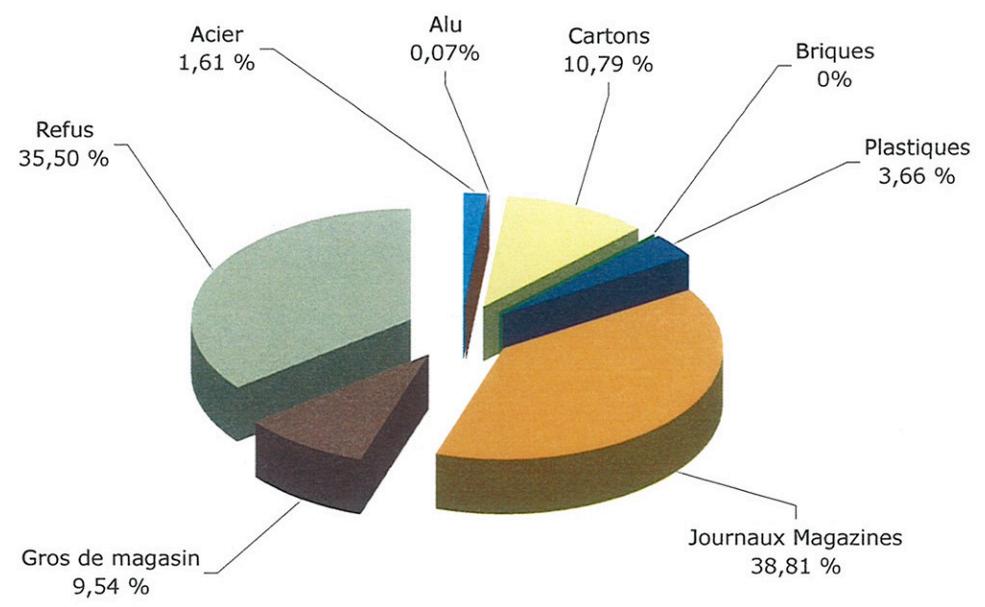
### Répartition par matières Ville de Metz - Année 2003



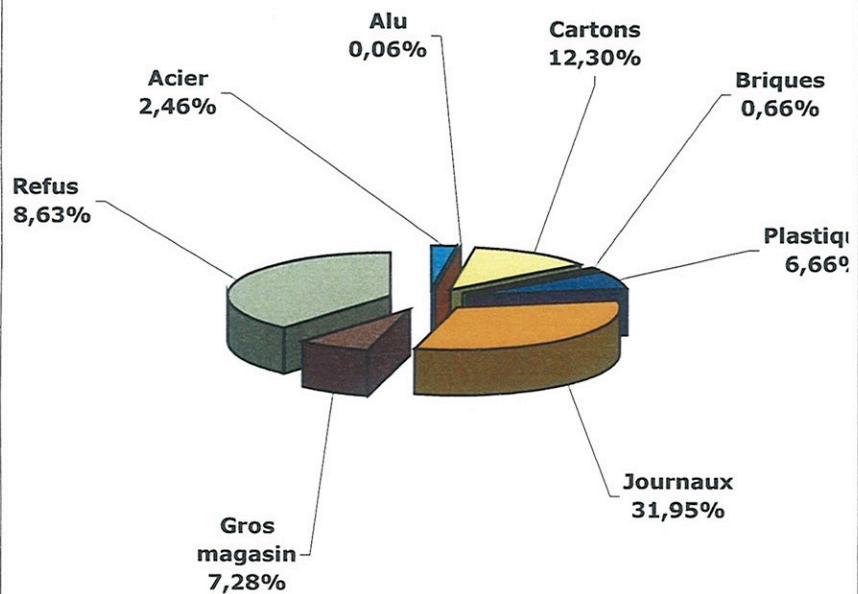
### Répartition par matières Ville de Metz - Année 2004



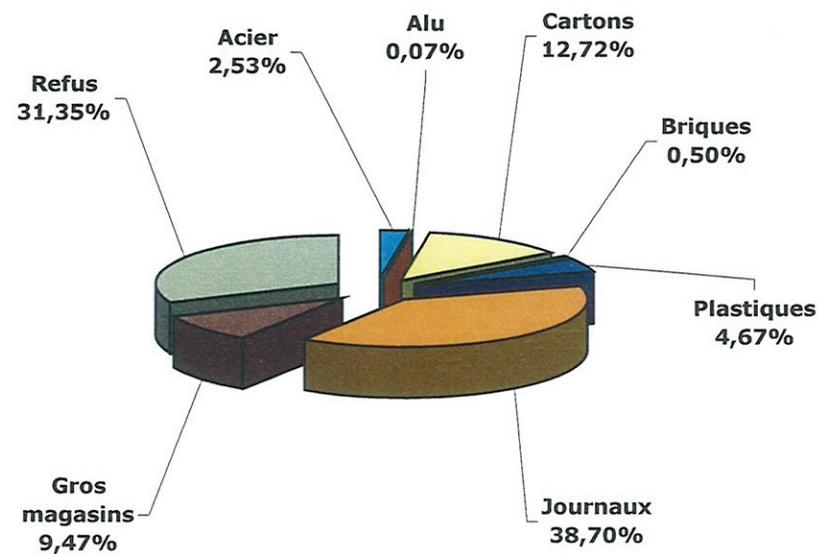
### Répartition par matières Ville de Metz Année 2005



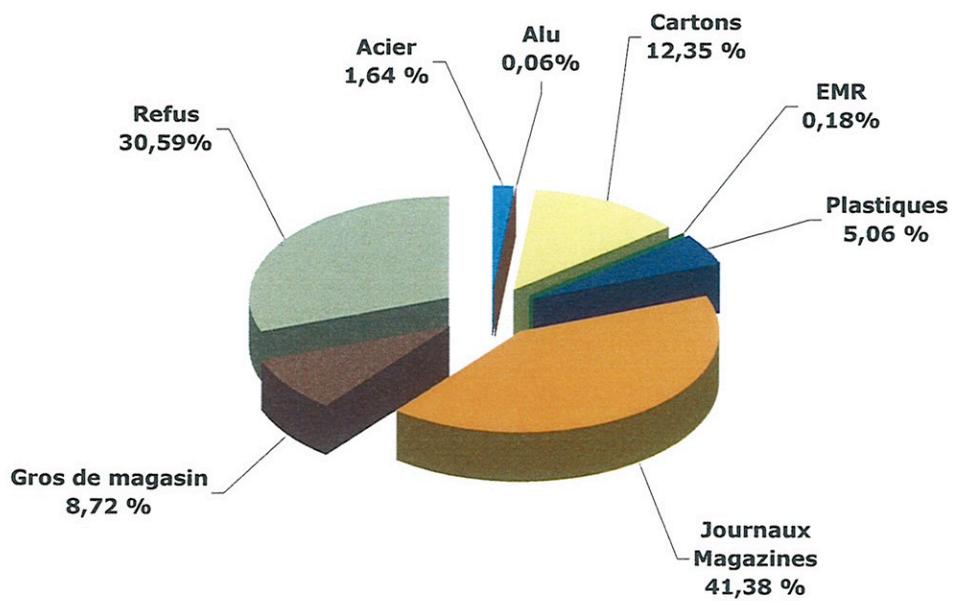
**Répartition globale par matières  
Année 2003**



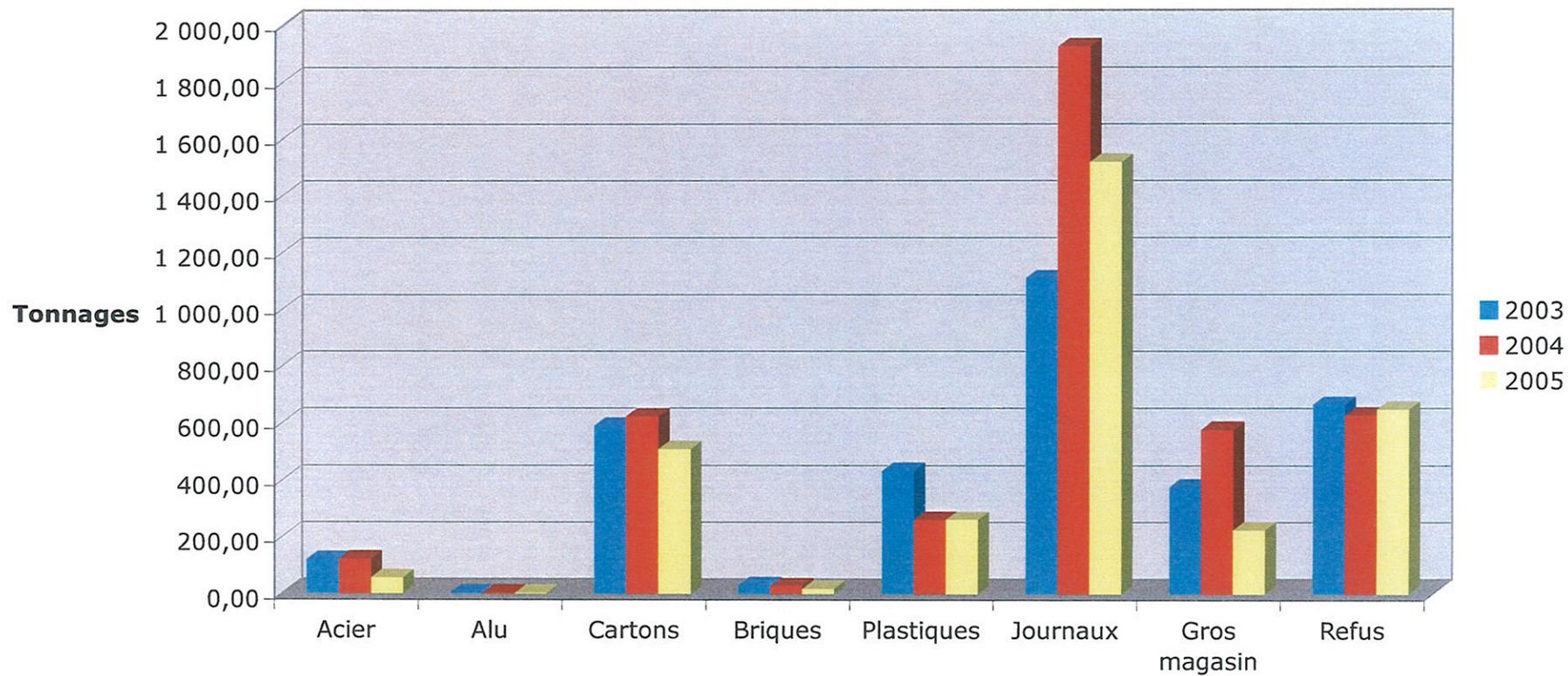
**Répartition globale par matières  
Année 2004**



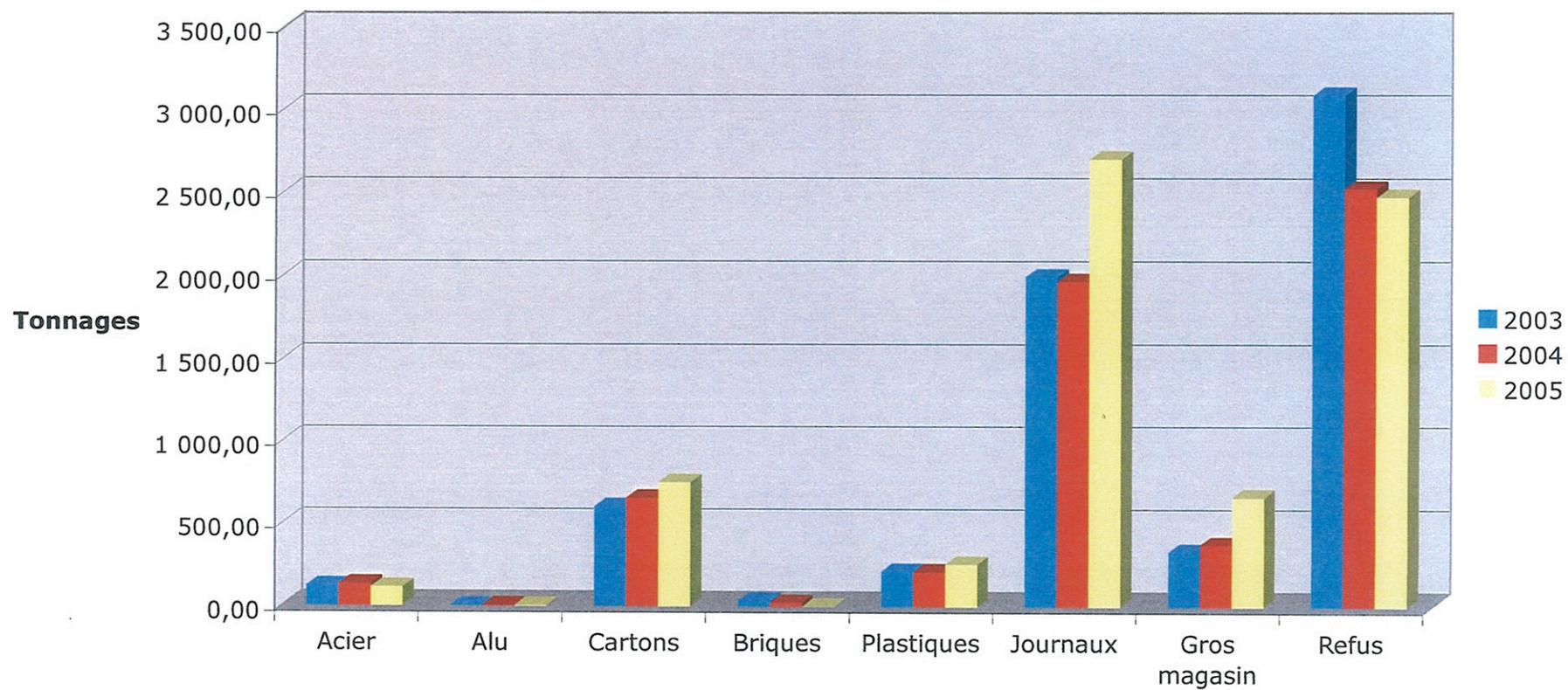
**Répartition globale par matières  
Année 2005**



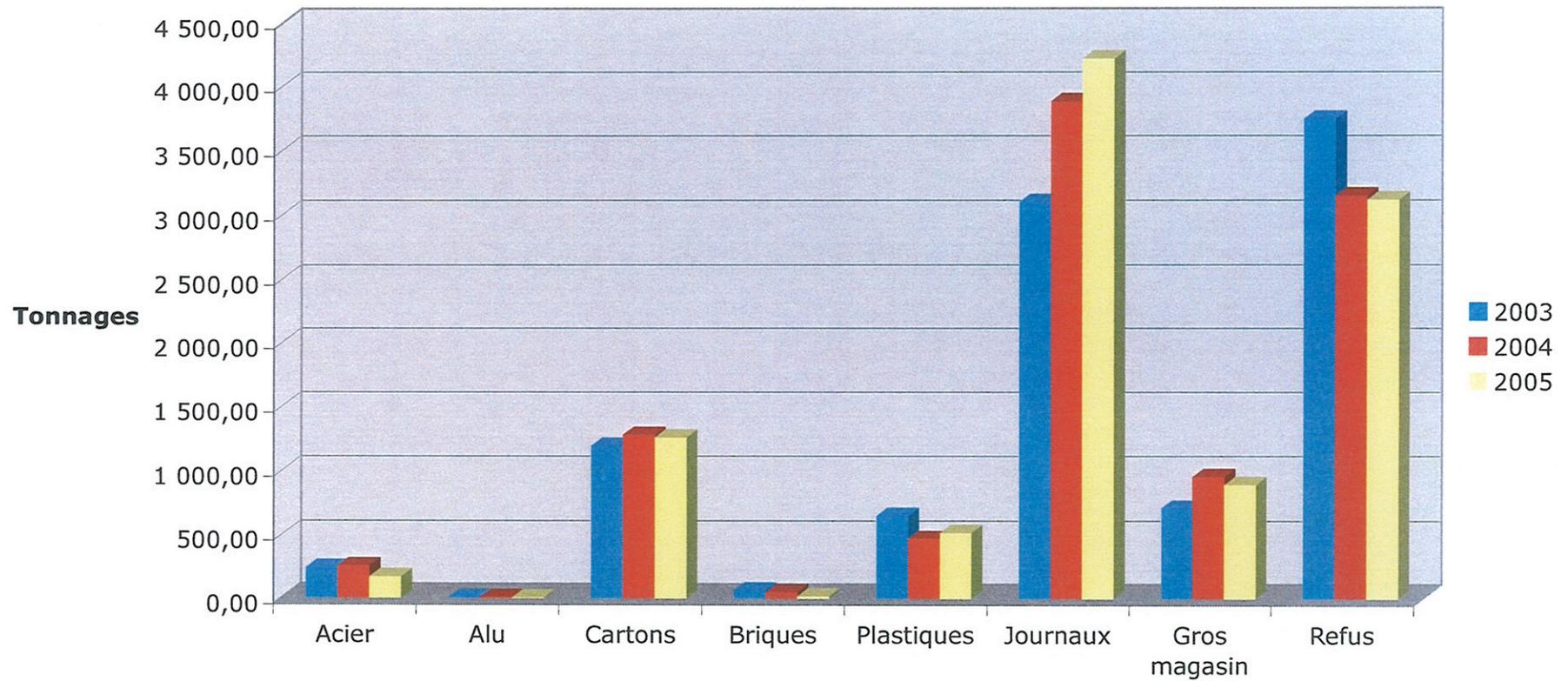
### Evolution tonnages par matériaux Hors Ville de Metz



### Evolution tonnages par matériaux Ville de Metz

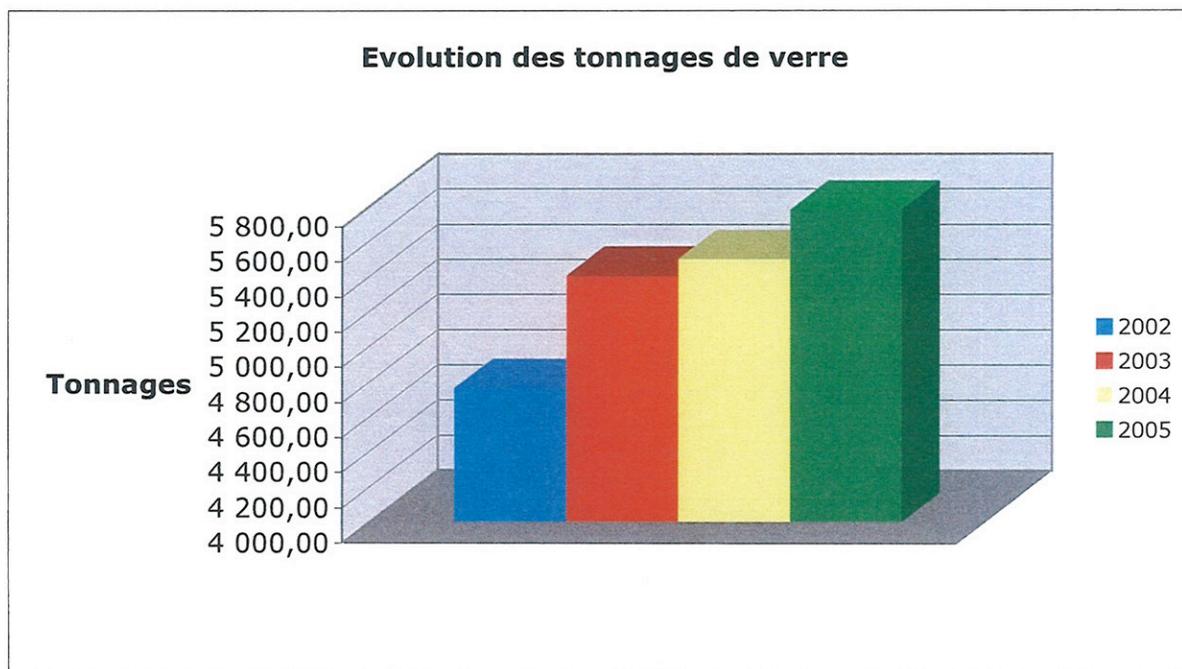


### Evolution tonnages des matériaux par années



### 2.3 Le verre (en apport volontaire)

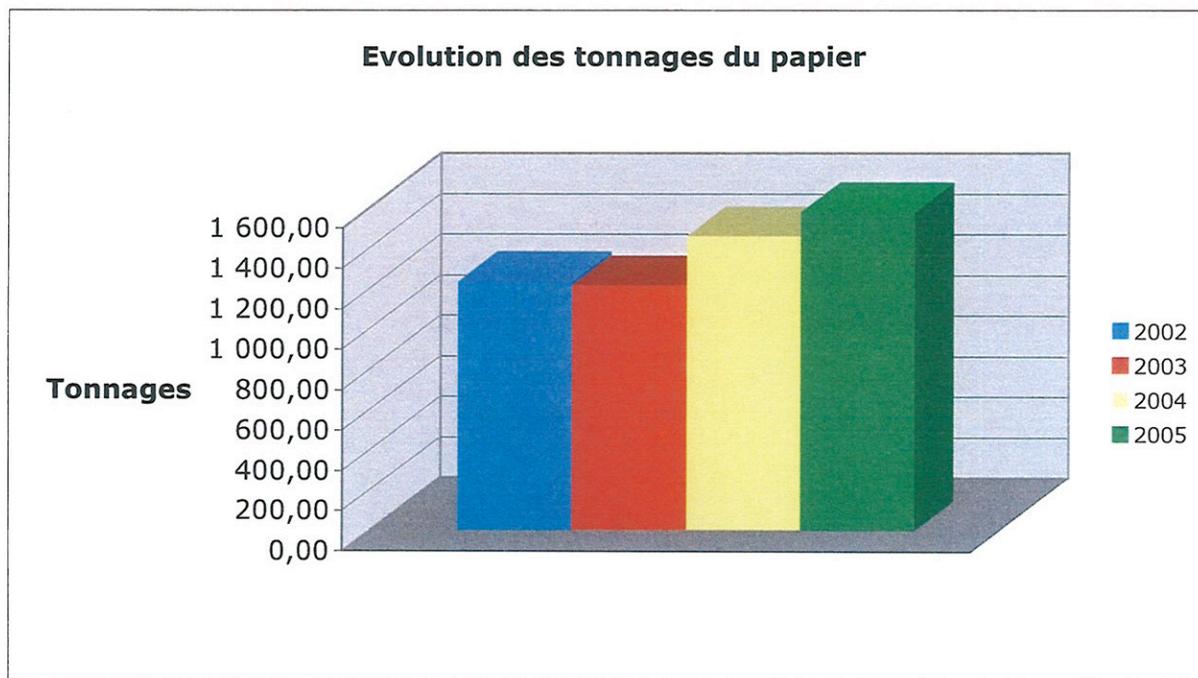
Années	2002	2003	2004	2005	Variation 05/04
Tonnages	4 763,17	5 397,99	5 494,19	5 772,75	+5,07
Production/Hbt/en Kg	23,61	24,32	24,67	26,19	



En 2005, la collecte du verre a progressé de 5,07 % par rapport à 2004. La continuation de la densification du parc explique cette évolution ainsi que l'évolution de la production par habitant.

## 2.4 Le papier (en apport volontaire)

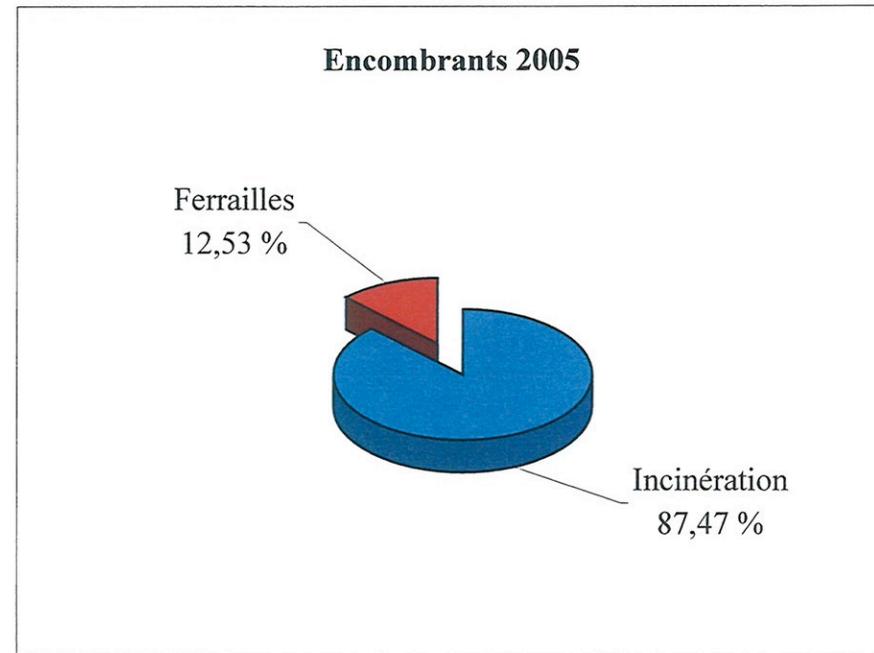
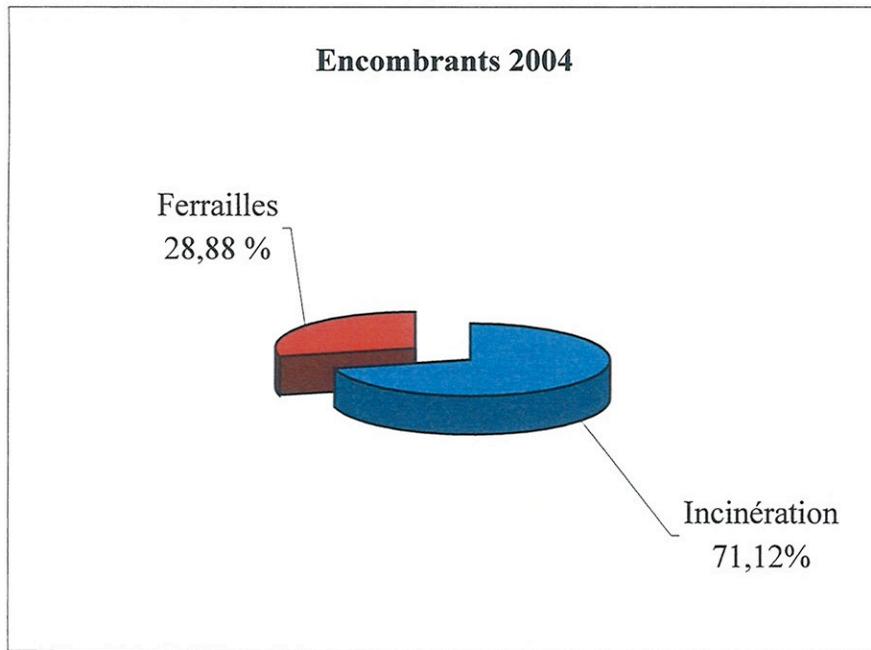
Années	2002	2003	2004	2005	Variation 05/04
Tonnages	1 224,00	1 206,00	1 449,47	1 566,96	+ 8,10 %
Production/Hbt	8,31	8,19	9,21	7,69	



En 2005, le tonnage de papier collecté en apport volontaire progresse de 8,10 % par rapport à 2004. L'accroissement du nombre de cubi papier sur les communes explique cette évolution de tonnage.

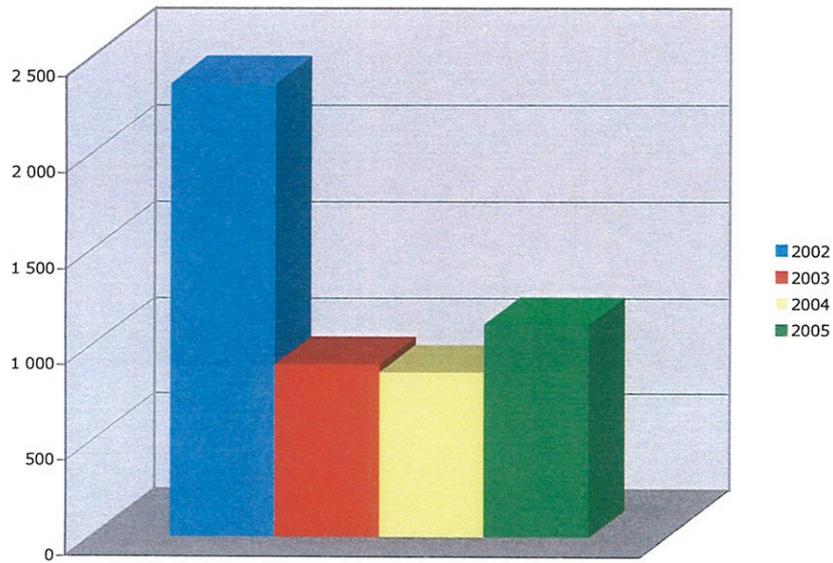
## 2.5 Les encombrants

	2002	2003	2004	2005	Variation 05/04
Incinération	2 357	900	859	1 110	
Ferraille	322	270	349	158,93	
<b>TOTAL</b>	<b>2 679</b>	<b>1 170</b>	<b>1 207</b>	<b>1 269</b>	<b>+ 5,13</b>

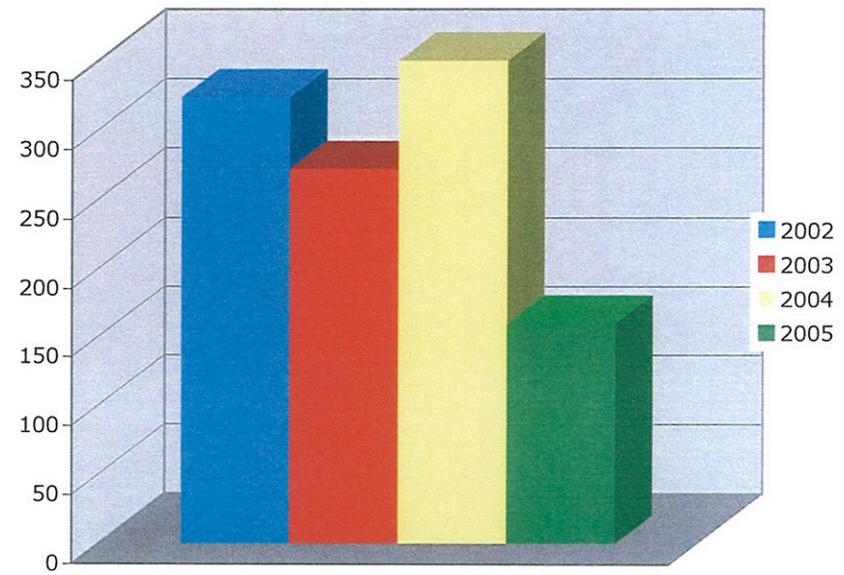


Les 5,13 % de tonnages d'objets encombrants collectés résultent d'une évolution normale du service.

**Evolution de l'incinération des encombrants**



**Evolution de la part ferrailles**



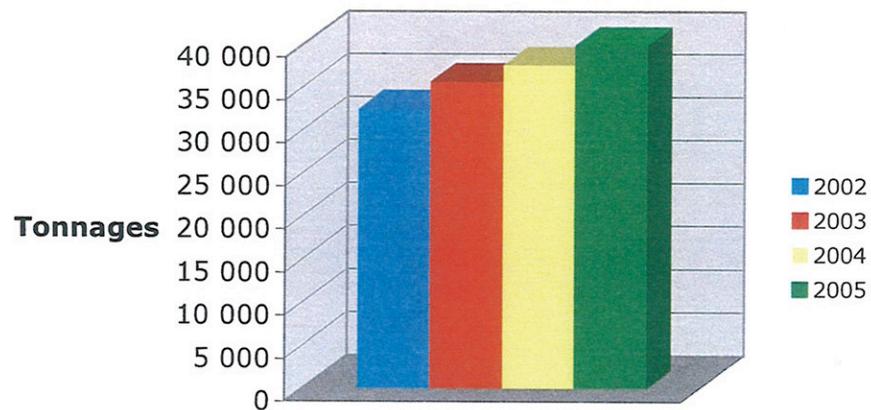
## 2.6 Les déchèteries

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Variation 05/04</b>
La petite Voivre	X	X	X	X	
Ars sur Moselle	X	X	X	X	
Montigny lès Metz	X	X	X	X	
La Houblonnière	X	X	X	X	
Marly/Augny	X	X	X	X	
Magny		X	X	X	
<b>Tonnages</b>	<b>32 330</b>	<b>35 550</b>	<b>37 460</b>	<b>39 780</b>	<b>+ 6,19 %</b>
<b>Usagers</b>	<b>229 000</b>	<b>271 000</b>	<b>313 000</b>	<b>441 800</b>	<b>+ 41,15 %</b>
<b>Clients extérieurs</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>+ 433,33%</b>
<b>Professionnels</b>	<b>5 192</b>	<b>6 069</b>	<b>6 575</b>	<b>8 760</b>	<b>+ 33,23 %</b>

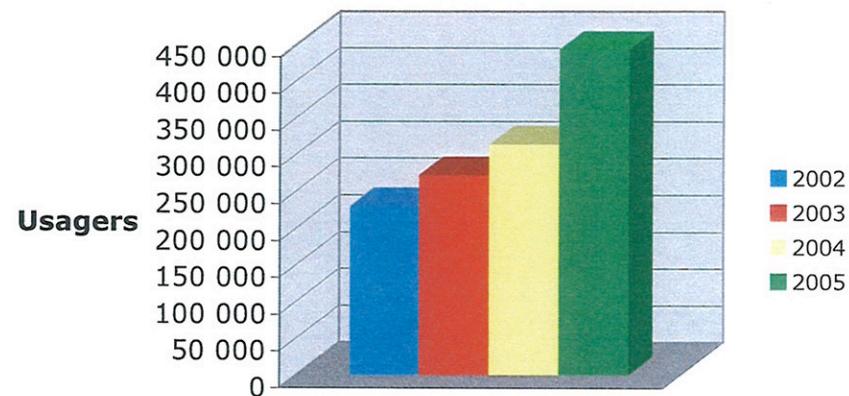
En 2005, on constate une augmentation de 6,19 % des tonnages collectés sur les déchèteries. Cette évolution était déjà de 5,37 % et de 9,96 % les années précédentes.

Le nombre des usagers évolue quant à lui de 41,15 % dans la droite ligne de l'augmentation de 15,50 % et de 18,34 % constatées les années précédentes.

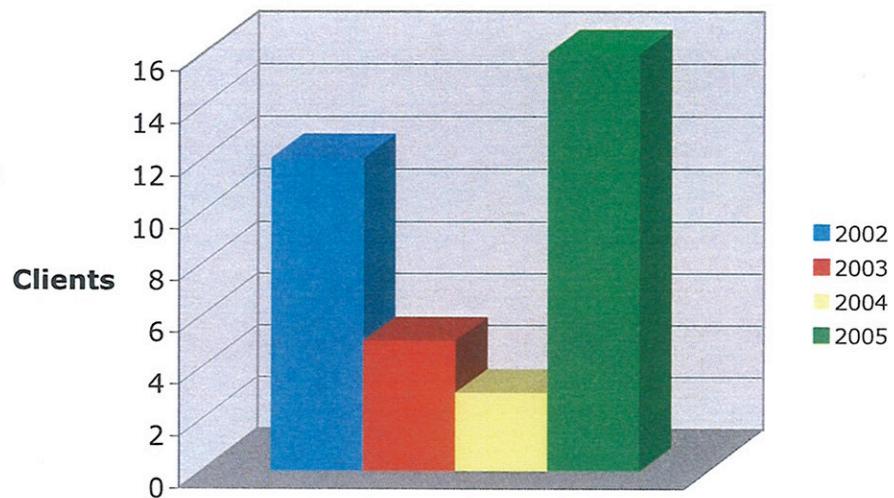
**Evolution des tonnages en déchèteries**



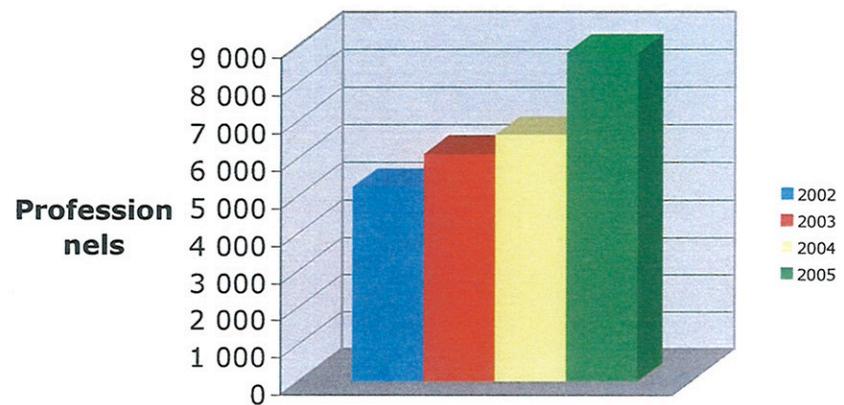
**Evolution du nombre d'usagers en déchèteries**



**Evolution du nombre de clients extérieurs**



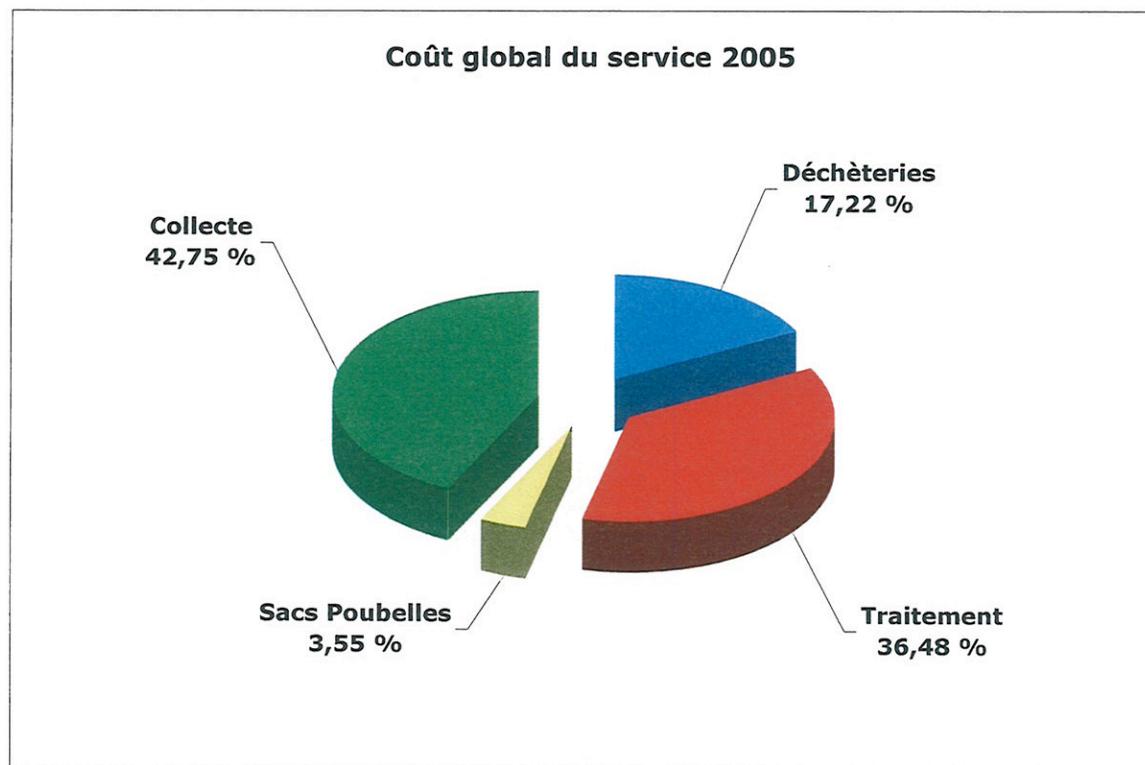
**Evolution du nombre de professionnels**



## INDICATEURS FINANCIERS

## 2. RECAPITULATION GENERALE DES COÛTS DE SERVICE

	2002	2003	2004	2005	Variation 05/04
Déchèteries	2 794 673,79	2 878 599,12	2 911 061,16	3 528 148,14	+ 21,20 %
Traitement	6 543 045,15	7 015 963,01	7 287 682,15	7 474 459,50	+ 2,56 %
Sacs poubelles	499 879,18	469 498,04	506 731,08	726 358,88	+ 43,34 %
Collecte	8 387 688,22	8 048 635,53	7 863 041,95	8 756 705,91	+ 11,36%
<b>TOTAL</b>	<b>18 225 286,34</b>	<b>18 412 695,70</b>	<b>18 568 516,34</b>	<b>20 485 672,43</b>	<b>+ 10,32 %</b>



Les coûts liés aux déchèteries et au traitement ont évolué en 2005 respectivement de 21,20 % et de 2,56 %, ce qui représente une augmentation brute de 803 864,33 euros.

Le coût des sacs poubelles a augmenté de 43,34 % (incidence de l'évolution des coûts du pétrole), pour une augmentation brute de 219 627,80 €.

La collecte a évolué de 11,36 % en plus, soit 893 663,96 € brut. Cette hausse se décompose globalement ainsi :

+ hausse des frais de personnel de 8 %, soit 345 000,00 €

+ hausse de la rémunération du prestataire de 5 %, soit 166 000,00 €

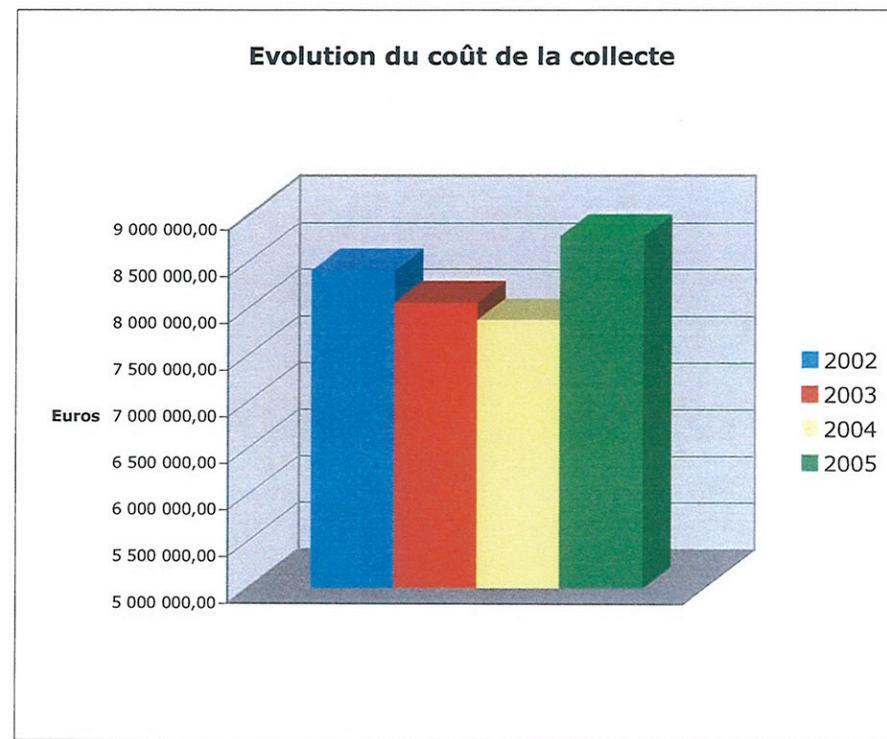
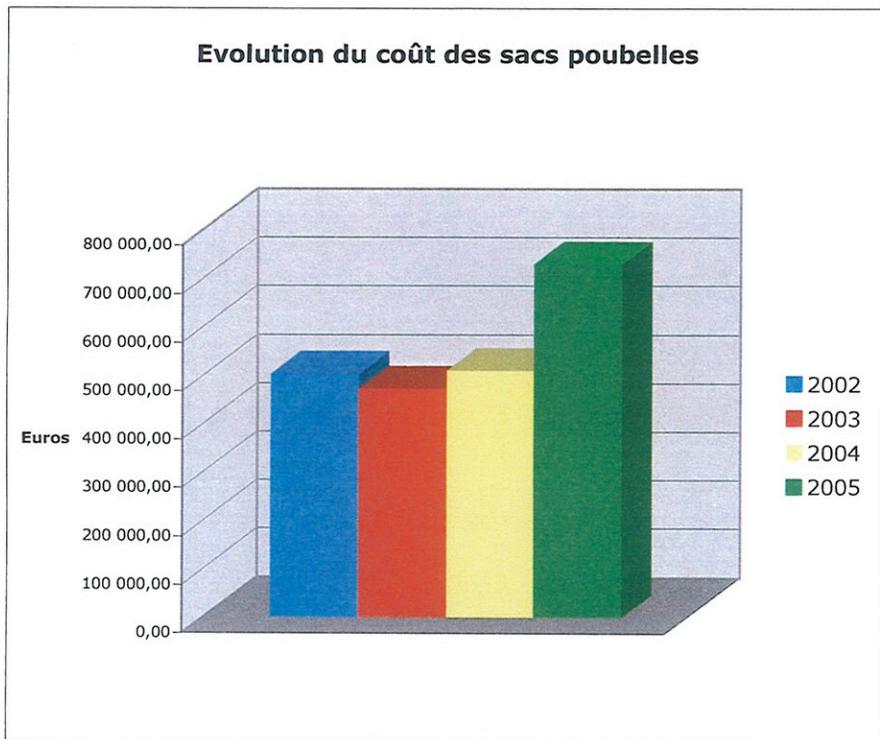
+ prise en compte des frais relatifs à la grève de juin, soit 200 000,00 €

+ augmentation globale du budget et notamment des frais relatifs aux véhicules (carburants et réparations) pour environ 182 000,00 €.

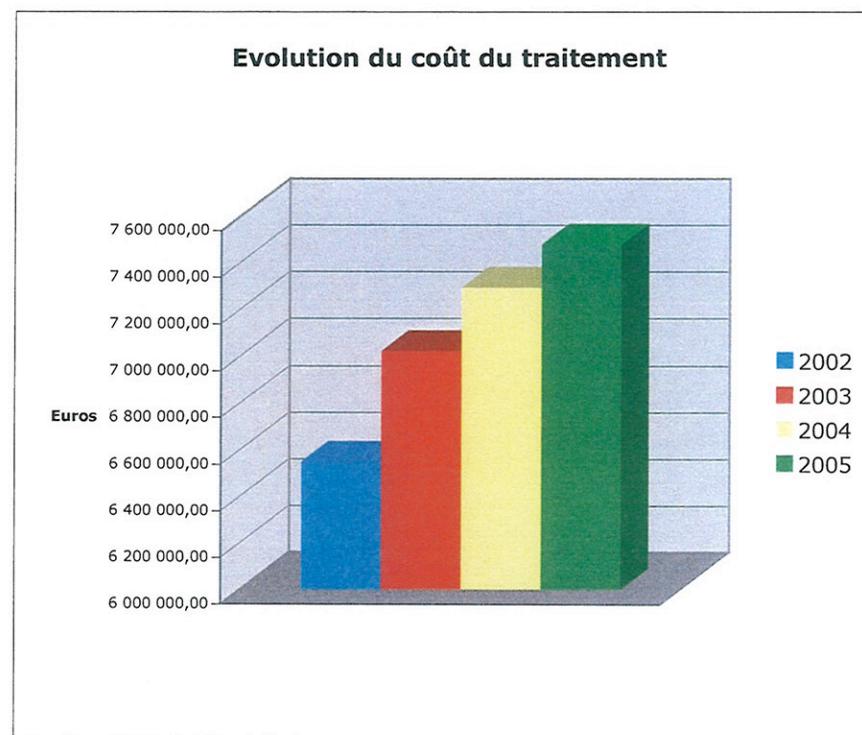
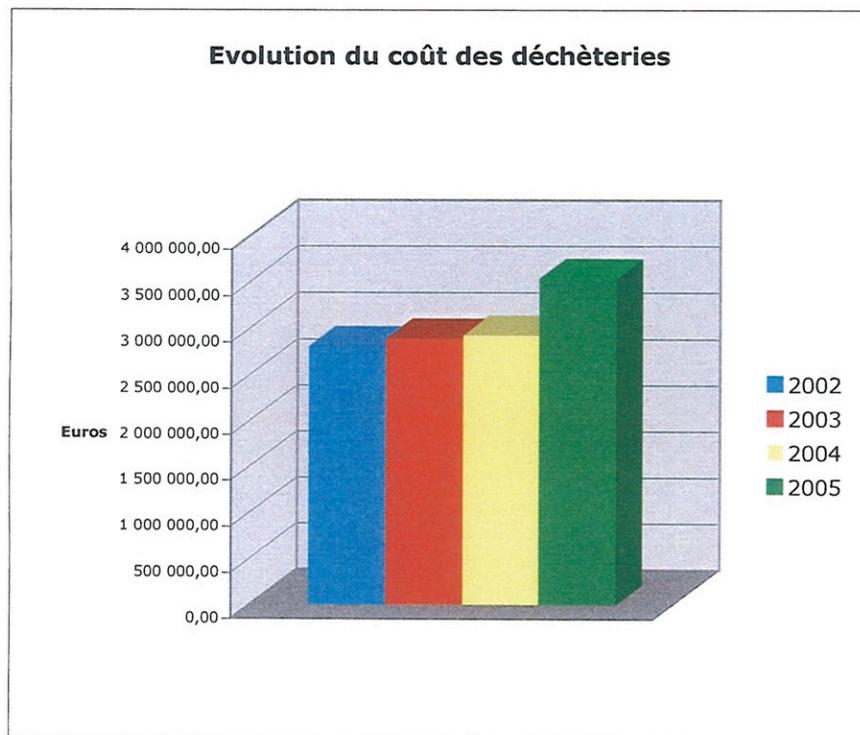
On constate que les évolutions résultent essentiellement des éléments extérieurs à la collectivité.

Les économies d'échelle réalisées les années passées au niveau de la collecte n'ont pas pu être maintenues en 2005, du fait des hausses conséquentes constatées.

## 2.1 La collecte



## 2.2 Le traitement



## RÉGIE DE TRAITEMENT HAGANIS

## **INTRODUCTION**

Le 9 décembre 2004, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine a été dissous, et est devenu régie de la CA2M.

La régie est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés dans deux domaines :

- l'assainissement
- le traitement des déchets ménagers et assimilés

La régie HAGANIS assure les différents traitements nécessaires à la valorisation, à l'élimination des déchets, au tri des déchets à recycler pour les 38 communes de la CA2M, ainsi que des prestations pour des collectivités voisines, des entreprises et des particuliers.

De plus amples informations se trouvent dans le rapport d'HAGANIS.

## L'INCINÉRATION

En 2005, l'unité d'incinération a traité 90 988 tonnes d'ordures ménagères :

Éléments entrants	Éléments sortants			
OM - DIB - REFUS	Acier Métaux	Produit sodique	Mâchefers	REFIOM
90 988 T	1 896 T	820 T	17 859 T	1 740 T

Le traitement par incinération de ces 90 988 tonnes d'ordures ménagères a permis la production de 281 152 tonnes de vapeur, livrées à l'Usine d'Électricité de Metz.

## LE TRI DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

La capacité maximale du centre de tri d'HAGANIS est de 54 000 tonnes par an.  
Elle possède deux lignes de tri des matériaux à recycler et une ligne de broyage destinée au traitement des encombrants.

Éléments entrants	Éléments sortants									
EMBALLAGES RECYCLABLES - CARTONS - REFUS	JRM	Papier	Plastique PET clair	Plastique PET coloré	Plastique PEHD	Brique alimentaire	Aluminium	Carton	Acier	Refus
11 372 T	4 083 T	862 T	474 T	87 T	205 T	76 T	8,8 T	1 512 T	308 T	3 810 T

67 % des éléments entrants sur le centre de tri sont recyclés par réemploi.  
Les 33 % de refus de tri sont valorisés par incinération, pour la production de vapeur.

## SYNTHESE

## **BILAN 2005 - Principaux indicateurs de coût**

### Coût de la collecte (sacs poubelles inclus) par tonne collectée

<u>9 483 064,79</u>	105,13 euros
90 207,49	

### Coût de la collecte (sacs poubelles inclus) par habitant collecté

<u>9 483 064,79</u>	43,02 euros
220 413	

### Coût du traitement par tonne collectée

<u>6 665 148,85</u>	92,89 euros
71 751,98	Ordures ménagères

<u>586 269,80</u>	157,22 euros
3 729,04	Collecte sélective

### Coût du traitement par habitant collecté

<u>7 474 459,50</u>	33,91 euros
220 413	

### Coût de la déchèterie par tonne

<u>3 528 148,14</u>	88,69 euros
39 780	

### Coût de la déchèterie par habitant

<u>3 528 148,14</u>	16,01 euros
220 413	

**Prestations rémunérées à des entreprises sous contrat**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Variation 05/04</b>
<u>Société SOMERGIE</u>				
Délégation de service public pour la collecte sélective à Metz	3 066 594,83	3 167 090,19	3 332 677,15	+ 5, 23 %
Prestation de vidage des cubis verre (hors Ville de Metz)	131 262,16	88 608,83	98 149,70	+ 10,77 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 197 856,99</b>	<b>3 255 699,02</b>	<b>3 430 826,85</b>	<b>+ 5,38 %</b>

## **Les évènements marquants en 2005 dans la collectivité**

En 2005, la CA2M intègre la commune d'Ars-sur-Moselle, ce qui porte à 38 le nombre de ses communes adhérentes. Le nombre d'habitants desservi en 2005 est arrêté à 220 413 (sans double compte)

Le coût des déchèteries a évolué de 21,20 % et celui du traitement des ordures de 2,56 % entre 2004 et 2005. La facturation des sacs poubelles est en augmentation de 43,34 %. Cette hausse est liée directement à l'incidence du coût du pétrole.

La collecte des ordures ménagères a également augmenté de 11,36 % entre 2004 et 2005.

Il convient de préciser que le coût de collecte intègre la rémunération de la société SOMERGIE ( + 5 % en 2005).

La hausse constatée résulte des frais de véhicules (carburants et réparations) pour environ 182 000,00 €, ainsi que la prise en compte de l'augmentation de la masse salariale (+ 345 000,00 €) et enfin du coût de la grève du mois de juin (+ 200 000,00 €).

## **Synthèse du bilan 2005 et perspectives 2006**

L'examen du bilan 2005 met en exergue la difficulté de maîtrise du coût global du service de collecte et de traitement des déchets. En effet, la majorité des augmentations découlent directement d'éléments extérieurs à la collectivité.

L'homogénéisation et l'optimisation des collectes n'est plus suffisante pour maîtriser le coût global du service, d'autant que le service de collecte a atteint également ses limites de recherches d'économie.

Compte tenu de ces éléments, l'objectif pour 2006 consistera à :

- rechercher des recettes supplémentaires en matière de valorisation matières
- trouver des économies dans la réalisation des contrats existants avec les prestataires.
- étudier de nouveaux modes de collecte qui permettront de maîtriser la masse salariale et le coût de fonctionnement des matériels.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

**Exercice 2005**



HAGANIS

The logo for HAGANIS features a stylized blue graphic consisting of three overlapping circles of varying sizes, positioned above the company name. The word "HAGANIS" is written in a clean, sans-serif, uppercase font.

# *sommaire*

	Page
• LES FAITS MARQUANTS ET LES ENJEUX Synthèse du Directeur général	2

## *1 - LA RÉGIE D'EXPLOITATION*

• Le Conseil d'administration	4
• L'établissement public	5
• Le contexte social	6
• L'organisation des services	6
• Le management de la Qualité et de l'Environnement	6

## *2 - L'ASSAINISSEMENT*

• Le système d'assainissement et les collectivités assainies	7
• La collecte et le transport des eaux	8
• L'activité des services d'assainissement	8
• L'épuration	10
• La valorisation des boues	12
• Les faits marquants	13
• Les projets	13
• La Redevance d'Assainissement	15

## *3 - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS*

• Le tri des emballages à recycler	16
• La valorisation énergétique	17
• Le contrôle des émissions	18
• Le contrôle des impacts sur l'environnement	18
• Les faits marquants	19
• Les projets	20

## *ANNEXES*

• 1 - Schéma de principe de l'épuration	
• 2 - Bilans d'épuration (Centre principal et stations annexes)	
• 3 - Schéma de la valorisation énergétique, avec intrants et extrants	
• 4 - Bilan des analyses des rejets atmosphériques	

## LES FAITS MARQUANTS ET LES ENJEUX

La Régie Haganis a traversé une année 2005 riche en événements.

En application de la loi Chevènement, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est substituée au Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine en tant que collectivité de rattachement de la régie. Le Conseil d'administration de la régie, mis en place en début d'année, a élu un nouveau Président. Le Directeur général, quant à lui, a changé au mois d'avril.

La Chambre régionale des comptes a rendu son rapport relatif à la période 1997-2004, évoquant la constitution de la régie, sa situation économique et l'utilisation des outils industriels.

Lors d'un mouvement social de quatre jours en juin, le personnel a manifesté l'inquiétude accumulée concernant l'avenir de la structure et du statut des fonctionnaires territoriaux.

La persistance des difficultés de mise au point des sécheurs et la saturation de l'aire de stockage de boues ont fortement perturbé la gestion de la filière "boues". Ces difficultés et les fuites d'air sur les conduites d'alimentation des bassins de traitement biologique ont nécessité des mesures d'urgence pour ne pas altérer les performances de la filière "eau" de la station d'épuration.

Le tribunal administratif de Strasbourg a annulé la signature de l'important marché de construction du collecteur en fond de Seille (13 millions €), opération qui était destinée à limiter les déversements unitaires dans la Seille par temps de pluie.

Dans le domaine des déchets, une demande a été mise à l'instruction pour confirmer la capacité de l'unité de valorisation énergétique à 110 000 tonnes et autoriser une activité de valorisation des mâchefers pour 60 000 tonnes.

Dans ce contexte, l'année 2005 a donné lieu aux évolutions suivantes :

- Les conventions définissant les relations de la régie avec les communes voisines de la CA2M ont été conclues, mettant fin dans certains cas à d'anciens contentieux.
- L'incertitude juridique relative à l'affectation des fonctionnaires au sein de la régie a été levée. Rassurés sur leurs conditions d'emploi, l'ensemble des fonctionnaires territoriaux employés par la régie ont signé leur convention de mise à disposition ou de détachement. La création d'un comité technique paritaire et d'un comité hygiène et sécurité propres à la structure a été décidée.
- Un plan d'action composé des cinq chantiers prioritaires suivants a été mis en œuvre : "Amélioration de l'organisation", "Maîtrise des dépenses et des recettes", "Développement des prestations vendues", "Amélioration de la sécurité du personnel" et "Maîtrise de la filière boues".
- Les interrogations pesant sur la situation économique de la régie ont été traitées. La clarification des comptes a donné lieu à une politique musclée de maîtrise des dépenses et des recettes, ainsi qu'à une demande d'augmentation importante du montant de la redevance d'assainissement en 2006. A ce prix, l'économie de la régie est sécurisée pour les années à venir et permettra d'absorber les charges exceptionnelles liées à l'enlèvement des anciennes boues, au traitement des amortissements et des provisions pour risques.
- Les centres de responsabilité de la structure ont été profondément modifiés pour garantir une bonne visibilité de l'affectation des coûts et des responsabilités de chacun. Cette démarche a été accompagnée d'un renforcement de l'équipe de direction.
- La politique Qualité - Environnement a été harmonisée avec la stratégie.

D'importants enjeux subsistent pour les années 2006 et suivantes. Ils concernent en particulier :

- La résolution des problèmes techniques du séchage de boues avec le constructeur de l'installation, et la qualification des boues séchées en produit valorisable.
- L'évacuation en trois ans des anciennes boues accumulées et l'instauration d'une gestion rationnelle de l'aire de stockage.
- La constitution d'un projet alternatif au collecteur en fond de Seille avec, dans la mesure du possible, un programme étalé sur une dizaine d'années, intégrant des opérations décentralisées.
- La régularisation des arrêtés d'autorisation de l'unité de valorisation énergétique et d'autorisation de rejet dans le ruisseau de Woippy (ou dans la négative, la réalisation des travaux de raccordement à la Moselle et le paiement de la taxe à VNF).
- L'optimisation du remplissage de l'unité de valorisation énergétique (en termes de qualité des déchets, comme en quantité).
- La réflexion à mener autour de la production de vapeur pour l'UEM et autour des besoins en énergie de la structure.
- La programmation décennale des interventions de gros entretien et renouvellement sur les principaux outils (stations d'épuration, centre de valorisation des déchets), afin d'anticiper les étapes critiques pour le maintien en état des installations et d'alimenter les provisions nécessaires dans les comptes.
- La remise à niveau des conditions d'amortissement des installations du CVD, qui donnera inévitablement lieu à une majoration de la redevance versée par la CA2M.
- La construction d'un contrôle de gestion avec – notamment – un rattachement précis des charges et des recettes aux exercices considérés, une vision affinée de l'économie respective des activités "assainissement" et "déchets", et une projection budgétaire sur trois à cinq ans (plan à moyen terme) incluant la comptabilisation des risques.
- Le développement des synergies entre les deux principales activités.

Quoi qu'il en soit, la Régie Haganis dispose d'importants atouts pour assurer l'avenir de son activité.

Les deux principaux outils industriels – l'unité de valorisation énergétique et la station d'épuration intercommunale – sont au meilleur niveau technologique du marché, ce qui permet d'envisager plusieurs années de fonctionnement sans investissement neuf d'envergure.

Il n'y a pas d'inquiétude à avoir quant au remplissage de l'unité de valorisation énergétique dont la capacité est cohérente avec les gisements de déchets à traiter.

Les efforts déployés dans le plan d'économie permettent d'espérer à l'horizon de trois années une nouvelle amélioration de la capacité d'autofinancement.

Metz, le 13 avril 2006

**Luc Allard**  
Directeur général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a complex, abstract shape.

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Collège des représentants de la CA2M

- M. Jean-Marie RAUSCH,**  
Président du conseil d'administration  
Maire de Metz, Président de la CA2M
- M. André NAZEYROLLAS,**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Metz
- M. Michel BURGAIN,**  
Adjoint au Maire de Montigny-lès-Metz
- M. Marc HENRION,**  
Maire de Coin-lès-Cuvry
- M. Roger GOERGEN,**  
Adjoint au Maire de Marly
- M. Marcel SIMON,**  
Maire de Saint-Julien-lès-Metz
- M. Yvon QUINIO,**  
Adjoint au Maire de Scy-Chazelles
- M. Alain FABISCH,**  
Adjoint au Maire de Plappeville
- M. Fredy LANGENFELD,**  
Adjoint au Maire de Châtel-Saint-Germain
- M. Jean-François MULLER,**  
Adjoint au Maire de Metz
- M. Jean-Claude WANNENMACHER,**  
1<sup>er</sup> Vice-Président, Maire de Sainte-Ruffine
- M. Paul HAZEMANN,**  
Adjoint au Maire de Longeville-lès-Metz
- M. Henri STROHER,**  
Adjoint au Maire de Vantoux
- M. Christophe MARTIN,**  
Maire de Mey
- M. Norbert LAMBIN,**  
Maire de La Maxe
- M. Pierre KELLER,**  
Maire d'Amanvillers
- M. Roland SIMON,**  
Maire de Vaux
- M. Jacques SCHAEFER,**  
Adjoint au Maire de Metz

## Collège des personnes qualifiées

- M<sup>me</sup> Catherine BARTHÉLÉMY,**  
PDG de Manuloc
- M. Jean-François TONNELIER,**  
Chambre des Métiers de la Moselle
- M. Claude BERTSCH,**  
Associations de protection de l'environnement
- M. Patrick MANDERSCHIED,**  
Président section UNSA-FA fonction publique
- M. Jean JACQUET,**  
Président de Somergie et de l'UEM
- M. Gérard LEJEALLE,**  
Maire de Noisseville
- M. André MORHAIN,**  
Communauté de Communes du Val de Moselle
- M. Bernard FONTAINE,**  
Usine d'Électricité de Metz
- M. Michel DEFLOIRINE,**  
Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle

# 1 - LA RÉGIE D'EXPLOITATION

## L'établissement public, opérateur du traitement des déchets ménagers et de l'assainissement de l'agglomération messine

HAGANIS a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2002, en tant que régie d'exploitation du Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine (SMAM), en application de l'article 62 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (codifié par l'art. L. 1412-1 du Code Général

des Collectivités Territoriales) qui prévoit que toute collectivité ou établissement public intercommunal individualise les services publics industriels et commerciaux dont il assure la gestion directe.

Par son statut de **régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière**, HAGANIS gagne la souplesse de fonctionnement nécessaire à la conduite d'activités industrielles complexes, tout en restant soumise aux règles de gestion et de contrôle des établissements publics.

Avec le retrait des communes d'Ars-sur-Moselle, Ancy, Dornot, Novéant, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) est devenue l'unique membre du SMAM qui n'avait alors plus de raison d'être. La cessation du syndicat a été constatée par arrêté préfectoral en date du 9 décembre

2004. Dès lors, HAGANIS est naturellement devenue régie de la CA2M. Elle assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés dans deux domaines :

### • L'ASSAINISSEMENT

HAGANIS assure la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport, et à l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. L'exploitation et l'entretien des ouvrages pluviaux ont également été confiés à HAGANIS par la CA2M.

### • LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

HAGANIS assure les différents traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, et autres déchets assimilés aux ordures ménagères, qu'il s'agisse de tri des matériaux à recycler, de valorisation énergétique des déchets incinérables, voire d'autres modes de traitement. (Les opérations de collecte des déchets ne sont pas de la compétence d'HAGANIS.)

En étant l'établissement public opérateur de la collectivité, HAGANIS est directement au service des 230 000 habitants des 38 communes membres de la CA2M. La régie assure également des prestations aux collectivités voisines, entreprises et particuliers.

## Le Conseil d'administration

La régie est administrée par un Conseil d'administration formé de deux collèges : d'une part 18 membres élus par le Conseil de Communauté en son sein et d'autre part 9 membres désignés par le Conseil de Communauté en raison de leur compétence en la matière ou de leur situation particulière en regard du service, dont au moins un dans chaque catégorie suivante : représentants des usagers, personnes qualifiées, représentants du personnel.

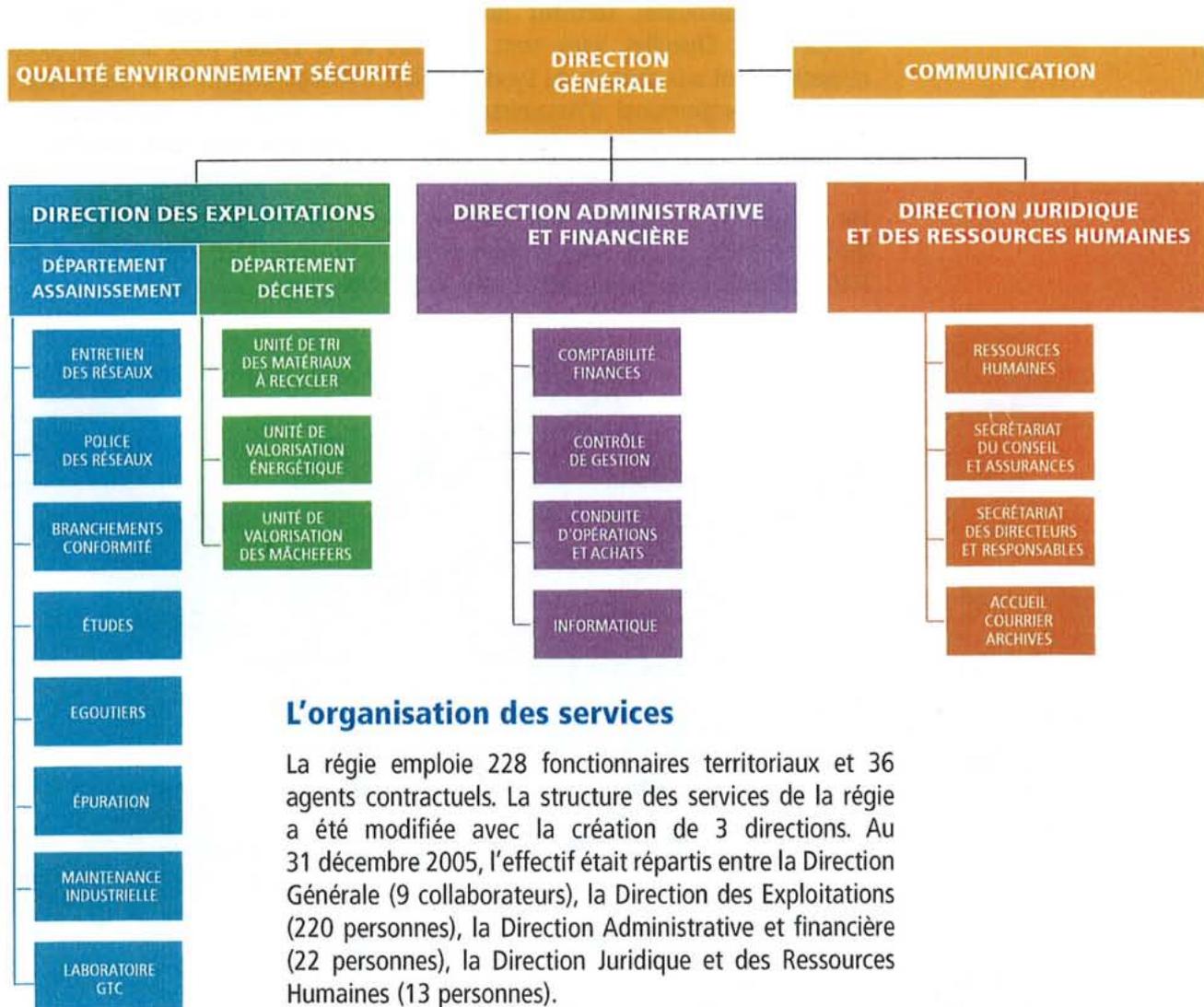


## Le contexte social

L'évolution statutaire d'HAGANIS devenue régie de la CA2M, et le renouvellement du Conseil d'administration ont donné lieu le 19 janvier 2005, à l'élection du président du Conseil d'administration : M. Jean-Marie Rausch, maire de Metz et président de la Communauté d'agglomération, succédant à M. Jean-Claude Théobald.

M. Luc Allard a succédé à M. Jean-Pierre Hamon, à la direction générale de la régie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

L'inquiétude du personnel sur l'avenir de la régie et de son statut a donné lieu à un mouvement social en juin. A l'issue de ce mouvement, l'ensemble du personnel fonctionnaire, à l'exception d'un agent, a accepté sa mise à disposition ou son détachement à la régie. La création d'un Comité Technique Paritaire et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité est convenue pour 2006.

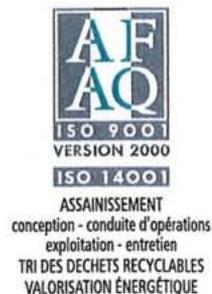


### L'organisation des services

La régie emploie 228 fonctionnaires territoriaux et 36 agents contractuels. La structure des services de la régie a été modifiée avec la création de 3 directions. Au 31 décembre 2005, l'effectif était réparti entre la Direction Générale (9 collaborateurs), la Direction des Exploitations (220 personnes), la Direction Administrative et financière (22 personnes), la Direction Juridique et des Ressources Humaines (13 personnes).

### Le management de la Qualité et de l'Environnement

La politique Qualité-Environnement est au cœur d'une démarche d'amélioration continue des services fournis et de prévention des pollutions. Elle s'articule autour des exigences des référentiels ISO 9001 et ISO 14001, en complément des obligations réglementaires, et est déclinée chaque année sous la forme de chantiers prioritaires transversaux. L'ensemble des activités de valorisation des déchets et d'assainissement est certifié par l'AFAQ selon ces deux référentiels. Après les audits de suivi en octobre 2005, l'évolution en cours vers un système global très opérationnel, donnera lieu à un audit unique de renouvellement en 2006.



## 2- L'ASSAINISSEMENT

### Le système d'assainissement

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement, en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux connectés au centre de traitement des eaux résiduaires implanté à proximité du port de Metz, sur le ban de la commune de La Maxe.

Depuis 2002, le développement de l'agglomération avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a associé des communes distantes dont les réseaux d'assainissement alimentent six stations et une lagune d'épuration. HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La redevance d'assainissement rémunère HAGANIS.

Quelques communes forment une exception : Coin-sur-Seille, Saint-Privat-la-Montagne, Chieulles, Vany, sont membres de la CA2M, mais sont raccordées respectivement aux réseaux du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Orne Aval, de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. HAGANIS leur reverse la partie correspondante de la redevance d'assainissement.

Par ailleurs, 6 communes non membres de la CA2M (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Peltre, Ancy, Dornot et Novéant) sont raccordées à ses réseaux. HAGANIS assure l'entretien des réseaux et le traitement de leurs eaux.



## La collecte et le transport des eaux

Les réseaux d'assainissement s'étendent sur un linéaire de 1 151 km.

L'inventaire au 31 octobre 2005 détaille :

- Conduites spécialisées "eaux usées" : 479 km (42 %)
- Conduites spécialisées "eaux pluviales" : 455 km (39 %)
- Egouts unitaires : 217 km (19 %)

Compte tenu de la topographie, le bon écoulement des eaux nécessite de nombreux ouvrages annexes :

- Stations de refoulement eaux pluviales : 7
- Stations de refoulement eaux usées ou unitaires: 117
- Stations de protection contre les crues de la Moselle : 9
- Bassins de retenue : 13 (capacité totale 9 110 m<sup>3</sup>)
- Déversoirs d'orages : 167

## L'activité des services d'assainissement

- Le service des branchements a examiné 429 demandes de **permis de construire** (14 avis ont été défavorables en raison d'un dispositif d'assainissement prévu non satisfaisant, ou en raison de la composition imprécise de l'immeuble, ne permettant pas de fixer le montant de la participation pour raccordement à l'égout) et 15 demandes de permis de lotir (un avis défavorable).

- 166 **branchements** ont été réalisés, correspondant à 92 immeubles.

- Le **raccordement à l'égout** de 1 370 logements a donné lieu à une recette exceptionnellement élevée de 1 176 756 € H, au titre de la taxe de raccordement (Cf Bilan Financier).

- 966 **contrôles de conformité** des branchements anciens ont permis le constat de 340 anomalies (eaux usées déversées dans la conduite pluviale ou inversement).

- Les opérations d'entretien des réseaux ont mobilisé les services spécialisés pour le **curage manuel** de 46 km d'égouts visitables ; le **curage par engin hydrocureur** de 330 km de conduites et 25 257 avaloirs ; l'**inspection video** de 29 km de conduites ; 154 opérations de **débouchage** ; 115 **vidanges** de fosses septiques ; la **réparation** de 126 regards ou avaloirs et la pose de 104 **tamppons** neufs.

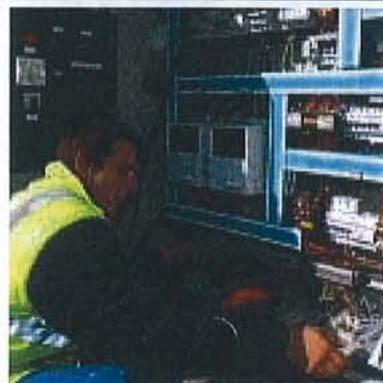
- 6 nouveaux ouvrages ont été raccordés au centre de **Gestion Technique Centralisée**, portant le total à 179 ouvrages capables de transmettre aux différents services concernés les mesures qualitatives ou quantitatives de l'effluent et les informations relatives à leur fonctionnement. 111 de ces ouvrages sont équipés de télégestion.

- Outre les interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique – préventives ou curatives – sur les stations d'épuration et les ouvrages annexes, le service de **Maintenance industrielle** a assuré la remise en service du bassin de retenue de pollution d'Ars-sur-Moselle (sinistré en 2001). L'injection de chlorure ferrique a été substituée au nitrate de Calcium (pour limiter la dégradation des eaux usées et les dégagements nauséabonds) et permet une économie annuelle de 30 000 €.

- Le service de **Police des réseaux** est intervenu sur 27 pollutions des réseaux ou du milieu naturel (rejets d'hydrocarbures, de graisses, d'eaux usées). Les origines des pollutions ont été retrouvées dans 18 cas. 36 contrôles inopinés d'entreprises ont donné lieu à 10 contrôles positifs. Par ailleurs, 16 autorisations de rejet à l'égout public ont été accordées à des entreprises.

## CHIFFRES CLÉS

Egouts eaux usées	479 km
Egouts eaux pluviales	455 km
Egouts unitaires	217 km
Ouvrages annexes	149
Déversoirs d'orages	167
Stations d'épuration	7
Lagune d'épuration	1



- Le **Laboratoire d'analyse** a géré 20 882 analyses, dont 97 % ont été effectuées en interne et 3 % sous-traitées. 62 % sont des analyses d'eau, pour la surveillance de l'épuration, le contrôle de l'effluent dans les réseaux, ou la surveillance du milieu naturel. Les autres analyses concernaient les boues.

A souligner : la refonte des missions du Laboratoire, avec l'abandon du programme de recherche "PERENIS" relatif aux substances dangereuses prioritaires écarté par la Communauté européenne et l'Agence de l'eau (montant prévisionnel 3 millions € HT) ; l'association à la recherche des substances dangereuses prioritaires dans l'effluent épuré, initiée par l'Agence de l'eau ; la réorganisation du système Qualité et l'intégration des procédures du laboratoire dans l'ISO 9001, en substitution au Cofrac ; l'accroissement du champ des analyses effectuées avec mise au point de méthodes rapides de dosage des métaux et des détergents, afin de faciliter le traçage des pollutions.

- Le **Bureau d'Étude** et le service de **Conduite d'opérations** ont mis en œuvre de multiples opérations d'optimisation du système d'assainissement : Mise en place de systèmes "antiflottants" sur les déversoirs d'orages, en protection de la Seille (50 000 €HT) ; mise en séparatif du quartier de **Woippy** Saint-Rémy (314 000 €HT pour la partie eaux usées) ; déconnexion des fosses septiques et raccordement au réseau de l'extrémité Nord de la rue de Metz, à **Coin-sur-Seille** ; déconnexion de 45 fosses septiques à **Lessy**, et raccordement au réseau d'assainissement ; mise en place de collecteurs séparatifs Place de la Liberté et rue de Plappeville, ainsi que dans l'Impasse Saint-Raphaël, à **Lessy** ; mise en place de collecteurs d'assainissement séparatif, rue des Jardins à **Mey**.

- L'exercice 2005 a vu l'aboutissement du projet de "**Gestion et pilotage en temps réel d'un système d'assainissement en fonction de l'état du milieu naturel récepteur**" dit "PISYS". Le projet conçu par le Bureau d'études avait été retenu en 2000 par la Commission Européenne dans le cadre du programme Life-Environnement. Trois stations de mesure implantées sur le milieu naturel et cinq stations d'alerte installées sur le réseau permettent actuellement le pilotage en temps réel du bassin de retenue de pollution "Maison du bâtiment" (boulevard Paixhans, à Metz), dont la capacité de stockage (4 500 m<sup>3</sup>) est utilisée pour la protection de la Seille par temps de pluie. L'exploitation de ces stations permettra le recueil durant les deux prochaines années des informations relatives à la qualité de la Seille, afin d'optimiser l'élaboration d'un projet alternatif au collecteur unique en fond de Seille.



*Le 20 octobre 2005, les partenaires du projet Pisis présentaient aux collectivités et aux opérateurs d'assainissement, les résultats de leurs travaux. Le séminaire a également permis la découverte de la Gestion Technique Centralisée et des différents types de stations de mesure et d'alerte.*

## L'épuration des eaux résiduaires

### LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL

Le centre de traitement principal, implanté à proximité du Port de Metz, sur le ban de La Maxe, assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'agglomération. Il est dimensionné pour traiter aussi les eaux de ruissellement qu'apportent les réseaux unitaires, et peut donc recevoir un débit pouvant varier de 3 000 m<sup>3</sup> / heure par temps sec à 10 800 m<sup>3</sup> / heure par temps de pluie.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants permet la prise en compte des eaux provenant des activités de 230 000 habitants, et d'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie.

Les matières de vidange de fosses septiques et des boues liquides de stations d'épurations sont également acceptées.

La filière moderne de traitement assure une élimination poussée des matières organiques, ainsi que de différentes formes de l'azote et du phosphore. Les phases successives des traitements sont les suivantes : relèvement, prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraissage, dégrillage fin), décantation, traitement biologique des pollutions carbonées et azotées, clarification, traitement physico-chimique des phosphates, rejet dans le ruisseau de Woippy.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 600 m<sup>3</sup> / heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet.

(Voir schéma de principe - ANNEXE 1)

### CHIFFRES CLÉS 2005

**Pollution domestique\***  
257 249 EH

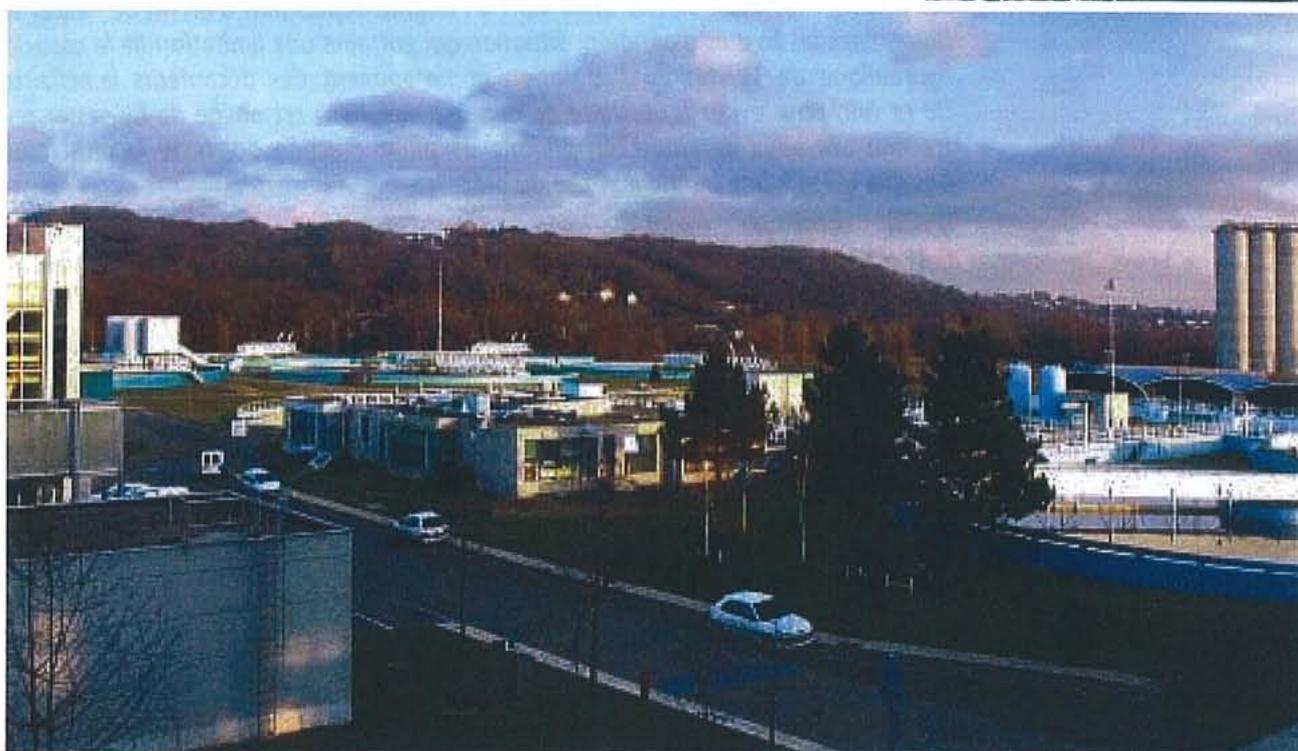
**Pollution industrielle\***  
38 889 EH

**Pollution potentielle totale\***  
296 138 EH

**Volume épuré**  
21 619 000 m<sup>3</sup>

**Matières de vidange traitées**  
7 160 m<sup>3</sup>

\* Données Agence de l'Eau 2004  
EH : équivalent-habitant



*Ci-dessus, le centre de traitement principal s'étend sur 12 hectares à proximité des silos du port de Metz. De gauche à droite : les bâtiments de la filière de traitement des boues ; le laboratoire d'analyses, à l'arrière plan, les bassins de traitement biologique ; un des trois décanteurs.*

### • **Un bilan élevé en dépit d'un fonctionnement difficile**

En 2005, 21 619 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été épurés, ainsi que 7 160 m<sup>3</sup> de matières de vidange et de boues liquides d'épuration.

En moyenne, l'épuration a consisté en la dépollution chaque jour de 59 000 m<sup>3</sup> d'effluent chargé de 11,3 tonnes de matières en suspension, 12 tonnes de matières oxydables, 2,6 tonnes d'azote, 340 kg de phosphore.

Un Arrêté préfectoral en date du 3 avril 1996 précise les exigences à satisfaire, tant en terme de rendement des traitements, que de concentrations résiduelles dans le rejet. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station. En l'occurrence, la qualité moyenne de l'effluent et le rendement des traitements selon les différents critères chimiques dépasse les exigences.

Toutefois, la réglementation prévoit un maximum annuel de 25 échantillons journaliers hors normes. Alors que les années précédentes respectaient cette tolérance, l'exercice 2005 atteint 32 échantillons hors normes en raison de dépassements ponctuels liés aux difficultés rencontrées sur la filière "boues" d'une part et sur l'alimentation en air des ouvrages de traitement biologique d'autre part.

Les contrôles effectués par le SATESE pour les services de l'État (Service de la Navigation du Nord-Est) mettent également en évidence des rendements épuratoires très élevés pour tous les paramètres, et des concentrations rejetées très en deçà des exigences réglementaires. (ANNEXE 2)

Le bilan du contrôle mené par le SATESE dresse dès l'issue de la première journée d'expertise, le 31 janvier 2005, un état des lieux explicite :

*"QUALITÉ DE L'ÉPURATION : Globalement excellente.*

*OBSERVATIONS : En l'absence de fortes précipitations, la qualité de l'effluent rejeté au milieu naturel à la sortie du "Densadeg" (traitement tertiaire) reste remarquable. Cet état de fait est d'autant plus méritoire que l'exploitation de la station est rendue plus complexe par les nombreux dysfonctionnements de l'unité de séchage des boues (où le constructeur éprouve beaucoup de difficultés à optimiser son installation). Les pannes répétées de cette unité sont à l'origine depuis plus d'un an de l'excès de boues dans les bassins d'aération. Situation qui entraîne une limitation de la capacité hydraulique de la station d'épuration et notamment des décanteurs lamellaires. De ce fait, pour éviter toute fuite de boues, l'exploitant est obligé de by-passer une fraction des eaux décantées en période de pluie. Fraction qui reste la plus faible possible grâce à une bonne maîtrise du process.*

*D'autres conséquences sont d'origine financière et concernent une surconsommation des réactifs et des dépenses énergétiques, sans oublier l'usure prématurée du matériel électromécanique, notamment des pompes ainsi que des "Flexazures".*

*Par ailleurs, l'aire de stockage des boues étant pratiquement saturée, l'exploitant est amené à entreposer une partie de sa production dans les anciens clarificateurs (environ 3000 m<sup>3</sup>).*

*Enfin, il faut souligner qu'au niveau du circuit d'aération aucune évolution ne s'est opérée (plusieurs joints de tuyaux de la conduite d'air principale sont toujours défectueux)."*

### LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

Le fonctionnement des stations d'épuration de La Maxe, Pouilly, Laquenexy, Noisseville, Purnoy-la-Chétive, et de la lagune de Vernéville est contrôlé par le SATESE. Le volume global traité par ces ouvrages, de l'ordre de 400 000 m<sup>3</sup> par an, est relativement faible. Leur niveau de performance est inégal ainsi qu'en attestent les bilans du SATESE. Les boues liquides produites par ces stations sont évacuées et traitées par le centre de traitement principal. (ANNEXE 2)

## Le traitement des boues d'épuration

Les boues d'épuration produites par HAGANIS ont deux origines : les boues primaires issues des décanteurs d'une part, et d'autre part les boues biologiques issues des clarificateurs, augmentées des boues de déphosphatation. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bande, tandis que les boues biologiques et phosphorées sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux avant déshydratation par des filtres-presses. A ce stade du traitement, les boues des deux types se présentent alors sous forme d'un matériau pelletable, d'une siccité de l'ordre de 30 %.

Deux lignes de séchage, destinées à produire des granulés secs à plus de 90 %, légers et inodores, étaient à la fin de l'année encore en cours d'une difficile mise au point. Elles n'ont permis le traitement que d'un faible tonnage.

## La valorisation des boues d'épuration

L'évaluation des stocks après la période d'épandage a révélé l'existence de stocks anciens, de qualité inégale, à hauteur de 35 000 tonnes. La saturation de toutes les capacités de stockage dans le périmètre de l'usine entraîne une situation difficile, dont l'impact sur la filière "eau" a justifié la mise au point d'un plan d'urgence pour l'évacuation du stock accumulé.

La production de l'exercice 2005 a atteint 24 700 tonnes de boues. Cette production a connu différentes destinations : enfouissement technique pour 7 400 t ; séchage de 3 790 t donnant lieu à 1120 t de granulés incinérés à Golbey ou à Metz ; compostage de 5 990 t pour une utilisation en travaux de verdissement ; épandage agricole de 12 990 t.

L'intérêt agronomique des boues réside principalement dans leurs teneurs en matières organiques, chaux, azote et phosphore. Le contrôle analytique démontre que les teneurs en éléments traces métalliques, micro-polluants organiques, et autres polluants sont très faibles et inférieures aux limites établies par l'arrêté ministériel du 8 janvier 1998. HAGANIS fait appel à un prestataire spécialisé, Agro-Développement, pour l'établissement d'un programme d'épandage, en relation avec la Chambre départementale d'agriculture et les agriculteurs eux-mêmes. La mission départementale de valorisation agricole des boues (MVAB) assure notamment le suivi agronomique des épandages, le contrôle des sols, le conseil aux agriculteurs selon la nature physico-chimique des terres, les cultures et les modes d'exploitation. Une superficie de 630 hectares a été mise à disposition en 2005.

## CHIFFRES CLÉS 2005

Boues produites	24 700 t
Séchage	3 790 t
Enfouissement	7 400 t
Compostage	5 990 t
Épandage agricole	12 990 t



L'engorgement des ouvrages d'épuration, et les difficultés de traitement et de stockage des boues ont gravement marqué l'exercice 2005.



## Les faits marquants concernant l'assainissement

- Les fuites au niveau des joints des **conduites d'alimentation en air surpressé** des ouvrages de traitement biologique entraînent des pertes d'air qui ont atteint 50 % en fin d'année. Outre une consommation énergétique doublée, ces fuites altèrent les performances du traitement de l'azote. Le contentieux en cours à l'encontre du constructeur permet d'espérer la conclusion du litige en 2006.

- Concernant l'usine de **séchage des boues**, un protocole transactionnel a été signé avec Degrémont pour éviter un contentieux de grande ampleur. Par cette transaction, Degrémont a accepté le versement d'une indemnité de 500 000 € pour l'évacuation des boues.

La réception du sécheur a été prononcée, avec d'importantes réserves toutefois. La principale de ces réserves, décisive pour l'avenir de l'installation, portait sur la concentration en poussières et la tenue des "pellets" du sécheur à boues biologiques.

- Le dysfonctionnement de l'unité de séchage, alors que l'aire de stockage a été fortement réduite par la construction, avait conduit à réduire les extractions de boues et avait entraîné l'**engorgement des ouvrages d'épuration**. Avec la réduction de la capacité hydraulique des installations, les départs de boues dans l'effluent ont été fréquents (les décanteurs lamellaires de l'ouvrage final de déphosphatation ne suffisent pas à piéger ces boues).

- Le Tribunal administratif a décidé d'annuler la décision du Comité autorisant le Président du SMAM à signer le marché de construction dans le lit de la Seille, d'un **collecteur intercepteur des surverses des déversoirs d'orages** (montant de 12 millions €). La réflexion menée depuis, avec l'Agence de l'eau, vise une réalisation modulaire étalée dans le temps, adaptée aux capacités financières d'HAGANIS et respectueuse des contraintes environnementales.

- La majeure partie de l'**ouvrage de déphosphatation** a été couverte pour y réduire la lumière et la prolifération des algues vertes qui contraignait à un nettoyage plusieurs fois par an. La toiture permet en outre l'ancrage de "lignes de vie" facilitant le nettoyage de l'ouvrage profond de 7 mètres. Les "nids d'abeilles" formant le décanteur lamellaire d'une des trois cellules de l'ouvrage ont été changés pour remédier à leur encrassement.

- Le **dessablage du prétraitement**, avec arrêt programmé de la station d'épuration, a mobilisé 23 personnes des services de curage, hydrocurage, maintenance, exploitation, durant 10 heures le 8 décembre : 80 m<sup>3</sup> ont été extraits.

- Un des 4 bassins de **traitement biologique** a été vidangé pour permettre au personnel d'Entretien général de renouveler les rampes d'insufflation d'air. Pour rendre accessibles ces dispositifs, 500 m<sup>3</sup> de sable et de boue ont dû d'abord être extraits par 8 personnes durant 8 jours.

## Les projets d'assainissement

- Les chantiers projetés sur les collecteurs concernent : **Metz**, rue Clovis, gainage de réseau ; **Metz**, pose d'antiflottants ; **Vany**, réhabilitation de collecteurs unitaires et création d'un collecteur EP ; **Lessy**, mise en séparatif rue de Plappeville 2<sup>ème</sup> tranche ; **La Maxe**, pose d'antiflottants ; **Metz**, Place Mazelle, rénovation du collecteur unitaire ; **Metz**, GPV de Borny Metz, ZAC Amphithéâtre ; **Vaux**, chemin du Chevelot.

- Entretien et maintenance du centre principal de traitement des eaux : remise en état des conduites d'alimentation en air comprimé de l'étage biologique ; curage et renouvellement des domes d'aération des bassins de traitement biologique ; changement des "nids d'abeilles" de l'ouvrage de traitement tertiaire ; mise en place de "lignes de vie" assurant la sécurité du personnel d'entretien des cellules de déphosphatation ; réhabilitation des filtres-presses.

Différentes études devront préparer une extension de la plateforme de stockage des boues, le conditionnement des boues biologiques avec du polymère et une adjonction réduite de chaux, la mise à niveau de l'automatisation de l'épuration biologique.

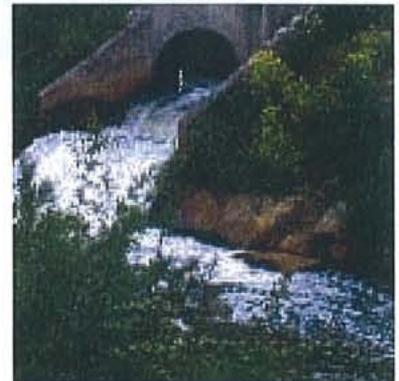
- Une étude est en cours pour la mise à niveau de la station d'épuration de **Laquenexy**, ou sa suppression et le raccordement de la commune aux réseaux de la Communauté. La mise à niveau d'un premier tronçon du collecteur principal est envisagée pour un montant de l'ordre de 250 000 €.

- L'étude comparative des solutions de raccordement des communes de **Chieulles** et **Vany** sur le centre de traitement de l'agglomération messine, sur la station d'épuration d'Argancy, ou sur des équipements à créer, incite à mettre à niveau les réseaux et à maintenir le traitement des effluents à Argancy par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

- Le maintien à moyen terme de la station d'épuration de **Noisseville** nécessite son confortement et la réfection du génie civil (montant estimatif : 60 000 €).

- Le maintien à moyen terme de la station d'épuration de **La Maxe** nécessite la réfection du génie civil et la mise en place d'un aérateur supplémentaire, outre l'établissement préalable d'un dossier "Loi sur l'eau" (montant estimatif : 40 000 €).

- L'instruction en cours de l'autorisation de **rejet du centre principal de traitement** dans le ruisseau de Woippy pose à nouveau la question du déplacement éventuel du rejet dans la Moselle. La mise en place d'une conduite pour un rejet dans la Moselle est estimé à 890 000 €. En outre, le rejet dans une rivière navigable donnerait lieu à une redevance annuelle de l'ordre de 78 500 €. Des mesures compensatoires, consistant en l'amélioration de l'hydraulique et en la renaturation du cours d'eau, ont été évoquées.



## La recherche des "substances dangereuses prioritaires"

La Directive 2000/CE/60 établit le cadre d'une politique communautaire de l'eau recherchant le "bon état écologique" des systèmes aquatiques à l'horizon 2015. Une circulaire du MEDD en date du 4 février 2002 vise la recherche dans les rejets des installations classées, de 33 "substances dangereuses prioritaires".

Le comité de pilotage régional a souhaité que les investigations soient étendues à l'effluent rejeté par quelques stations d'épuration urbaines importantes. Sollicitée, HAGANIS a été volontaire (avec l'aide financière à hauteur de 80 % de l'Agence de l'eau). Une campagne de mesures réalisée en septembre 2005 montre des teneurs généralement sous la limite de détection. Toutefois, on remarque particulièrement la présence de pesticides, dont le glyphosate (désherbant).



## La redevance d'assainissement

La redevance d'assainissement, payée par les usagers du service public de distribution d'eau potable en proportion de leur consommation, finance la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées.

En 2004, la redevance s'établissait à 0,94 € HT / m<sup>3</sup>, soit un montant identique à celui des exercices 1996 et 1997. Pour l'exercice 2005, le Conseil d'administration de la régie a décidé l'augmentation de la redevance à 0,97 € HT / m<sup>3</sup>. Enfin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la redevance a été augmentée de 27 %, à 1,23 € HT par m<sup>3</sup>, par décision du Conseil en date du 14 décembre 2005.

### L'évolution de la redevance d'assainissement

	2002	2003	2004	2005	2006
REDEVANCE € / m <sup>3</sup>	0,91	0,94	0,94	0,97	1,23
ÉVOLUTION		+3,3 %	+0,0 %	+3,2 %	+27 %
<b>TOTAL ANNUEL € HT*</b>	<b>109,20</b>	<b>112,80</b>	<b>112,80</b>	<b>116,40</b>	<b>147,60</b>
TVA 5,5 %	6,01	6,20	6,20	6,40	8,12
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>115,21</b>	<b>119,00</b>	<b>119,00</b>	<b>122,80</b>	<b>155,72</b>

\* Montant de la Redevance d'assainissement pour une consommation de référence définie par l'INSEE, de 120 m<sup>3</sup>.

### 3- LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Centre de Valorisation des Déchets ménagers et assimilés (avenue de Blida, à Metz) a été mis en service en 2001, afin de répondre aux obligations réglementaires d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, des déchets banals d'entreprises, des boues et graisses d'épuration, des déchets encombrants, des collectes sélectives d'emballages à recycler, des refus de tri.

Trois unités distinctes composent le centre : une unité de tri des matériaux à recycler, une unité de valorisation énergétique, une unité de valorisation des mâchefers d'incinération.

#### Le tri des emballages à recycler

L'unité de tri permet le traitement des matières recyclables suivantes : journaux-revues-magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en polyéthylène azur ou coloré (PET), flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD), briques alimentaires, emballages en acier, en aluminium. Le traitement est effectué sur deux lignes de tri, d'une capacité de 3,5 t/h et 6 t/h. Par ailleurs, une ligne de broyage (capacité 10 t/h) permet le traitement des déchets encombrants. En sortie de broyeur, une bande transporteuse transfère directement les déchets dans la fosse de l'unité de valorisation énergétique.

#### • Les matériaux valorisés

11 556 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées, dont 9543 t de la CA2M. Le traitement de 11 372 t a permis la livraison de 7999 t aux filières de recyclage, et la valorisation énergétique de 3 810 t de refus de tri. Le taux de refus de tri est de 33,5 % (les quantités de refus ont diminué de 14 %). En outre, 9 384 t d'encombrants incinérables ont été réceptionnées, broyées et transférées à l'unité de valorisation énergétique.



MATÉRIAUX TRIÉS	TONNAGE	TAUX	INDUSTRIELS REPRENEURS
POLYÉTHYLÈNE azur, coloré, PEHD	766	9,6 %	SOREPLA Neufchâteau (55)
CARTONNETTES	1 512	18,9 %	Kaysersberg Packaging (68)
BRIQUES ALIMENTAIRES	76	1,0 %	Matussière et Forest Turckheim (68)
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	4 083	51,0 %	Norske-Skog Golbey (88)
GROS DE MAGASIN	862	10,8 %	Kaysersberg Packaging (68)
ACIER	308	3,8 %	ARCELOR Packaging (57)
ALUMINIUM	8,8	0,1 %	Orne Métaux (57) - AFFIMET (60)
VERRE	383	4,8 %	BSN (88)
<b>TOTAL</b>	<b>7 999</b>	<b>100 %</b>	

#### • Les travaux réalisés

Le séparateur balistique peu fiable a été remplacé par un crible à disques qui améliore la qualité de séparation des "plats" et des "creux", tout en réduisant les consommations électriques.

Avec la mise en place d'une cuve d'air tampon sur compresseur, et la modification des séquences de mise en service des convoyeurs, les consommations électriques ont été réduites de 14 %.

Une ventilation à flux laminaire mise en place suite à étude de l'INRS, permet de renouveler l'air des cabines de pré-tri 25 fois par heure, au lieu de 8 auparavant, pour une meilleure protection des trieurs.





## CHIFFRES CLÉS

### Tri-Recyclage

Tonnage trié	11 372 t
Matériaux recyclés	7 999 t

### Valorisation énergétique

Tonnage incinéré	90 988 t
Vapeur produite	281 152 t
Mâchefers valorisés	17 859 t
Acier incinéré recyclé	1 772 t
Aluminium recyclé	124 t
Déchets ultimes	1 740 t

### • Les projets

Mise en place d'un dispositif régulateur de couche afin d'augmenter la capacité de tri. Fiabilisation du tri automatique des plastiques.

## La valorisation énergétique

### • Le processus de traitement

Après pesée et passage devant un portique de détection des éventuels radioéléments, les bennes de collecte déversent les déchets dans la fosse de stockage de l'unité de valorisation énergétique. Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin servant à homogénéiser le stock et à alimenter les deux fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure

La combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et régulation permet d'optimiser la qualité de combustion. Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de réduire la formation d'oxydes d'azote. Chaque four est surmonté d'une chaudière refroidissant les fumées. Ces chaudières alimentées en eau déminéralisée, produisent de la vapeur surchauffée, exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz toute proche, via un réseau souterrain.

Avant rejet par deux cheminées de 36 m de hauteur, les fumées traversent successivement deux filtres qui assurent un traitement sec ne produisant qu'un faible panache de vapeur aux cheminées.

En amont du premier filtre, la pulvérisation de "charbon actif" (coke de lignite) permet de piéger les particules polluantes, notamment les métaux lourds et les dioxines-furannes. En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure l'adsorption des polluants gazeux (composés chlorés, fluorés, sodés, etc). Les produits sodiques résiduels résultant de ce dernier traitement sont recyclés sous forme de bicarbonate de sodium. Les "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" (REFIOM) formés des cendres et particules sont stockés en silos avant transfert par camion-citerne vers une centre de stockage.

Les mâchefers résultant de la combustion sont refroidis dans l'eau d'un extracteur au bas de chaque four, et sont dirigés par une bande transporteuse couverte, dans les installations de l'unité de valorisation des mâchefers. Les criblages successifs assurent la séparation des inertes, imbrûlés et grosses ferrailles, avant que différents appareils électromagnétiques séparent l'acier d'une part, les métaux non magnétiques d'autre part (aluminium notamment).

La caractérisation des mâchefers menée par le Laboratoire des Ponts et Chaussées de Nancy (en 2003) permet de classer les produits selon les guides de référence, en tant que remblais et couches de formes pour les terrassements, et en tant que grave pour un emploi en assise de chaussée. La qualité de la totalité de la production correspond à la catégorie "V" immédiatement valorisable selon la réglementation.

### • Les déchets valorisés

93 228 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été réceptionnées, dont 72 849 t provenant des collectes de la CA2M, 16 569 t d'autres collectivités ou d'entreprises (déchets banals), 3 810 t de refus de tri.

-22h0 soit 2, h %

L'incinération de **(90 988) t de déchets** a permis de produire **281 152 t de vapeur** (soit 198 046 MWh, ou 2124 kWh par tonne incinérée) livrée à 325°C à l'Usine d'Électricité de Metz, pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain.

### • Les sous produits

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 200 kg de mâchefers, 19 kg d'acier et 1 kg de métaux non magnétiques. Au total, 17 859 t de mâchefers, d'une qualité correspondant en totalité à la catégorie "V" (immédiatement valorisable), ont été affinés et commercialisés pour utilisation en remblais.

124 t d'aluminium et 1 772 t d'acier incinéré (plus 131 t d'encombrants métalliques non incinérés) ont été extraites et vendues pour recyclage (destinataires : Cornec à Lagny-sur-Marne, Rolanfer à Uckange, Arcelor).

La dépollution des fumées nécessite l'injection de bicarbonate de Sodium et de coke de lignite notamment. 27 kg de "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" sont produits, par tonne incinérée. Un tiers de ces REFIOM est constitué de produits sodiques résiduels, et est recyclé sous forme de bicarbonate de Sodium. Les deux autres tiers, composés de cendres, suies et charbon actif usagé, sont inertés et traités en centre de stockage des déchets ultimes.

Précisément, en 2005, 820 t de produits sodiques résiduels ont été livrés à l'usine SOLVAY-RESOLEST de Rozières-aux-Salines (54). 1 740 t de REFIOM ont été traités par le centre de stockage de classe 1 de Jeandelaincourt (54).

### Le contrôle des émissions aux cheminées

Un dispositif d'autosurveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. L'enregistrement informatique de l'ensemble des mesures est transmis à la DRIRE.

En outre, conformément aux exigences de l'Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets, deux campagnes annuelles de mesures sont effectuées sur les émissions aux cheminées, par des laboratoires extérieurs (groupeement d'entreprises attributaire du marché 2003-2005 : Séchaud Environnement, Micropolluants Technologie, LCDI).

L'Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique fixe les valeurs limites d'émission pour chaque polluant ou groupe de polluants, en fonction des différentes durées de prélèvement (valeur limite journalière pour le contrôle continu, valeur limite par demi-heure pour les prélèvements de courte durée par laboratoire extérieur, valeur sur la durée du prélèvement pour les métaux et les dioxines-furannes).

**L'exercice 2005 n'a donné lieu à aucun dépassement des valeurs autorisées, et pour chaque polluant les concentrations maximales sont très inférieures aux limites réglementaires. (ANNEXE 4)**

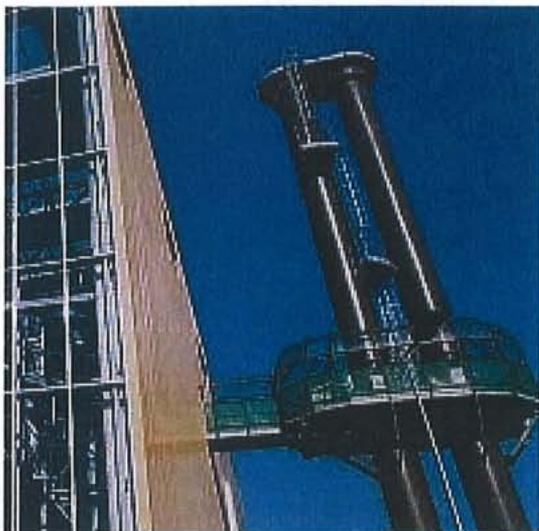
### Le contrôle des impacts sur l'environnement

L'Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets prescrit un plan de contrôle de l'environnement. Dans ce cadre, des prélèvements



et des analyses sont effectués périodiquement par des laboratoires extérieurs, pour suivre les impacts éventuels des multiples sources potentielles, notamment dans la biosphère (sols, végétaux, produits animaux), l'atmosphère, et la nappe phréatique.

**Les mesures réalisées dans les différents compartiments environnementaux n'indiquent aucune évolution marquée des teneurs depuis la mise en service de l'incinérateur.** En outre, les concentrations relevées respectent les valeurs de référence disponibles. Globalement, il apparaît que l'Unité de Valorisation Énergétique n'a pas d'impact significatif sur son environnement.



#### • **Suivi de la qualité de l'air**

(Suivi mensuel des polluants dits "classiques" : oxydes d'Azote, de Soufre, particules et poussières. Plus 2 campagnes par an pour les polluants "spécifiques" : métaux, chlorures, dioxines-furannes, HAP, dans les particules, les poussières, et la fraction gazeuse.)

Les concentrations mesurées en polluants "classiques" sont inférieures aux valeurs limites et aux objectifs de qualité. De même pour ce qui concerne les polluants "spécifiques", aucun dépassement des valeurs réglementaires n'est observé dans l'air ou les retombées.

#### • **Mesures dans les sols**

(2 campagnes par an de contrôle de 11 sols)

Depuis le début de la surveillance, les concentrations en polluants dans les sols ont peu évolué et sont du même ordre de grandeur avant et après la mise en service de l'UVE. particulièrement, les concentrations en dioxines-furannes sont stables et très inférieures aux valeurs de référence du BRGM.

#### • **Mesures dans les végétaux**

(1 campagne par an sur les choux, une sur les mousses, une autre sur les cultures maraîchères)

Les concentrations relevées dans les bryophytes sont stables ou en diminution. Les teneurs en métaux dans les choux sont inférieures aux valeurs seuils pour les denrées alimentaires, tout comme les concentrations en dioxines-furannes dans les végétaux destinés à la consommation.

#### • **Mesures dans les produits animaux**

(2 campagnes par an sur les œufs et une sur le lait)

Les recherches de dioxines-furannes dans le lait de vache ne montrent aucun impact significatif. Les analyses d'œufs de poule effectuées en 2005 restent en deçà des seuils réglementaires.

Par ailleurs, suite aux teneurs en dioxines constatées dans des œufs en 2003 et 2004, une campagne complémentaire d'analyses à été réalisée à la demande de la DRIRE. Les mesures effectuées dans les sols, les végétaux et le lait de vaches ne traduisent aucun impact de l'incinérateur, et permettent de conclure sur l'origine très localisée des contaminations observées, liée probablement à des pratiques agricoles telles que le brûlis.

#### • **Suivi de la qualité de la nappe phréatique**

(3 campagnes de mesures par an : 1 campagne sur 10 piezomètres en nappe haute ; 1 campagne sur 10 piezomètres en nappe basse ; 1 campagne complète sur 3 piezomètres)

L'analyse des eaux de la nappe alluviale présente sous l'île Chambière révèle les mêmes caractéristiques que lors de l'état initial : forte charge saline (sulfates et chlorures), les concentrations en métaux (aluminium et fer notamment) sont en diminution, la concentration en manganèse reste importante.

## Les faits marquants

### • **La dépollution du site de l'ancienne usine d'incinération**

Suite à une étude d'évaluation réalisée en 2003, concernant le site de l'ancienne usine d'incinération (avenue de Blida à Metz), l'Inspection des installations classées a demandé par Arrêté préfectoral en date du 17 juin 2004, un diagnostic approfondi et une évaluation détaillée des risques, ainsi que l'établissement d'un plan de surveillance des eaux souterraines.

### • **Le soutien à un programme de recherche avec le CNRS**

HAGANIS avait apporté son soutien au CNRS de Nancy pour une recherche qui a permis de préciser, dans le cadre d'une thèse d'université, "les mécanismes de condensation du Zinc et du Cadmium au sein de l'incinérateur et exclure l'UVE des contributeurs importants de métaux lourds" dans l'environnement.

Une nouvelle convention a été signée en 2005 pour prolonger ces travaux par un programme de recherche sur deux ans, portant sur le "suivi des émissions et des retombées atmosphériques en milieu urbain et périurbain" avec un financement d'HAGANIS à hauteur de 45 000 € HT.

### • **La Commission Locale d'Information et de Surveillance**

L'ensemble des dossiers ci-dessus concernant l'exploitation du CVD et le contrôle des émissions et des impacts sur l'environnement à été présenté à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de Valorisation des Déchets, réunie sous l'autorité de M. le Préfet de la Moselle le 17 novembre 2005, en présence des représentants des collectivités locales, des services de l'État (Préfecture, DRIRE, SDIS, DDE, DDASS), des associations (Les Amis de la Terre, Collectif d'Information sur le Traitement des Déchets, Air Vigilance) et de l'exploitant HAGANIS.

## Les projets

### • **Demande de modification de l'Arrêté d'exploitation**

Une demande de modification de l'Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du CVD a été déposée, afin de favoriser l'équilibre d'exploitation et les performances de l'outil, considérant que les arrêts répétés des fours sont source de vieillissement prématuré et de surcoûts.

Les modifications souhaitées portent sur différents points :

- Extension du périmètre d'origine des déchets, pour permettre le tri de déchets de collectes sélectives provenant de la région Lorraine.
- Extension du périmètre d'origine des déchets, pour permettre traitement à l'UVE de déchets provenant du département de la Moselle.
- Abrogation des dispositions visant à interdire l'accès des déchets ménagers dont les fractions recyclables ou fermentescibles n'auraient pas été triées.
- Maintien à 110 000 tonnes du tonnage annuel autorisé pour traitement à l'UVE.

### • **Optimisation de la capacité de valorisation énergétique**

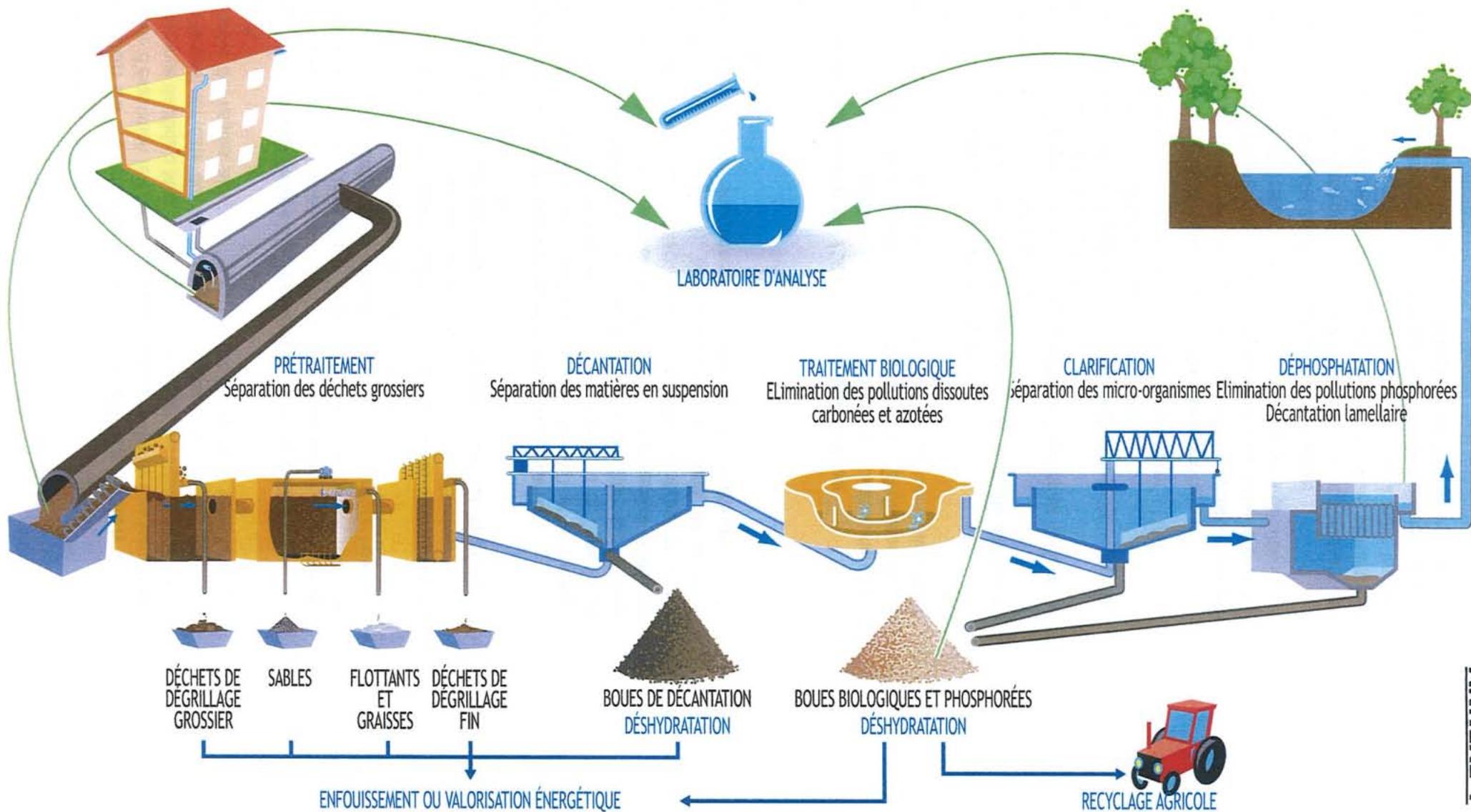
L'élévation progressive, ces dernières années, du pouvoir calorifique des déchets ménagers pénalise le tonnage traité. Une réflexion est engagée pour favoriser le traitement des ordures brutes plutôt que celui des refus de tri notamment, à fort pouvoir calorifique.

### • **Création d'une activité de traitement des mâchefers**

Afin de rationaliser le fonctionnement des équipements en place dédiés au traitement des mâchefers d'incinération, une autorisation préfectorale est demandée pour permettre le traitement de 33 000 t de mâchefers, de catégorie "V" exclusivement (à faible fraction lixiviable, valorisables immédiatement), provenant d'usines tierces du grand-Est, en plus des 27 000 t issues de l'UVE de Metz. Les seules modifications induites par ce projet sont d'ordre organisationnel, les installations techniques existantes étant suffisantes.

# L'ÉPURATION

Schéma de principe



## **ANNEXE 2**

### CENTRE PRINCIPAL DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES

#### **Efficacité des traitements**

#### **Moyenne des auto-contrôles journaliers réglementaires**

BILAN 2005	CONCENTRATIONS mg/l			RENDEMENTS %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur autorisée	Valeur mesurée	Valeur autorisée
Matières en suspension	192	7,2	30	96	-
Demande biochimique en oxygène	228	5,8	25	98	90
Demande chimique en oxygène	459	34,8	100	92	75
Matières oxydables	209	10,1	-	95	-
Azote global	45,5	5,6	10	88	75
Phosphore total	5,9	0,19	1	97	80

#### **Contrôles par le Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE)**

	Mat. en susp. %	DCO %	Azote Global %	Phosphore %
janvier 2005	98	97	83	98
janvier 2005	99	97	87	97
février 2005	97	96	86	97
février 2005	99	97	88	98
mai 2005	98	97	89	98
mai 2005	99	97	86	98
mai 2005	99	97	88	99
juillet 2005	97	95	81	97

### STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

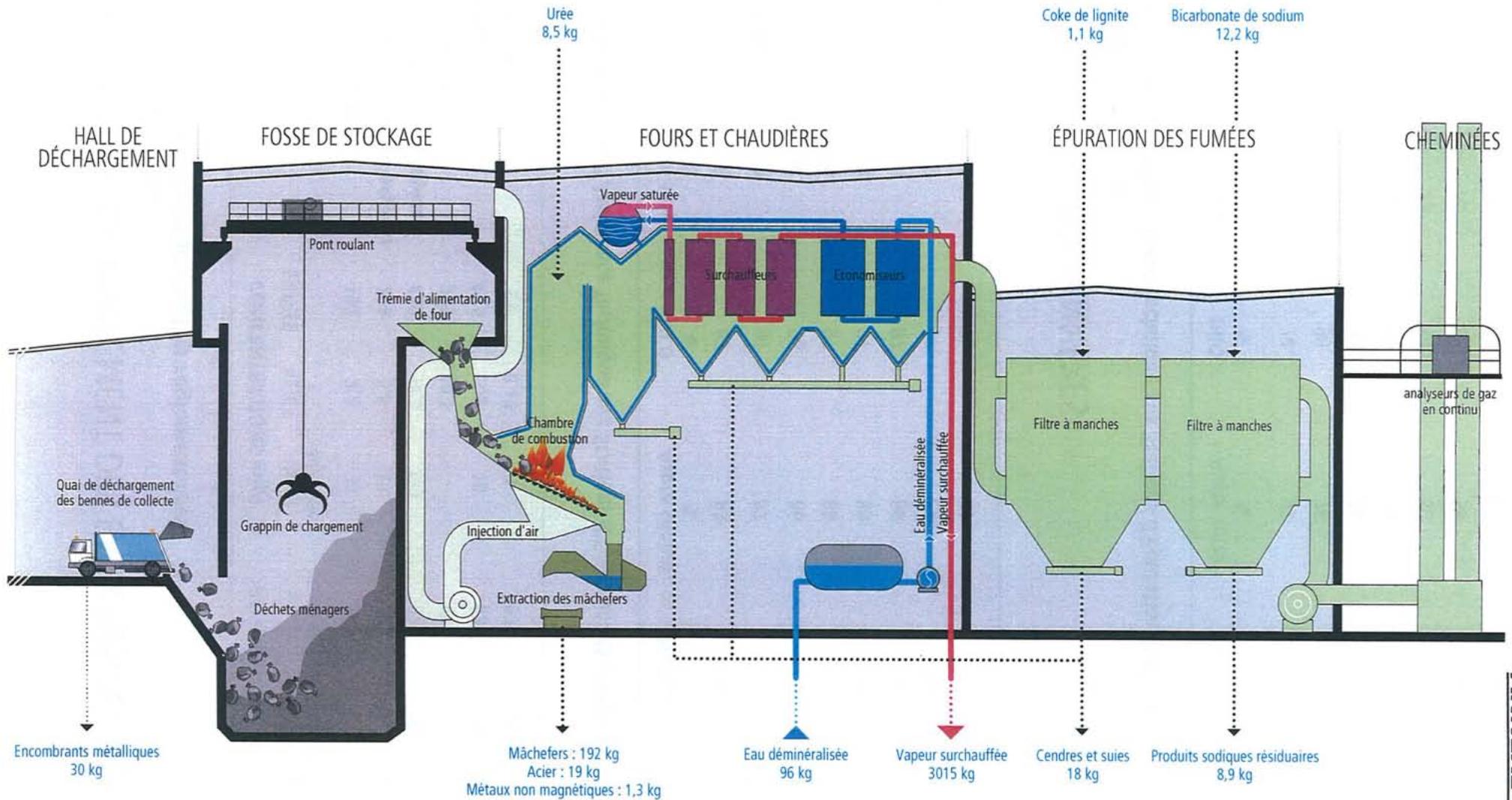
#### **Efficacité des traitements**

#### **Contrôles par le Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE)**

	Mat. en susp. %	DBO %	Azote total %	Phosphore %
LA MAXE	63	74	53	35
NOISSEVILLE	96	98	76	47
POUILLY	78	92	71	38
POURNOY LA CHETIVE	98	98	82	56
VERNEVILLE (Lagune)	73	84	50	51
LAQUENEXY station	76	83	58	50
LAQUENEXY lotissement	54	88	67	27

# L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Intrants et extrants (moyennes 2005 par tonne de déchets incinérés)



**CONTROLES DES GAZ ÉMIS PAR L'UVE**  
**Synthèse des données d'émissions atmosphériques 2005**

	Unités	Nb de mesures	Concentrations			Valeurs limites*	Nombre de dépassements
			Moyenne	Mini	Maxi		
O <sub>2</sub>	%	12	9,4	7,7	11,2	/	/
Quantité OM	t/h	12	6,70	5,44	7,87	/	/
Valeurs ramenées à 11% d'O <sub>2</sub> sur volume sec							
CO <sub>2</sub>	%	12	8,5	8,1	8,8	/	/
CO	mg/Nm <sup>3</sup>	12	14,8	3,0	36,3	100	0
NO <sub>x</sub> **	mg/Nm <sup>3</sup>	12	149,1	111	178	250	0
N <sub>2</sub> O	mg/Nm <sup>3</sup>	12	10,6#	<8	<14,5	/	/
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	12	4,8	2,2	9,1	200	0
COV eq CH <sub>4</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	12	4,3	0	12,6	/	/
COV eq C	mg/Nm <sup>3</sup>	12	3,2	0	9,5	20	0
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	12	1,5	0,7	2,9	30	0
HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	12	9,4	0,3	34,4	60	0
HF	mg/Nm <sup>3</sup>	12	0,3#	0,1	0,4	4	0
NH <sub>3</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	12	2,7#	<0,02	7,9	/	/
SO <sub>2</sub> ***	mg/Nm <sup>3</sup>	12	6,0	1,4	10,9	200	0
Hg	mg/Nm <sup>3</sup>	12	0,0014	0,0004	0,003	0,05	0
Cd + Tl	mg/Nm <sup>3</sup>	12	0,0001	<0,00001	0,0003	0,05	0
As, Cr, Cu Mn, Ni, Pb Co, Sb, V	mg/Nm <sup>3</sup>	12	0,0273	0,0004	0,11	0,5	0
Sn	mg/Nm <sup>3</sup>	12	0,0004	0	0,001	/	/
Zn	mg/Nm <sup>3</sup>	12	0,0453	0	0,239	/	/
17 HAP	µg/Nm <sup>3</sup>	12	8,1	2	14,5	/	/
PCDD/F	ng/Nm <sup>3</sup>	12	0,0104	0,005	0,032	0,1	0

\* valeurs Arrêté Préfectoral moyenne sur la demi-heure à 11% O<sub>2</sub> (volume sec) sauf pour les PCDD/F et métaux : moyenne sur la durée de prélèvement.

\*\* exprimé en équivalent NO<sub>2</sub>

\*\*\* SO<sub>2</sub> prélèvement manuel selon la norme (NF ISO 11632)

# moyenne maximale possible car certaines mesures sont inférieure à la limite de détection



*L'établissement public pour votre environnement*

HAGANIS, Régie de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole  
Port de Metz - 57050 METZ - Tél. 03 87 34 40 00 - Fax. 03 87 31 98 31 - [www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)  
R.C.S : Metz TI 440 784 353 - APE : 900 A ET 900 B

**SOMERGIE**  
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 1 000 000 €  
Siège social : 8, rue des Serruriers – 57070 METZ  
RCS METZ B381 009 372

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2005**

### **I- ACTIVITES DE LA SOCIETE**

Au cours de l'année écoulée SOMERGIE a rempli conformément à son objet social l'ensemble de ses missions.

#### **1) Collecte du verre**

Le taux de récupération, à Metz, s'élève à 27,2 kg/hab/an, comptabilisant la collecte en apport volontaire (2 980,9 tonnes) et celle du verre des restaurateurs et des cafetiers (392 tonnes).

La collecte des bornes à verre des 37 communes de la CA2M hors Ville de Metz a permis la valorisation matière de 2 428 tonnes de verre soit l'équivalent de 24,3 kg/hab/an.

Au total, près de 5 800,9 tonnes de verre ( en augmentation de 4,6%) ont été collectées et recyclées sur l'ensemble du territoire de la CA2M (soit l'équivalent de 25,9 kg/hab/an pour une moyenne nationale de l'ordre de 24 kg/hab/an ).

L'aire de stockage et de transfert du verre de Metz-Borny a réceptionné près de 7 800 tonnes de verre (pour mémoire, 7 700 tonnes de verre en 2004).

#### **2) Collecte des journaux-magazines**

Le taux de récupération du papier en apport volontaire s'élève à 8,95 kg/hab/an (en légère diminution de 2,2% par rapport à 2004), pour un tonnage annuel de 1 109 tonnes.

Le cumul des tonnages de papier collectés en porte à porte et en apport volontaire atteint 3 528,7 tonnes soit l'équivalent de 28,5 kg/hab/an (pour mémoire 22,2 Kg/hab/an en 2004).

Ainsi, 31,7% des tonnages de journaux-magazines ont été collectés, en 2005, par le biais des bornes d'apport volontaire.

#### **3) Collecte sélective et tri**

Les tonnages de carton collectés auprès des commerçants du centre-ville de Metz s'élèvent à 760,6 tonnes soit une diminution de 22,2% par rapport à 2004.

En 2005, les tonnages de collecte sélective en porte à porte totalisent 5 355 tonnes réparties de la manière suivante :

- 4 998 tonnes en porte à porte, en diminution de 3% par rapport à 2004,
- 357 tonnes par le Véhicule d'Intervention Rapide, en augmentation de 15,5% par rapport à 2004.

Le rendement de la collecte sélective en porte à porte atteint 43,3 kg/hab/an en 2005.

Le taux de refus de tri moyen de la collecte sélective de la Ville de Metz avoisine 41,69%, pour mémoire, il s'élevait en 2004 à près de 50%.

#### 4) Communication

##### 4-1- Les éco-voyages

Trois éco-voyages ont été organisés à l'attention des relais (concierges, gestionnaires d'immeubles, enseignants,...) afin de découvrir les filières de valorisation :

- des déchets dangereux,
- du papier,
- des piles.

Un compte rendu ainsi qu'un reportage photographique de chaque visite est systématiquement rédigé en interne puis remis à l'ensemble des participants, permettant de synthétiser toutes les informations.

Un catalogue « les éco-voyages » a été rédigé et édité à 1 000 exemplaires, proposant à un public toujours plus large ces visites techniques, fortement appréciées.

##### 4-2- Le programme pédagogique « l'Ecole et le recyclage »

Ce programme s'est poursuivi, pour la septième année consécutive, en partenariat avec l'Education Nationale et la CA2M.

Un bilan de la sixième année de fonctionnement a été réalisé en juin révélant que :

- 117 classes d'écoles primaires (2 448 enfants)
- 31 classes de maternelles (755 enfants)
- 9 classes de collège (177 adolescents)

ont bénéficié de ce programme pédagogique de sensibilisation au tri des déchets et à l'éco-citoyenneté avec :

- des interventions en classe dispensées par l'équipe pédagogique,
- des animations avec l'appui d'une série d'outils pédagogiques : Tapi(t)(r)(i), Homode(t)(r)(i)tus, Cubo(t)(r)(i) et de supports adaptés, utiles à l'enseignant pour chaque projet de classe : CD Rom, DVD, expositions...

Un accord a été conclu avec les services de la CA2M pour étendre le programme pédagogique à l'ensemble des 38 communes de l'agglomération dès 2006 assorti de la signature d'une convention de partenariat tripartite entre Somergie, la CA2M et l'Education Nationale.

#### 4-3- Participation de Somergie à diverses manifestations

##### - « Le tri, tout un art ! »

Participation au concours «Le tri, tout un art », organisé par la CA2M. Ce concours consistait à créer un tableau à partir des matériaux recyclables issus de la collecte sélective du sac transparent.

##### - Metiz Art

A l'occasion de ce festival musical organisé par les étudiants de l'ENIM, Somergie a fourni tous les outils nécessaires au tri sélectif et à la sensibilisation des participants.

##### - Fête de la Science

Fidèle à ce rendez-vous, Somergie a pris part à cet événement en expérimentant un jeu « les 7 familles de développement durable », conçu en interne. Ce support a pour vocation d'intégrer la problématique « déchets » dans le cadre du développement durable : énergies renouvelables, transports « propres », éco-citoyenneté...

##### - Projet « Jeunes-Entreprise »

le collège Philippe de Vigneulles et Somergie ont officialisé leur collaboration en signant une convention de partenariat. Les élèves concernés par ce projet découvriront concrètement tous les maillons de la collecte et de la valorisation des déchets ainsi que les métiers liés à l'environnement.

##### - La Maison du Développement Durable

Chargée par la Ville de Metz de la venue de la Maison du Développement Durable lors de la Foire Internationale de Metz, Somergie s'est entourée de 19 partenaires pour faire découvrir au grand public tous les axes du développement durable.

Cette exposition, ludique et interactive, a attiré 50 000 visiteurs tout au long des 11 jours de la FIM. De nombreux temps forts ont été organisés et ont marqué l'événement : cortège inaugural de la FIM, assemblée générale des Maires de Moselle, invitation à la visite par Monsieur Jean-Marie PELT, interview de Madame Corinne LEPAGE, visite accompagnée de scolaires...

#### 4-4- Supports de communication

- Un mémoire technique « Plastiques en Stock » a été rédigé en interne et édité à 1 000 exemplaires. Il fait suite aux deux autres mémoires déjà réalisés : sur la filière verre « le Secret du calcin » et sur la filière compostage « Objectif Compost ! ».

- Le dépliant « le guide des déchèteries » a été actualisé (insertion de la déchèterie de Vernéville ) et édité à 20 000 exemplaires.

- Renouvellement de la signalétique des bornes d'apport volontaire, faisant suite à la vaste campagne visuelle menée avec la CA2M « plusieurs fois, je serai livre » et « toute ma vie, je redeviendrai verre ».

## **5) Aire de compostage de déchets végétaux et de broyage de bois**

### **5.1 compostage**

La plate-forme de compostage totalise, en 2004, 15 820 tonnes de déchets verts entrants (+ 6,7% par rapport 2004). La croissance des déchets verts est moindre par rapport aux années précédentes (environ 20%) ; le marché arrive à maturité.

L'intégralité des déchets verts issus des 6 déchèteries de l'agglomération messine, soit 8 750 tonnes, a été réceptionnée sur le site.

Les quantités de compost évacuées en 2005 atteignent 2 520 tonnes, soit une stabilité des tonnages cédés, dont 990 tonnes reprises par les services des espaces verts de la ville de Metz (+ 36%).

La plate-forme a connue une nette augmentation des sous-produits (déchets verts broyés) évacués de la plate-forme (12 400 tonnes). Ces produits ont été évacués en raison de la saturation du site, et des travaux de réaménagement du site avec la couverture par des serres des phases de fermentation et de maturation.

Les sacs fabriqués sur la plate-forme sont mis en vente sur toutes les déchèteries de l'agglomération messine. 4 170 sacs ont été vendus en 2005.

### **5.2 broyage de bois**

En 2005, la plate-forme a réceptionné 1 800 tonnes de bois, soit 7,7% de plus qu'en 2004. L'activité évolue progressivement.

Le marché signé par ATEP en octobre 2005 avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Forbach a permis de rapporter 270 t de bois, soit 15% des tonnages réceptionnés sur l'année.

Les tonnages de bois broyés en 2005 ont été recyclés par Onyx Bois en valorisation énergétique, dans différentes chaudières industrielles de la région, et en panneautage.

## **6) Démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques**

Le centre de démantèlement des déchets électriques et électroniques (DEEE) a été lancé en février 2005, avec un salarié de Somergie.

L'activité a démarré sur le traitement en phase 1 des appareils à froid des déchèteries de l'agglomération messine. Pour l'année 2005, l'activité représente 3 400 unités démantelées (+65% collectés par rapport à l'année 2004), soit 145 tonnes.

Le centre de démantèlement s'est ensuite développé avec le traitement du matériel informatique et des téléviseurs, à partir du mois de juillet. L'équipe s'est alors étoffée avec 4 personnes d'Emmaüs : 3 pour le démantèlement et une pour la collecte dans les déchèteries.

Au total, 287 tonnes de DEEE ont été réceptionnées sur le site (+180% pour le gisement professionnel et + 35% pour le gisement des déchèteries par rapport à 2004), dont 130 tonnes traitées à Somergie et 157 tonnes sous traitées à Valdelec, le temps que le site monte en puissance.

## **7) Déchèteries du Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine**

Les tonnages totaux déposés dans les 6 déchèteries ont progressé de près de 5,6% en 2005 pour un total de 39 780 tonnes. La fréquentation des sites est en progression de 41,1% soit 441 806 usagers en 2005 contre 313 069 en 2004.

Les gravats, déchets verts et incinérables constituent les apports les plus importants avec 29 621 tonnes soit près de 75% du tonnage total de déchets réceptionnés sur l'ensemble des sites.

Les tonnages de déchets incinérés progressent de 49,6% par rapport à 2004, principalement en raison du transfert de déchets ultimes vers la filière incinération avec pour conséquence une baisse de 16% des déchets dirigés en Centre d'Enfouissement Technique.

Les déchèteries de la Petite-Voëvre et de la Houblonnière enregistrent les dépôts les plus importants, avec plus de 8 000 tonnes de déchets par site, relativement stables par rapport à 2004 (+2,5% pour la Petite-Voëvre, +1% pour la Houblonnière).

Les déchèteries d'Ars-sur-Moselle et de Marly totalisent respectivement 6 656 tonnes (+9,95% par rapport à 2004) et 6 230 tonnes (-1,3% par rapport à 2004). La déchèterie de Marly est la seule installation où les tonnages globaux sont en baisse par rapport à l'an passé, même si celle-ci connaît les apports de déchets verts les plus importants avec 2 289 tonnes (+27% par rapport à la déchèterie de la Petite-Voëvre). La présence d'un habitat essentiellement pavillonnaire explique sans doute cette disparité.

Enfin, les déchèteries de Montigny-les-Metz et de Magny, les plus récentes du réseau, dépassent les 5 000 tonnes/an et par site en 2005.

La mise à niveau des équipements et infrastructures s'est traduite par les réalisations principales suivantes :

### **Déchèterie de la Petite-Voëvre :**

- Rénovation de la chaussée
- Remise en peinture du bungalow gardien, du compacteur, du portail et des gardes-corps
- Pose d'une plate-forme DMS
- Remplacement des luminaires

### **Déchèterie de la Houblonnière :**

- Elargissement de la plate-forme au niveau du compacteur à carton
- Remplacement des luminaires
- Remplacement de deux tôles de l'auvent
- Mise en place de trois gardes-corps

#### **Déchèterie d'Ars-sur-Moselle :**

- Remplacement des luminaires
- Remise en peinture des bungalows gardien et de stockage des déchets ménagers toxiques, du compacteur, du portail et des gardes-corps
- Remise en état d'un abri métallique au niveau de l'aire à petits contenants

#### **Déchèterie de Marly :**

- Remplacement des luminaires
- Elargissement de la plate-forme au niveau du compacteur à carton
- Remise en état d'un abri métallique au niveau de l'aire à petits contenants
- Remplacement des gardes-corps
- Réparation de l'enrobé du quai inférieur
- Remise en peinture des bungalows gardien et de stockage des déchets ménagers toxiques, du compacteur, du portail et des gardes-corps

#### **Déchèterie de Montigny-les-Metz :**

- Remise en état du portail et de la clôture
- Réparation de l'enrobé
- Remise en peinture des bungalows gardien et de stockage des déchets ménagers toxiques, du compacteur, du portail, des gardes-corps et des poteaux de charpente de l'auvent

#### **Déchèterie de Magny :**

- Remplacement des luminaires
- Remise en peinture du mur extérieur, du compacteur à carton et des potelets de protection de bennes
- Remise en état d'un abri métallique au niveau de l'aire à petits contenants

La construction de la nouvelle déchèterie dite rurale de Vernéville s'est poursuivie en 2005 pour une ouverture programmée début 2006.

### **8) Déchèterie Intercommunale de CREUTZWALD**

Le tonnage total entrant est en légère diminution de 2,7% par rapport à l'année 2004, soit 3 602 tonnes.

On note une diminution importante des dépôts de gravats (- 13,7% par rapport à 2004) et de ferrailles (-7,6% par rapport 2004).

## II- PRESENTATION DES COMPTES

### 1- Bilan

Il se totalise à 5 663 757 € contre 6 487 828 € l'exercice précédent.

#### a) A l'actif :

- Immobilisations leur valeur nette s'élève à 2 703 441 €, après amortissement de 2 449 067 €.
- Créances clients elles représentent 2 335 089 € au 31 décembre 2005.
- Autres créances leur valeur est de 425 864 €.

#### b) Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 1 985 776 € et les subventions d'investissement nettes pour 152 934 €.
- Le solde dû aux fournisseurs est de 1 544 251 €.
- Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 713 483 €.

### 2- Compte de résultat

Le chiffre d'affaires passe de 7 724 953 € en 2004 à 8 216 432 € cette année, soit une progression de 6,36 %.

Le compte d'exploitation de l'entreprise se synthétise comme suit :

Produits d'exploitation	8 646 142 €
Charges d'exploitation	8 135 486 €
Résultat d'exploitation	510 656 €
Résultat financier	14 170 € (déficit)
Résultat exceptionnel	2 094 € (déficit)
Impôts sur les bénéfices	148 281 €
Bénéfice	302 087 €

### 3- Informations spécifiques

#### a) Evolution des dividendes des trois derniers exercices

	2002 (€)	2003 (€)	2004 (€)
Nb d'actions	62 500	62 500	62 500
Dividende net	1,00	1,00	1,80
Avoir fiscal	0,50	0,50	
Revenu global	1,50	1,50	1,80
Montant total distribué	62 500	62 500	112 500

**b) Répartition du capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code du Commerce la répartition du capital social de la société est précisée ci après :

- CA2M :	33,336 %
- UEM :	28,997 %
- CGEA ONYX :	20,995 %
- Ville de Metz :	16,666 %

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants et actionnaires au cours de l'exercice 2005.

# **ANNEXE A LA DÉCISION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT TRANSFERE A LA CA2M - EXERCICE 2005**

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

### **LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, lors de la création de la CA2M, ses 28 Communes membres lui ont transféré l'intégralité de leur compétence assainissement entraînant la transformation du SIVOM en Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine (SMAM). Il comprenait, outre la CA2M, les Communes d'Ancy-sur-Moselle, Ars-sur-Moselle, Châtel-St-Germain, Dornot, Gravelotte, Novéant-sur-Moselle, Rozérieulles. Depuis 2003, les communes de Châtel-St-Germain, Gravelotte, Rozérieulles, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Vany et Vernéville ont intégré la CA2M, suivies au 1<sup>er</sup> janvier 2004 des communes de Laquenexy et St Privat La Montagne et de la commune d'Ars sur Moselle au 27 septembre 2004.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le SMAM comprenait la CA2M et 3 Communes membres, représentant près de 230 000 habitants.

Avec le retrait de ces 3 dernières communes, le SMAM a disparu et HAGANIS est naturellement devenue régie de la CA2M, chargée de la gestion et de l'activité technique et commerciale des services publics d'assainissement et de traitement des ordures ménagères.

En matière d'assainissement, ces missions comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 0,97 € pour l'année 2005 assure le financement de cette mission,

- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales, mission qui ressortait du budget général des communes et qui est désormais partagée en :
  - entretien des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) assuré dans le cadre des missions statutaires de HAGANIS qui perçoit une contribution de la CA2M fixée à 1 769 000 € TTC pour l'année 2005,
  - maintenance des réseaux pluviaux consistant dans les petits travaux de réparation des ouvrages exécutés par HAGANIS pour le compte de la CA2M par une convention forfaitaire d'un montant de 264 000 € TTC par an,
  - amélioration et extension des réseaux pluviaux, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la CA2M et financés partiellement par une participation des Communes dans le cadre de l'attribution de compensation qui leur est reversée par la CA2M. L'enveloppe annuelle moyenne consacrée à ces investissements a été fixée à environ 3 000 000 € TTC.

## **A) LES EAUX USEES**

Conformément à ses missions statutaires, HAGANIS assure pour le compte de la CA2M, l'exploitation et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ainsi que le contrôle des ouvrages d'assainissement non collectif ainsi que l'entretien des ouvrages pluviaux. Elle assure également par convention, les prestations de maintenance des ouvrages pluviaux pour le compte de la CA2M.

Le centre de traitement des eaux résiduaires implanté à proximité du nouveau port de Metz, sur le ban de la commune de La Maxe, reçoit les effluents en provenance de la majorité des communes de la CA2M. Cinq communes sont équipées de leur propre station d'épuration et une commune dispose d'une lagune. Ces stations « extérieures » sont gérées par HAGANIS. Enfin, quatre communes membres de la CA2M sont raccordées à des réseaux appartenant à des syndicats mixtes voisins qui épurent leurs eaux et qui perçoivent de HAGANIS la part correspondante de la taxe d'assainissement.

## En ce qui concerne les indicateurs techniques

### - pour la collecte et le transport des eaux résiduaires

La longueur du réseau s'établit au 31 décembre 2005 à 1 150 km (soit 25 km de moins par rapport à 2004) et comporte 294 ouvrages annexes.

L'ensemble du réseau se compose des différentes conduites suivantes :

- Conduites eaux usées : 479 km
- Conduites eaux pluviales : 454 km
- Conduites unitaires : 217 km.

La variation notable de la longueur des réseaux figurant à l'inventaire géré par HAGANIS provient pour la plus grande part du retour dans leur patrimoine respectif des réseaux des communes de Ancy-sur-Moselle, de Dornot et de Novéant.

Les ouvrages annexes se composent de :

- Stations de refoulement eaux usées ou unitaires : 103
- Stations de refoulement eaux pluviales : 13
- Stations de protection contre les crues de la Moselle : 9
- Bassins de retenue de pollution : 11
- Déversoirs d'orages : 158

### - pour les « normes d'épuration »

Les conditions d'exploitation de la station d'épuration implantée au Nouveau Port de Metz sont fixées par l'arrêté préfectoral du 3 avril 1996. Ce texte impose à HAGANIS de respecter les concentrations maximales de rejet et les rendements d'élimination minimums suivants :

	Temps Sec	Temps de pluie
Matières en suspension	30 mg/l	-
Pollution carbonée		
DBO5 à 20°C (Demande biologique en oxygène)	25 mg O <sub>2</sub> /l et 90 %	25 mg O <sub>2</sub> /l et flux < 6 T/jour
D C O (Demande chimique en oxygène)	100 mg O <sub>2</sub> /l et 75 %	-
Pollution azotée		
AZOTE GLOBAL (NGL)	10 mg N/l et 75 %	10 mg N/l et flux N-NH <sub>4</sub> < 1,6 T/jour
Pollution phosphorée		
PHOSPHORE TOTAL	1 mg P/l et 80 %	1,5 mg P/l et flux PT < 0,225 T/jour

## - pour le centre de traitement des eaux résiduaires

La capacité nominale de la station est de 440 000 équivalent-habitants soit un volume d'environ 240 000 m<sup>3</sup>/jour. Le débit journalier entrant admissible peut varier de 3000 m<sup>3</sup>/heure par temps sec à 10 000 m<sup>3</sup>/heure par temps de pluie.

Le volume total d'eaux usées et unitaires épurées en 2005 a été de 21 619 000 m<sup>3</sup> auquel il faut ajouter 7160 m<sup>3</sup> de matières de vidange, soit 61 437 m<sup>3</sup> en moyenne par jour ou 710 litres par seconde.

HAGANIS exploite également les stations d'épuration de La Maxe, Noisseville, Pouilly, Vernéville, Pournoy-la-Chétive et deux stations à Laquenexy.

L'efficacité moyenne de l'épuration est supérieure aux obligations en vigueur pour toutes les matières faisant l'objet d'un contrôle aussi bien interne qu'externe. Les contrôles externes sont effectués par le Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE).

### CHARGES POLLUANTES

Mesures en entrée et en sortie de la station d'épuration (Il s'agit d'une moyenne des auto-contrôles journaliers réglementaires).

CHARGES POLLUANTES	Entrée En 2004 (mg/l)	Sortie En 2004 (mg/l)	Entrée En 2005 (mg/l)	Sortie En 2005 (mg/l)	Valeur autorisée (mg/l)
Matières en suspension	236	4,9	192	7,2	30
Demande biochimique en oxygène	268	4,8	228	5,8	25
Demande chimique en oxygène	545	33	459	34,8	100
Matières oxydables	243	8,6	209	10,1	-
Azote global	49,9	3,6	45,5	5,6	10
Phosphore total	6,6	0,14	5,9	0,19	1

### TAUX DE RENDEMENT DE L'ÉPURATION

MATIERES	TAUX DE RENDEMENT EN %				
	2001	2002	2003	2004	2005
Matières en suspension	94	96	98	98	96
Demande biochimique en oxygène	98	97	98	98	98
Demande chimique en oxygène	91	93	94	94	92
Matières oxydables	95	95	96	96	95
Azote global	86	87	89	93	88
Phosphore total	96	97	98	98	97

Un service de police des réseaux mis en place en septembre 2001 est chargé du contrôle amont de la qualité des rejets, avec comme priorité l'établissement de conventions de rejets avec les établissements gros consommateurs d'eau. Ce service est intervenu sur 27 pollutions des réseaux ou du milieu nature. Par ailleurs, 16 conventions ont été passées avec des entreprises.

**- pour les stations d'épuration extérieures**

Le fonctionnement des stations de La Maxe, Noisseville, Pouilly, Vernéville, Pournoy la Chétive et Laquenexy est suivi quotidiennement par les services d'HAGANIS et contrôlé plusieurs fois par an par un organisme extérieur, le SATESE, dont les bilans sont les suivants :

**EFFICACITE DES TRAITEMENTS**

	Mat. en susp. %	DBO %	Azote total %	Phosphore %
LA MAXE	63	74	53	35
NOISSEVILLE	96	98	76	47
POUILLY	78	92	71	38
POURNOY-LA-CHETIVE	98	98	82	56
VERNEVILLE (Lagune)	73	84	50	51
LAQUENEXY (station)	76	83	58	50
LAQUENEXY (lotissement)	54	88	67	27

Les boues issues des stations ont été évacuées et traitées sur la station principale du port de Metz (sauf pour VERNEVILLE).

### - pour les sous-produits de l'épuration

La station d'épuration des eaux usées a produit 24 700 tonnes en 2005 (28024 tonnes en 2004). Le tonnage comprend 7 000 tonnes de boues de décantation "primaires" vouées à l'enfouissement et 17 300 tonnes de boues biologiques destinées, après vérification de leur innocuité par un laboratoire, au recyclage agricole par voie d'épandage. Un stock ancien évalué à 35 000 tonnes de boues d'épuration de qualité inégale subsiste sur le site de l'usine, nécessitant la mise au point d'un plan d'évacuation d'urgence.

- 12 990 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation agricole (5350 tonnes en 2004),
- 3790 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation énergétique (7159 tonnes en 2004),
- 7400 tonnes ont fait l'objet d'un enfouissement en centre technique (15 577 tonnes en 2004).
- 5990 tonnes ont fait l'objet d'un compostage pour une utilisation en travaux de verdissement.

### En ce qui concerne les indicateurs financiers

#### - Evolution de la redevance d'assainissement (Prix HT par m<sup>3</sup>)

ANNEES	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MONTANT En €	0,91	0,93	0,94	0,94	0,76	0,76	0,76	0,84	0,91	0,94	0,94	0,97

Le Conseil d'Administration a fixé la redevance d'assainissement à 0,97 € HT pour l'année 2005.

Le produit de la redevance s'est établi à 11 326 695 € HT en 2005, contre 11 656 152,57 € HT en 2004.

#### - Recettes d'intervention d'HAGANIS :

ACTIVITÉS	En Euros (HT)	
	2004	2005
Travaux de branchements	359 804,01	487 619,00
Redevance pour défaut de branchement	66 684,03	39 042,00
Prime d'épuration (Agence de l'eau) + Aide au bon fonctionnement (Agence de l'eau)	2 172 677,27	2 101 667,00
Traitement des matières de vidange	223 699,50	167 183,00
Analyses de laboratoire, Curages et Inspections télévisées	30 659,86	69 659,00
Contributions communales et communautaires (entretien réseaux EP)	1 810 873,52	1 783 292,00
Hydrocurage	38 225,20	55 727,00

## FACTURE TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 31/12/05 pour un client consommant 120 m3 dans l'année et résidant à METZ.

	m3	Prix unitaire connu au 31/12/05	MONTANT au 31/12/05	Montant au 31/12/04	Evolution 2004/2003
<b>Part de la SME :</b>					
Terme fixe annuel			15,84	15,36	+ 3,1%
Consommation 0 à 10 m3	10	0,9709	9,71	9,452	+2,73 %
Consommation 11 à 500 m3	110	0,6028	66,31	64,56	+2,71 %
Part communale	120	0,1159	13,91	13,91	0,00 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0277	3,32	3,11	+6,75 %
<b>TOTALDISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>109,09</b>	<b>106,39</b>	<b>+2,53 %</b>
Assainissement, HAGANIS	120	0,97	116,40	112,80	
<b>TOTAL COLL. ET TRAIT. DES EAUX USEES</b>			<b>116,40</b>	<b>112,80</b>	<b>+3,19 %</b>
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)		0	0	2,56	-100 %
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	120	0,504	60,48	60,48	0,00 %
Redevance Voies Navigables de France	120	0,0003	0,04	0,04	0,00 %
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>			<b>60,52</b>	<b>63,08</b>	<b>-4,06 %</b>
T.V.A. 5,5 %			<b>15,73</b>	<b>16,00</b>	<b>-1,68 %</b>
Total TTC y compris terme fixe pour 120 m3			301,74	298,27	+ 1,16 %
Prix du m3 d'eau TTC Tout compris			2,51	2,48	+1,16 %

## **B) LES EAUX PLUVIALES**

### **I) L'inventaire des réseaux**

La constitution de l'inventaire des ouvrages pluviaux pour chacune des Communes de la CA2M s'est poursuivie durant toute l'année 2005 avec la prise en compte des 7 communes ayant rejoint la CA2M au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	454 315	ml
Canalisations Unitaire	216 690	ml
Regards	17 590	unités dont 4991 unitaires
Avaloirs	26 348	unités
Puits perdus	34	unités
Exutoires	505	unités
Ouvrages pluviaux	20	unités
Fossés de transferts	17 480	ml pour 64 unités
Bassins	23	unités

Les ouvrages des 2 communes intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (St Privat et Laquenexy) et d'Ars-sur-Moselle ont été comptabilisés dans l'inventaire ci-dessus.

### **II) L'entretien des réseaux pluviaux**

L'exploitation des réseaux pluviaux est une mission statutaire d'HAGANIS qui perçoit pour effectuer les prestations correspondantes, une contribution forfaitaire de la CA2M dont le montant s'est élevé en 2005 à 1 769 000 € TTC.

Les travaux consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, la CA2M se voit imputer 50 % de la dépense faite, les autres 50 % étant imputés au SMAM dans le cadre de sa compétence "Eaux Usées".

Pour l'année 2005, les prestations ont consisté essentiellement en l'entretien manuel et l'hydrocurage des réseaux.

A titre indicatif, 25 257 avaloirs ont été nettoyés par hydrocurage durant l'année 2005, soit environ 95,8 % du nombre total des avaloirs recensés sur la CA2M dans l'inventaire des réseaux.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre la CA2M et le SMAM pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum. Dans l'ensemble, cet objectif n'a pas été atteint avec les moyens mis en oeuvre.

### **III) La maintenance des réseaux pluviaux**

Les travaux de petites réparations des canalisations pluviales, avaloirs et autres ouvrages pluviaux ont été confiés au SMAM par la CA2M par une convention d'un montant annuel forfaitaire de 250 000 € HT qui définit la nature et la périodicité des prestations.

Cette convention, entrée en application le 1<sup>er</sup> avril 2003, a été reconduite pour l'année 2005. Les travaux ont été effectués par la régie HAGANIS avec ses moyens propres ou par des entreprises.

Durant l'année 2005, les prestations réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, leur entretien, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi que les consommations électriques desdits ouvrages.

L'année 2005 a été consacrée à la continuité de la mise en place des moyens nécessaires à l'exercice de la mission de Maintenance des Ouvrages Pluviaux, précédemment assurée directement par les communes.

Dans l'ensemble, toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

### **IV) Les travaux d'investissement**

#### **Dans le domaine des Etudes :**

Un programme d'études et d'investigations a été décidé par le Conseil de Communauté lors du vote du Budget Primitif le 14 mars 2005 pour un montant de 110 000 € dont la plus grande partie était destinée à engager les études hydrauliques permettant de préparer le programme d'investissement des années suivantes, notamment pour les opérations inscrites au recueil des projets adopté lors de la Conférence des Maires du 25 janvier 2003.

#### **ETUDES OU INVESTIGATIONS PAYEES EN 2005 (y compris reports 2004)**

AMANVILLERS	2 113,93 €
CHATEL SAINT GERMAIN	1 856,68 €
LESSY	7 274,79 €
MARLY	14 673,72 €
METZ	48 432,02 €

MONTIGNY-LES-METZ	24 876,80 €
MOULINS-LES-METZ	5 132,28 €
PLAPPEVILLE	538,20 €
ST JULIEN LES METZ	16 193,85 €
VAUX	22 484,80 €

Certaines études importantes ont été engagées en fin d'année et se poursuivront en 2006.

L'avis de la CA2M étant nécessaire dans le cadre de l'instruction des autorisations relatives à l'acte de construire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, le Pôle Infrastructures et Réseaux a donné un avis motivé sur chacun des permis instruits par la CA2M et se trouve amené quotidiennement à jouer le rôle de Conseil auprès des Bureaux d'Etudes privés et des communes.

### **Dans le domaine des travaux :**

Le Conseil de Communauté a décidé pour l'année 2005 d'un programme de travaux de 2 952 000 € TTC relatif à 14 opérations d'investissement individualisées dans les communes.

Un crédit de 200 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées.

### **LES TRAVAUX REALISES**

AMANVILLERS	168 459,73 €
AUGNY	4 915,56 €
CHATEL-SAINT-GERMAIN	77 785,18 €
LA MAXE	9 827,83 €
LE BAN-SAINT-MARTIN	51 327,42 €
LESSY	4 585,31 €
LONGEVILLE-LES-METZ	2 369,87 €
MARLY	63 994,00 €
METZ	316 819,00 €
MEY	19 126,70 €
MONTIGNY-LES-METZ	44 740,63 €
MOULINS-LES-METZ	147 861,48 €
PLAPPEVILLE	9 710,81 €
POURNOY-LA-CHETIVE	22 942,62 €
SAINT-JULIEN-LES-METZ	82 381,80 €
SAULNY	5 179,06 €
SCY-CHAZELLES	235 525,76 €
VANTOUX	63 942,77 €
VAUX	533,64 €
WOIPPY	42 111,46 €

Le volume total de travaux réalisés et payés en 2005 s'est élevé à 1 376 140,60 € TTC, de nombreuses opérations ayant été engagées en fin d'exercice et n'étant donc réalisées et payées qu'en 2006, telles que le bassin Venizélos (1 150 000 € - Tranche 2005) à Montigny-lès-Metz, et le bassin de la Cheneau (600 000 €) à Metz.

FOIRE INTERNATIONALE DE METZ  
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale  
Au capital de 50 000 €  
Rue de la Grange aux Bois  
57072 METZ  
RCS Metz TI B 357 800 358 00032

## *Rapport d'activité - Année 2005 -*

### **1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE**

---

#### ***1.1 Activité de la SAEML en 2005***

Comme pour les années passées, la Foire Internationale de Metz a rempli son rôle d'accueil d'expositions, foires, salons, congrès, marchés, meetings et séminaires grâce à son activité soutenue.

Il faut rappeler que l'actionnariat de la SAEML est constitué par une majorité d'établissements publics, à savoir :

- Ville de Metz	16,66 %
- CA2M	33,36 %

Le chiffre d'affaires global 2005 de la SAEML a été de 5 727 320 €, en progression de 2 % par rapport à l'année précédente.

#### A - La Foire d'automne

Elle représente **55% du chiffre d'affaires** avec 175 808 visiteurs enregistrés et un chiffre d'affaires de 3 192 167 €, en progression de 6,5 %.

#### B - Les manifestations organisées par la FIM

La troisième édition du salon **CREATIVA, salon des loisirs créatifs**, poursuit son succès et a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 348 000 €.

2005 a également vu la stabilisation du salon **URBEST, salon professionnel pour l'espace public**, avec un chiffre d'affaires de 240 340 €. Les accords signés avec Nantes et Toulouse, pour y dupliquer ce salon, devraient permettre de poursuivre la progression.

Le **salon des antiquaires**, dont la gestion a été revue pour améliorer sa rentabilité, a connu de bons résultats en 2005 avec 229 000 € de chiffres d'affaires, en hausse par rapport à l'année 2004.

Les manifestations **Puces** restent stables avec un chiffre d'affaires s'élevant à 380 384 €.

#### C - Les autres salons accueillis

Cette activité de « location de surfaces et prestations de services » conforte sa position par rapport aux années précédentes, avec une hausse de 5 % par rapport à 2004.

### ***1.2 - les perspectives d'activités pour 2006***

Le premier semestre 2006 a permis de constater la bonne poursuite de l'activité pour les manifestations ayant déjà eu lieu sur le site.

La situation 2006 devrait permettre d'être quasiment identique à 2005.

## 2 - ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

---

### 2.1 - Comptes et résultats

#### a) Bilan :

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2005 peut être résumé de la manière suivante :

#### **ACTIF :**

Actif immobilisé	1 759 967 €
Actif circulant	1 935 983 €
Charges constatées d'avance	43 054 €
<b>Total</b>	<b>3 739 004 €</b>

#### **PASSIF :**

Capital social	50 000 €
Ecart de réévaluation	808 €
Réserve légale	4 573 €
Autres réserves	1 561 210 €
Report à nouveau	- 178 629 €
Résultat de l'exercice (excédent)	93 781 €
Subventions d'investissement	354 243 €
Provisions pour risques et charges	458 033 €
Dettes	1 390 477 €
Produits constatés d'avance	4 508 €
<b>Total</b>	<b>3 739 004 €</b>

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2005 pour un montant de 1 885 986 €.

#### b) Compte de résultat :

Le compte de résultat de la société arrêté au 31 décembre 2005 ressort comme suit :

Produits d'exploitation	5 847 761 €
Charges d'exploitation	5 876 284 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 28 523 € (déficit)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>14 652 € (excédent)</b>

<i>Résultat exceptionnel</i>	111 402 € (excédent)
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	- 3 750 €
<i>Résultat Net</i>	93 781 € (excédent)

## **2.2 - Informations spécifiques**

- Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Monsieur André NAZEYROLLAS  
Mandataire de la Ville de Metz



Monsieur Thierry JEAN  
Mandataire de la Ville de Metz



Madame Laurence THILL  
Mandataire de la Ville de Metz



SOMERGIE  
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale  
Au capital de 1 000 000 €  
8, rue des serruriers  
57070 METZ  
RCS Metz T1 B381 009 372

## *Rapport d'activité - Année 2005 -*

### 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

---

#### *Activité de la SAEML en 2005*

Au cours de l'année écoulée SOMERGIE a rempli conformément à son objet social l'ensemble de ses missions.

#### **a) Collecte du verre**

Le tonnage de verre de la Ville de Metz atteint 3 372,89 tonnes dont 391,42 tonnes concernant la collecte auprès des restaurateurs et des cafetiers (hausse de 5,15 % par rapport à 2004). Le taux annuel de récupération s'élève à **27,2 kg par messin**.

L'aire de stockage et de transfert du verre de Metz-Borny a réceptionné près de **7 800 tonnes** contre 7 700 tonnes en 2004.

#### **b) Collecte des journaux-magazines**

Le taux de récupération en apport volontaire s'élève à **8,95 kg/ par messin et par an**, soit **1 109 tonnes pour 2005** (- 2,2 % par rapport à 2004).

#### **c) Collecte sélective et tri**

Les tonnages de collecte sélective (collectés en benne de collecte et au moyen du Véhicule d'Intervention Rapide) totalisent 5 355 tonnes en 2005, soit 43,3 kg par habitant.

Le tonnage de carton collecté des commerçants s'élève à 760,6 tonnes (diminution de 22,2 % par rapport à 2004).

#### d) Communication

Trois éco-voyages ont été organisés à l'attention des relais (concierges, gestionnaires d'immeubles, enseignants...).

Le programme pédagogique « l'Ecole et le Recyclage » s'est poursuivi pour la septième année consécutive toujours en partenariat avec l'Education Nationale et la CA2M. Un bilan de la sixième année a été réalisé en juin révélant que 117 classes d'écoles primaires, 31 classes de maternelles et 9 classes de collèves ont bénéficié de ce programme pédagogique de sensibilisation au tri des déchets et à l'éco-citoyenneté.

#### e) Aire de compostage de déchets verts et de broyage de bois

La plate-forme de compostage totalise, en 2005, **15 820 tonnes** de déchets verts entrants (+ 6,7 % par rapport 2004).

Les quantités de compost évacuées en 2005 atteignent **2 520 tonnes**, dont **990 tonnes** reprises par les services des espaces verts de la Ville de Metz (soit + 36 %).

#### f) Broyage de bois

En 2005, la plate-forme a réceptionné **1 800 tonnes** de bois, soit 7,7 % de plus qu'en 2004. L'activité évolue progressivement.

#### g) Déchèteries de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

Les tonnages totaux déposés dans les **6 déchèteries** ont progressé de près de **5,6 % en 2005 pour un total de 39 780 tonnes**.

Les déchèteries de la **Petite-Voëvre** et de la **Houblonnière** enregistrent les dépôts les plus importants, avec plus de **8 000 tonnes** de déchets par site.

Les déchèteries d'**Ars-sur-Moselle** et de **Marly** totalisent respectivement **6 656 tonnes** (+ 9,95 % par rapport à 2004) et **6 230 tonnes** (- 1,3 % par rapport à 2004).

Enfin, les déchèteries de **Montigny-les-Metz** et de **Magny**, les plus récentes du réseau, dépassent les **5 000 tonnes** par an et par site en 2005.

La mise à niveau des équipements et infrastructures s'est traduit par les réalisations suivantes :

- **Déchèterie de la Petite-Voëvre** : rénovation de la chaussée, peinture, pose d'une plate-forme et remplacement des luminaires
- **Déchèterie de la Houblonnière** : élargissement de la plate-forme, remplacement des luminaires et de deux tôles de l'auvent, et mise en place de trois gardes-corps
- **Déchèterie d'Ars-sur-Moselle** : remplacement des luminaires, peinture, remise en état d'un abri métallique

- **Déchèterie de Marly** : remplacement des luminaires, élargissement de la plateforme, remise en état d'un abri métallique, remplacement des gardes-corps, réparation de l'enrobé, peinture
- **Déchèterie de Montigny-Les-Metz** : remise en état du portail, réparation de l'enrobé, peinture
- **Déchèterie de Magny** : remplacement des luminaires, peinture, remise en état d'un abri métallique

La construction de la nouvelle déchèterie dite rurale de Verneville s'est poursuivie en 2005 pour une ouverture programmée en 2006.

#### **h) Déchèterie Intercommunale de CREUTZWALD**

Le tonnage total entrant est en légère diminution en 2005 (- 2,7 % par rapport à 2004), soit **3 602 tonnes**.

#### **i) Centre de démantèlement des déchets électriques et électroniques (DEEE)**

Le centre de démantèlement des déchets électriques et électroniques a été lancé en 2005. Au total, **287 tonnes de DEEE** ont été réceptionnées sur le site.

#### **j) Investissements**

- **Compostage et bois** : l'activité de compostage a connu d'importants travaux en 2005, qui ont porté sur la couverture des secteurs de fermentation et de maturation par des serres. Les investissements de ces travaux représentent un marché de **360 000 € HT**.
- **Déchèteries** : il a été mis en place en 2005, dans toutes les déchèteries, les boucles de comptage permettant de comptabiliser le nombre d'utilisateurs, tout le matériel nécessaire à l'exploitation de la nouvelle déchèterie de Vernéville, ainsi qu'un nouveau camion et une remorque poids-lourds.
- **Collecte sélective** : l'activité Véhicule d'Intervention Rapide a été dotée d'une mini benne de collecte pour résorber les dépôts sauvages et les sacs transparents sortis en dehors des jours et heures autorisés.
- **Collecte du verre et du papier** : le solde de la livraison 2004, composé de 9 bornes verre et 9 bornes papier, a été livré début 2005. Ces bornes ont été mises en place en remplacement de bornes vieillissantes à Metz.

## 2 - ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

### 2.1 - Comptes et résultats

#### a) Bilan :

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2005 peut être résumé de la manière suivante :

#### ACTIF :

Actif immobilisé	2 703 441 €
Actif circulant	2 909 342 €
Charges constatées d'avance	50 974 €
<b>Total</b>	<b>5 663 757 €</b>

#### PASSIF :

Capital social	1 000 000 €
Réserve légale	100 000 €
Report à nouveau	430 755 €
Résultat de l'exercice (excédent)	302 087 €
Subventions d'investissement	152 934 €
Provisions pour risques et charges	481 196 €
Dettes	3 197 136 €
Produits constatés d'avance	- 351 €
<b>Total</b>	<b>5 663 757 €</b>

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2005 pour un montant de 1 985 776 €.

#### b) Compte de résultat :

Le compte de résultat de la société arrêté au 31 décembre 2005 ressort comme suit :

Produits d'exploitation	8 646 142 €
Charges d'exploitation	8 135 486 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>510 656 € (excédent)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 14 170 € (déficit)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 2 094 € (déficit)</b>
<b>Participation des salariés</b>	<b>- 44 023 €</b>

*Impôts sur les bénéfices*

- 148 281 €

*Résultat Net*

302 087 € (excédent)

## **2.2 - Informations spécifiques**

- Il a été décidé d'une distribution de dividende en 2005.

f

Madame Jacqueline FROHMAN  
Mandataire de la Ville de Metz

Monsieur Dominique GROS  
Mandataire de la Ville de Metz